



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH

PARTIE I, II, III - OCTOBRE 2017



SOMMAIRE GÉNÉRAL

GENERALITES

Introduction à la démarche Plan Communal de Paysage	10
Contexte territorial de la commune	16

Partie I. ANALYSE PAYSAGERE

1. Introduction au paysage joséphin	21
2. Composantes clés de Saint-Joseph	57
3. Synthèse des enjeux	79

Partie II. PROJET D'EVOLUTION DU TERRITOIRE

1. L'atelier de concertation	101
2. Les actions proposées selon les composantes paysagères	107
3. Définition du projet d'évolution du territoire	111

Partie III. PROGRAMME D'ACTIONS

Fiches actions par composante paysagère	137
◆ Actions concernant la ville jardin	140
◆ Actions concernant le grand paysage	146
◆ Actions concernant le centre bourg	154



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH

PARTIE I - ANALYSE PAYSAGÈRE
JUILLET 2014





SOMMAIRE

Introduction

GENERALITES

Introduction à la démarche Plan Communal de Paysage	10
Contexte territorial de la commune	16

<i>Bibliographie et annexes</i>	<i>86</i>
---------------------------------------	-----------

I. ANALYSE PAYSAGERE

1. Introduction au paysage joséphin	21
1.1. Restitution des observations de terrain	23
1.2. Les fondements du paysage	29
1.3. Définition des entités paysagères	43
2. Composantes clés de Saint-Joseph	57
2.1. La ville jardin de l'agglomération foyalaise	59
2.2. Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais	65
2.3. Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins	71
3. Synthèse des enjeux	79
3.1. Comité technique sur site	80
3.2. Synthèse des enjeux partagés	82



DEPUIS L'ARRET DE BUS *LE PITT* (LIGNE 321 - *MOSAÏK*) DU QUARTIER BOIS DU PARC, VUE PANORAMIQUE SUR LA BATE DE FORT-DE-FRANCE ET DE GÉNIPA



GÉNÉRALITÉS

GÉNÉRALITÉS

Introduction à la démarche Plan Communal de Paysage

De la connaissance du territoire à la mise en œuvre d'un projet de paysage

Au-delà de l'image "carte postale" de la plage de sable blanc et de la biodiversité exceptionnelle qui les compose, les paysages martiniquais relèvent aujourd'hui d'enjeux complexes auxquels se confrontent les acteurs de l'aménagement du territoire.

Le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) a ainsi initié en 2010, dans le cadre de sa charte, une démarche paysagère à l'échelle de l'île : la réalisation de l'Atlas des paysages de la Martinique. Ce document, décliné en un diagnostic, enjeux et orientations sur les 27 unités de paysages martiniquais constitue un premier travail de référence, à partir duquel le PNRM s'est engagé avec l'ADUAM dans la mise en œuvre de projets de paysage : les *Plans Communaux de Paysage*.

Intégrer les projets de territoires communaux - L'agence, forte de sa connaissance du territoire et de son expérience des documents d'urbanisme locaux et projets urbains, a constitué une équipe interdisciplinaire (ingénieurs paysagistes et chargés d'études des PLU des communes concernées) et élabore, par l'approche paysagère, un document à même de s'inscrire dans les projets de territoire communaux en cours. Les plans communaux de paysage, élaborés en concertation avec les équipes et acteurs communaux (entreprises locales, bailleurs sociaux, associations, habitants...) se structurent ainsi autour d'un diagnostic du territoire, l'élaboration d'un projet de paysage et la réalisation de «fiches action» qui seront les outils de la mise en œuvre du projet.

Développer les projets de paysage sur toute l'île - Cette démarche expérimentale porte pour l'instant sur trois territoires qui se sont portés volontaires : Saint-Joseph commune périurbaine de Fort de France, Le Prêcheur sur le littoral du Nord-Caraïbe et Sainte-Anne réputée pour ses espaces naturels et ses plages. La diversité des paysages et des problématiques éprouvés à travers ces trois cas d'étude façonnent un outil qui sera par la suite en mesure de se développer sur l'ensemble des communes de la Martinique.

CARTE DES UNITÉS DE PAYSAGES DE L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA MARTINIQUE



La charte du Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM)

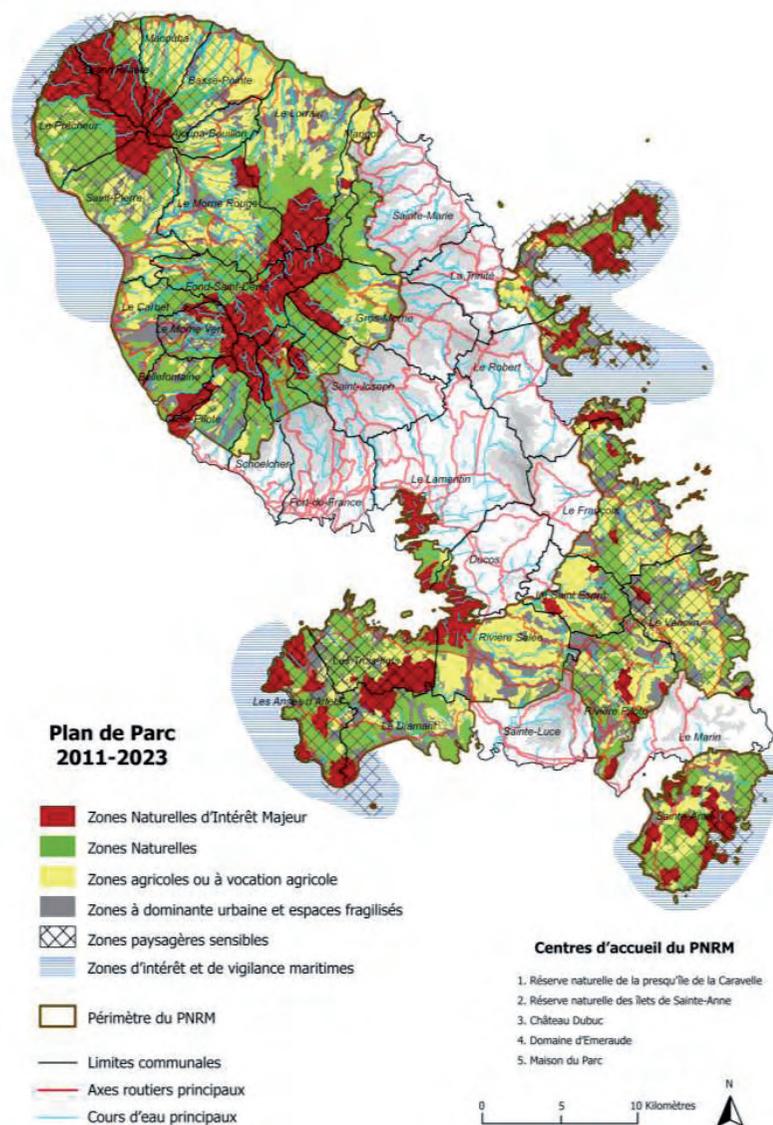
Le Parc Naturel Régional a été créé par Délibération du Conseil Régional de la Martinique le 10 Septembre 1976, après agrément de sa Charte constitutive par Arrêté ministériel du 24 Août 1976.

La charte révisée du PNRM a été agréée par Décret du 14 mars 1997, et à nouveau le 23 octobre 2012.

La charte du parc naturel définit les objectifs et les 4 orientations stratégiques suivantes:

- Préserver et valoriser ensemble la nature en Martinique,
- Encourager les martiniquais à être acteurs de leur territoire,
- Faire vivre la culture martiniquaise dans les projets du Parc,
- Renforcer la performance de l'outil Parc.

Ces priorités seront traduites dans les plans et programmes de développement de la Martinique. Elles seront mises en oeuvre par tous les acteurs du développement et par le Syndicat Mixte du PNRM en partenariat avec l'Etat, les collectivités locales et les organismes publics et privés.



Les trois communes qui se sont portées volontaires pour l'élaboration expérimentale de leur plan communal de paysage: le Prêcheur, Saint-Joseph et Sainte-Anne.

Chacune de ces communes est représentative d'un territoire paysager particulier et appartient à une des trois communautés d'agglomération de Martinique.

Ainsi, leur plan communal de paysage tenant compte de ses spécificités territoriales et d'impératifs de gestion à plus grande échelle, aura valeur de modèle pour les autres communes de l'île.

Objectifs du Plan Communal de Paysage (extraits du Protocole PNRM pour la mise en oeuvre de l'élaboration de plans communaux de paysage)

Le plan communal de paysage est une déclinaison de l'Atlas des paysages de la Martinique réalisé par l'Agence Folléa Gautier en 2010.

Il a pour but d'affiner le diagnostic et les enjeux dégagés afin d'apporter une traduction cartographiée des composantes du territoire communal mais fournira également un outil concret d'aide à la décision pour les élus.

Les principes généraux sont les suivants:

1 -Un outil concernant tous les paysages :

Il porte sur l'ensemble de l'espace, tant sur les milieux urbains que ruraux, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien.

2 -Un « objectif de qualité paysagère » :

Projet de mise en valeur des paysages, impliquant le public, le plan de paysage répond à cet objectif tel que défini dans la convention européenne du paysage (article 1).

3 -Une démarche partagée et concertée :

Il s'agit d'une démarche partenariale, basée sur la recherche d'un accord entre les différents acteurs sur le devenir de leur paysage. La démarche « plan de paysage » doit impliquer la participation des différentes collectivités publiques et leurs services, du public et, le cas échéant, d'organismes privés.

4 -Un projet de territoire pour la mise en valeur et la maîtrise de l'évolution des paysages :

Le plan de paysage doit se traduire en actions concrètes. C'est un document qui doit « vivre » et être utilisé par tous les acteurs.

5- Une absence d'obligation juridique : Cette absence de contrainte juridique peut être considérée comme un atout pour les « plans de paysage » en particulier parce que, de la sorte, il ne fait pas « double emploi » avec d'autres outils à portée réglementaire tels que les PADD des PLU et SCOT.

Néanmoins, cet aspect est également la source de sa fragilité, puisque la portée et l'opérationnalité des plans de paysage sont ainsi fortement liées à l'implication et la participation de tous. L'enjeu est de trouver les solutions pour qu'ils puissent être repris dans ces documents d'urbanisme et acquérir ainsi une valeur normative.

I - Le phénomène d'urbanisation	II - Le durcissement du paysage habité	III - L'omnipotence de la voiture individuelle
<p>1.1. Réhabiliter les centralités, se recentrer</p> <ul style="list-style-type: none">  Centralité principale à requalifier  Centralité principale à intensifier  Microcentralité à conforter <p>1.2. Composer avec le grand paysage, identifier et prendre en compte les sites bâtis</p> <ul style="list-style-type: none">  Site bâti et naturel remarquable / Appuis naturels marquants pour l'urbanisation <p>1.3. Préserver les coupures d'urbanisation, stopper l'urbanisation linéaire</p> <p>1.4. Promouvoir l'urbanisme végétal</p> <p>1.5. Requalifier les secteurs d'urbanisation diffuse sensibles</p> <ul style="list-style-type: none">  Secteur d'urbanisation diffuse à restructurer 	<p>2.1. Requalifier les espaces publics de façon plus douce</p> <p>2.2. Adoucir la présence du bâti dans le paysage</p> <p>2.3. Promouvoir la couleur dans l'architecture</p> <p>2.4. Poursuivre la réhabilitation du patrimoine bâti, notamment des centres urbains</p> <ul style="list-style-type: none">  Centralité concernée (cf 1.1) <p>2.5. Créer des parcs, des promenades et des jardins en ville</p>	<p>3.1. Développer des transports en communs efficaces et confortables</p> <ul style="list-style-type: none">  Projet TCSP  Promouvoir des dessertes maritimes <p>3.2. Redonner la ville au piéton et transports en commun, promouvoir la ville des courtes distances</p> <ul style="list-style-type: none">  Centralité concernée (cf 1.1) <p>3.3. Requalifier les routes en ville dans des dispositions urbaines</p> <p>3.4. Identifier et préserver les routes-paysage</p> <ul style="list-style-type: none">  Portion de route ouvrant sur le grand paysage <p>3.5. Planter les routes, réduire leurs emprises visuelles</p> <p>3.6. Réduire les points noirs des paysages routiers : panneaux et enseignes publicitaires, carcasses</p>
IV - La sur-présence des activités et énergies	V - La fragilisation des espaces agricoles	VI - La fragilisation des paysages de nature
<p>4.1. Requalifier les entrées de villes et zones d'activités</p> <ul style="list-style-type: none">  Abords routiers à requalifier <p>4.2. Promouvoir un développement énergétique peu consommateur d'espace</p>	<p>5.1. Pérenniser les espaces agricoles sur le long terme</p> <ul style="list-style-type: none">  paysage agricole sensible <p>5.2. Développer l'agriculture urbaine et les lisières urbaines</p> <p>5.3. Développer l'agritourisme</p> <p>5.4. Promouvoir des pratiques agricoles durables, identifier et préserver les structures végétales : haies, arbres isolés, bosquets, ...</p>	<p>6.1. Poursuivre la protection d'espaces naturels - Protéger les pointes littorales</p> <ul style="list-style-type: none">  Pointes littorales sensibles / mangroves <p>6.2. Redonner à vivre le littoral en ville</p> <ul style="list-style-type: none">  plage et bord de mer à préserver  littoral urbain à revaloriser <p>6.3. Préserver et organiser la mixité des activités littorales</p> <p>6.4. Requalifier l'eau en ville</p> <ul style="list-style-type: none">  paysage de rivière urbaine à valoriser ou revaloriser <p>6.5. Valoriser la forêt au travers de pratiques écocompatibles</p> <ul style="list-style-type: none">  Limite de forêts départementalo-domaniales <p>6.6. Valoriser l'accueil en sites naturels et culturels dans des dispositions douces</p> <ul style="list-style-type: none">  principaux sites d'accueil du public <p>6.7. Identifier, pérenniser et valoriser les points de vue sur le grand paysage</p> <ul style="list-style-type: none">  points de vue marquants depuis les routes



GÉNÉRALITÉS

Méthodologie

La méthodologie envisagée pour la réalisation du plan communal de paysage est la suivante; elle se décompose en 3 temps:

1/ ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE - DIAGNOSTIC

/// Éléments d'enrichissement



/// Structure du dossier

OBSERVATIONS DE TERRAIN - ÉTUDE DOCUMENTAIRE

DÉFINITION DES ENJEUX

/// Etapes

Compréhension du territoire

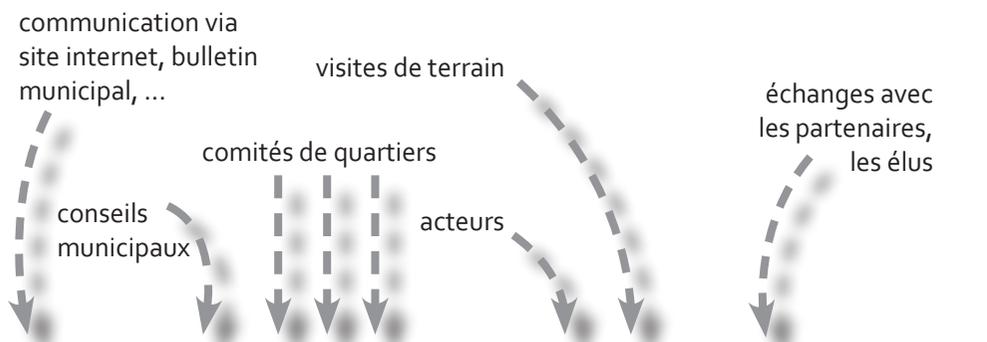
Connaissance du territoire

Identification des caractéristiques du paysage

Caractérisation des entités paysagères

Synthèse des atouts et faiblesses du paysage

2/ DÉTERMINATION DU PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE À PARTIR DES DIFFÉRENTS PROJETS



CONCERTATION DE LA POPULATION, DES ÉLUS ET DES ACTEURS

DÉFINITION DES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

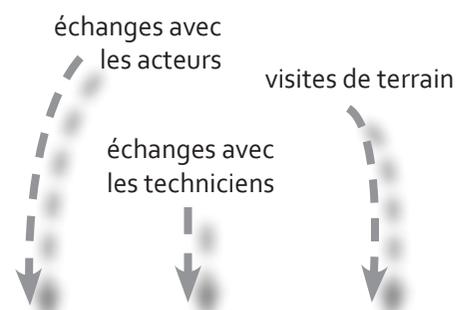
DÉFINITION D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

Collecte des données (projets en cours, à venir, programme des élus)

Analyse et synthèse des dynamiques d'évolution

3/ DÉFINITION DU PROGRAMME D' ACTIONS



PROPOSITIONS PRÉCISES PAR THÉMATIQUE, PAR SECTEUR, PAR DATE D'ÉCHÉANCE

PISTES SUR LES ÉLÉMENTS ET PERSONNES RESSOURCES DES ACTIONS ENVISAGÉES

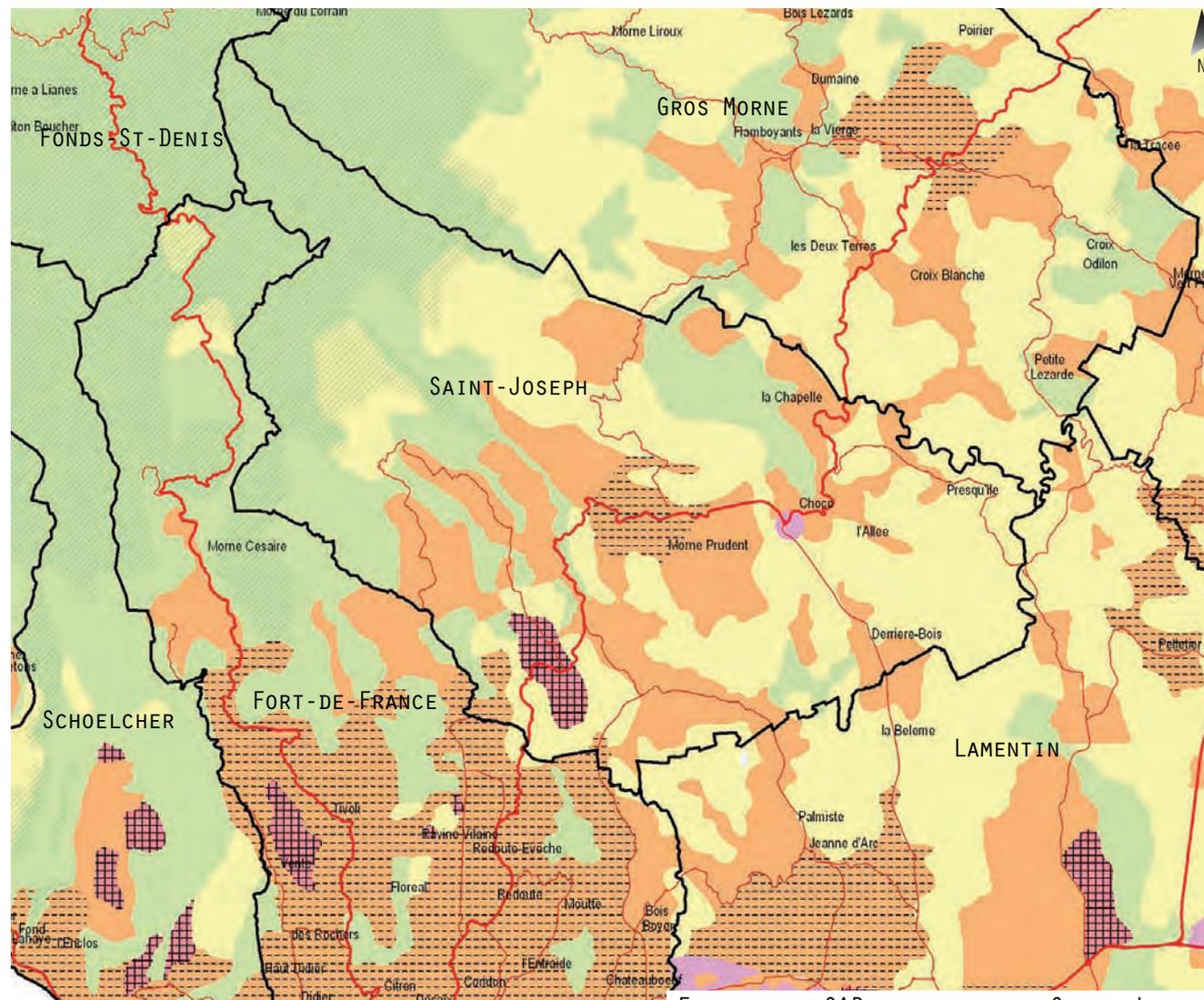
DIFFUSION DU DOSSIER

GÉNÉRALITÉS

Contexte territorial de la commune

La commune de Saint-Joseph s'inscrit dans un premier contexte qui est celui de l'échelle régionale et qui est traduit à travers le **SAR - Schéma d'Aménagement Régional**. Ce document s'impose aux autres qui doivent lui être conformes.

Le **PLU - Plan Local d'Urbanisme** de Saint-Joseph a été approuvé en 2012. Dans une logique actuelle de développement durable, un service s'est créé au sein de la municipalité afin d'assurer la mise en oeuvre de l'Agenda 21 local. Il a pour objectif la mise en place d'un programme associant l'environnement, le développement économique, la cohésion sociale et la culture.



EXTRAIT DU SAR - COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

Espaces urbanisés

- Zone d'urbanisation
- Zone d'urbanisation dense
- Zone d'activités
- Equipements structurants
- Espaces à vocation ludique

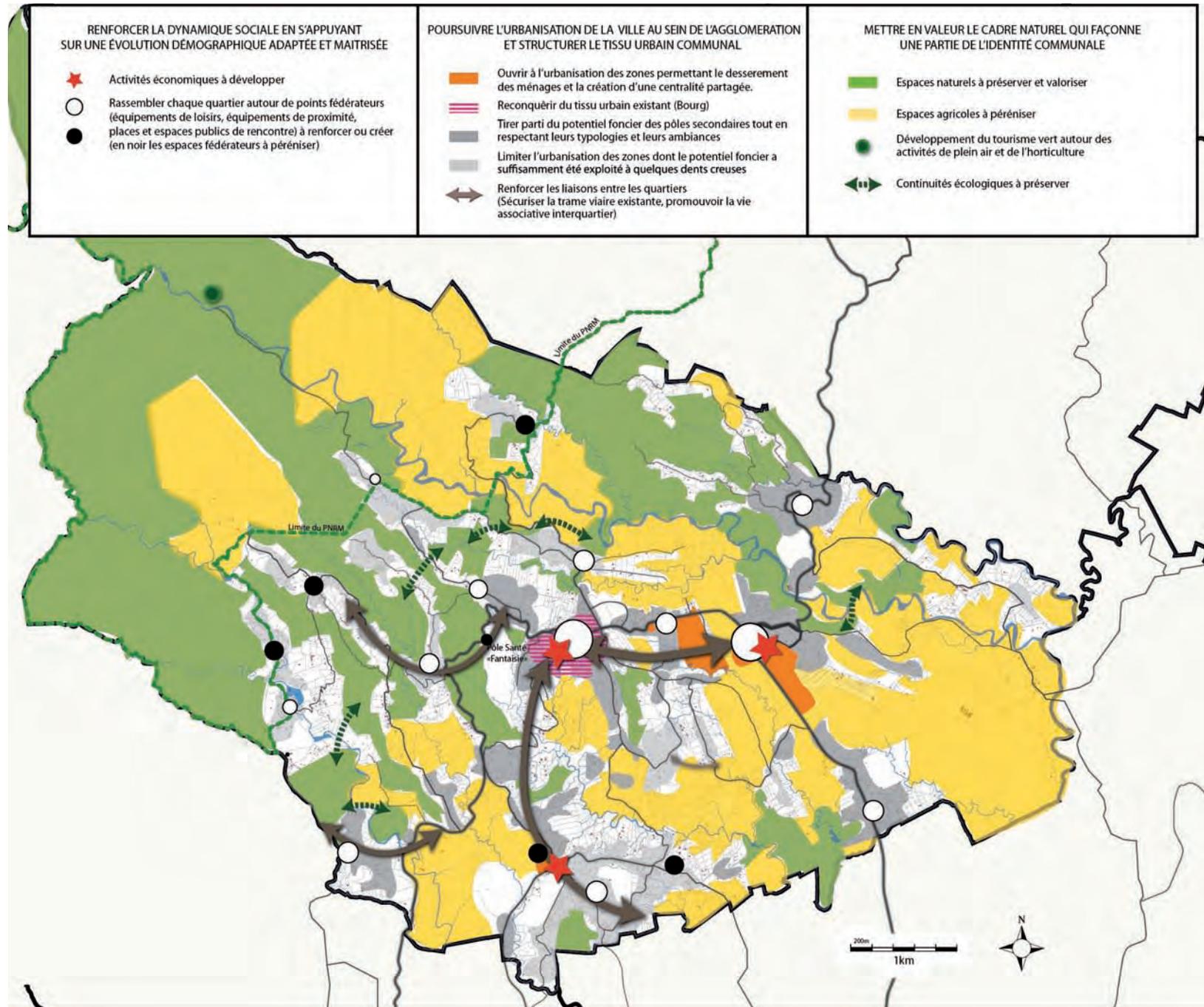
- Urbanisation future
- Activité future
- Equipement futur
- Espaces ludiques futurs

Espaces naturels

- Espaces à vocation agricole
- Mangrove, marais, zones humides
- Autres espaces naturels
- Protection forte

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale
- Route départementale



Dans le respect des prescriptions du code de l'urbanisme, trois orientations majeures ont été définies et constituent les orientations générales du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** :

1. Renforcer la **dynamique sociale** en s'appuyant sur une évolution démographique adaptée et maîtrisée.
2. Poursuivre l'**urbanisation** de la ville au sein de l'agglomération et structurer le **tissu urbain communal**.
3. Mettre en valeur le **cadre naturel** qui façonne une partie de l'identité communale.



VUE SUR LES RELIEFS DU SUD DE L'ÎLE DEPUIS LE CIMETIERE

A landscape photograph showing a cemetery in the foreground with various tombstones and plants. In the middle ground, there is a residential area with houses on a hillside. The background features a range of mountains under a blue sky with scattered clouds. A green horizontal bar is overlaid on the image, containing the title text.

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

S'extirper du long ruban de voitures de la rocade, saisir les pentes foyalaises et lamentinoises à bras le corps, s'aggriper à la route. Observer la ville qui s'étire, chercher les indices de notre "arrivée" dans la commune, en vain.

Alors, au détour d'un virage, on s'étonne de découvrir plus largement qu'ailleurs la Baie foyalaise et même le vert tendre des cannes de la plaine de Génipa. Puis, plus loin encore les pitons du Carbet nous donnent le cap de cette rencontre avec le paysage joséphin. Ce n'est pas le panneau d'entrée de ville, (d'ailleurs y a-t-il une (des) entrée(s) de ville?), ou même un "parterre fleuri de bienvenue" qui nous accueille ; c'est cette silhouette du bourg, en belvédère sur son territoire, qui nous regarde venir à lui.

On se faufile alors dans l'étroitesse de ses petites rues, intrigués par les interstices jardinés que l'on entraperçoit derrière les façades. On ne sait comment prendre le temps de s'arrêter dans ce dédale à sens unique, alors, on poursuit son chemin, avide de cette verdure folle qui nous entoure. Depuis le centre bourg, tous les quartiers s'offrent à nous, pour qui connaît la route...

Alors, au gré des routes et chemins, nous parcourons ce vaste territoire communal, entre agglomération foyalaise et pitons, et découvrons le cadre de vie joséphin.

1. Introduction au paysage Joséphin

1.1. RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE TERRAIN 23

- Questionnaire aux Martiniquais
- De multiples échappées visuelles

1.2. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE 29

- Evolution du territoire Joséphin
- Les traces du passé
- Entre Baies et Pitons
- Les sources de la plaine du Lamentin
- Des pentes et de l'eau: des contraintes naturelles
- Une urbanité singulière
- La ville à la campagne plutôt que la ville-campagne

1.3. DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES 43

- Unités paysagères de l'Atlas des paysages du territoire Joséphin
- Entités paysagères définies à l'échelle de la commune

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

/// UN PAYSAGE NATUREL DE VERDURE



/// LA TERRE ROUGE



/// COEUR BOULIKI



/// L'ÉGLISE



Quelques photos emblématiques du territoire

A l'issue des observations de terrain, ces quelques photos reflètent l'image ou plutôt les multiples évocations qui façonnent le paysage joséphin.

/// NOMBREUSES RIVIÈRES ET PASSAGES DE GUÉS



1. Introduction au paysage josphin

1.1. RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE TERRAIN

- Le paysage, une démarche partagée : le questionnaire aux Martiniquais
- De multiples échappées visuelles

1.1. Restitution des observations de terrain

Le paysage, une démarche partagée

Comment est perçu le paysage joséphin par les martiniquais, les joséphins eux-mêmes? Il y a-t-il, selon eux "un paysage joséphin"? Quelles sont qualités/défauts du cadre de vie? Autant de questions auxquelles nous souhaitons avoir d'autres réponses.

Alors à urbanistes, élus, techniciens et passants, nous avons proposé quelques questions afin d'enrichir nos perceptions de paysagistes de l'expérience de joséphins, de martiniquais.

Aborder la question du paysage par celui du quotidien, le cadre de vie pour finalement évoquer l'identité et l'attachement de la population à ce territoire.

Ce travail est restitué ci-contre par un nuage de mots-clés et quelques phrases prises sur le vif.



CACEM

Une situation stratégique

“ Il est dommageable pour la commune de se positionner comme “ville-campagne”, “petit poucet de la CACEM” comme il est souvent dit. Saint-Joseph gagnerait à être identifié comme une position géographique stratégique au regard de l’accessibilité au bassin de vie du Centre [...] mais aussi comme un cadre de vie remarquable et abordable (je parle du prix du foncier et des impôts) sur lequel doit se créer un projet de territoire en adéquation avec les pratiques urbaines et les activités liées à la nature et l’agriculture.”

Un schoelcherois travaillant à Saint-Joseph

Coeur Bouliki

Le Sport-nature

“ Moi qui suis sportive et amatrice de Raid Nature, je souhaiterais que l’on valorise plus encore la forêt de Bouliki comme un des sites clé de la pratique du Sport-Nature en Martinique. Il y a des événements ponctuels destinés à un public confirmé mais l’offre d’activités doit s’enrichir, y compris pourquoi pas, de programmations alliant des aspects culturels (découverte de la faune et flore, pratique de la musique traditionnelle, lecture de contes...)”

Une foyalaise travaillant à Saint-Joseph

Rurbanité

Un centre bourg et des quartiers

“ Le problème de Saint-Joseph c’est que nous avons un bourg avec des commerces qui ferment peu à peu car il y a une population de “oisifs” et qu’il est vraiment difficile de circuler et de se stationner. Et puis au final comme beaucoup de gens travaillent en dehors de la commune, ils font leurs courses sur la route, dans les centres commerciaux. C’est triste, il y a plus d’habitants mais la commune se meurt!”

Un habitant de Saint-Joseph

Cadre de vie

La qualité de vie

“ Être à Saint-Joseph, c’est pouvoir vivre, dans le calme et la fraîcheur, loin des nuisances de la ville de Fort-de-France. On peut trouver une maison avec jardin dans de nombreux quartiers et avoir l’impression de vivre dans la nature. [...] Je ne sais pas si c’est la ville ou la campagne, mais ce qui est sûr c’est que la vie joséphine est agréable sous bien des aspects.”

Une habitante de Saint-Joseph

Paysage

Les points de vue

“ J’ai découvert Saint-Joseph dans le cadre de mon travail (réalisation du PLU). Je ne pensais pas découvrir un territoire si riche, avec des ambiances si contrastées et autant de points de vue sur le grand paysage. [...] Finalement c’est une commune qui gagne à être découverte et redécouverte.”

Une iléenne ayant étudié Saint-Joseph dans le cadre de son travail

Poumon vert

La commune nature

“ Lorsque j’habitais à Fort-de-France, dès que j’avais envie de prendre l’air je me rendais à Saint-Joseph et plus particulièrement à Coeur Bouliki. Je pense que pour beaucoup de gens du Centre et même du Sud, Saint-Joseph représente vraiment le poumon vert de la CACEM. Il faudrait vraiment valoriser ce potentiel : compléter le balisage, l’accès aux infos et même la signalétique sur la commune...”

Un randonneur, pratiquant à Saint-Joseph

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.1. Restitution des observations de terrain

De multiples échappées visuelles

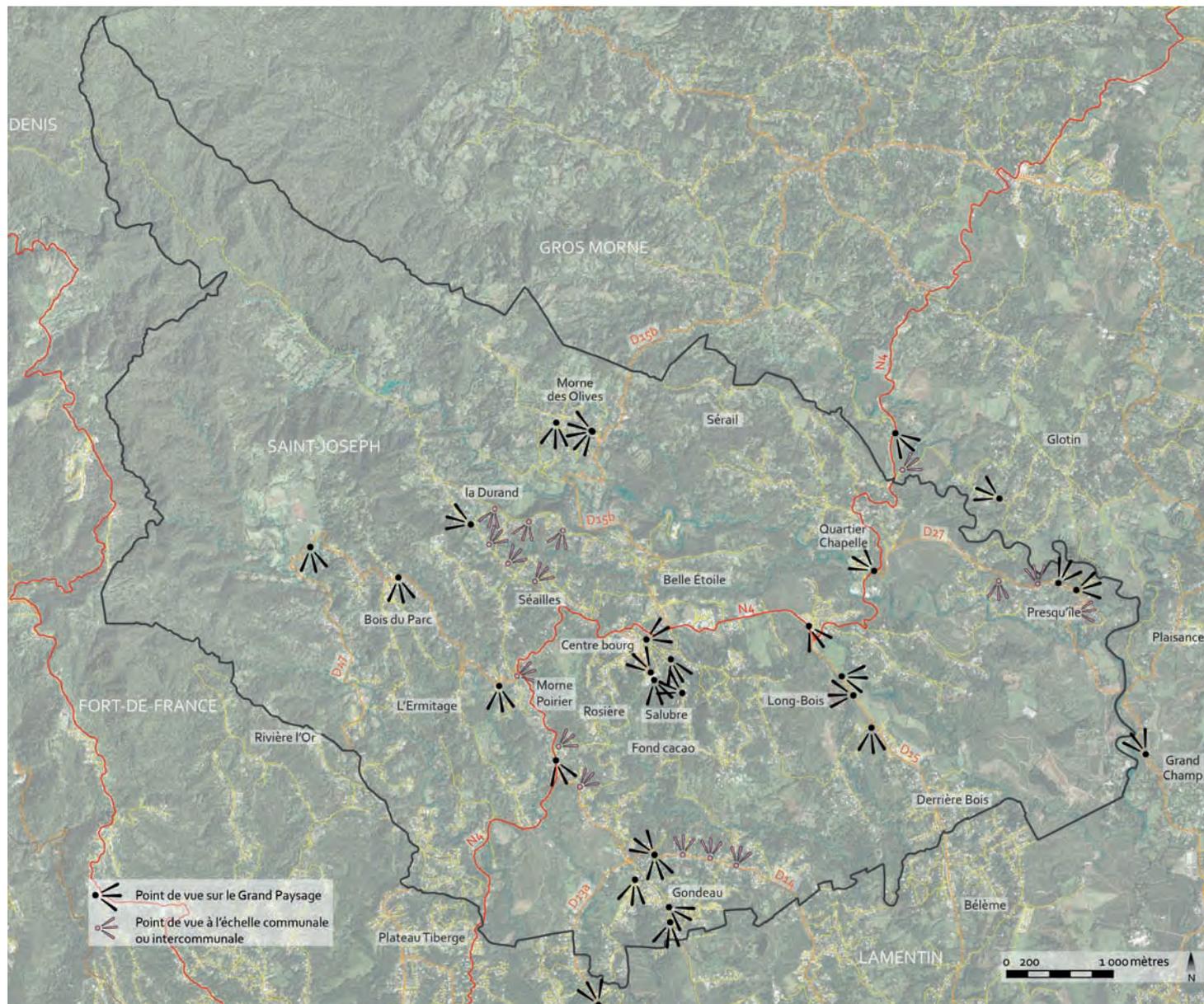
Saint-Joseph, malgré son image de ville campagne, permet de redécouvrir la Martinique sous de nouveaux angles. Sa situation sur les flans des Pitons du Carbet lui confère une place de choix quant aux panoramas qui s'offrent aux habitants.

De multiples échappées visuelles ponctuent l'ensemble du territoire. Elles s'orientent aussi bien au Nord qu'au Sud à l'échelle du grand paysage martiniquais, avec quelques percées sur la côte Atlantique.

Moins stupéfiants mais tout aussi qualitatifs, des points de vue sur l'intérieur des terres jalonnent les quartiers, proposant tantôt une vue sur les mornes habités, tantôt sur la rivière en contrebas.

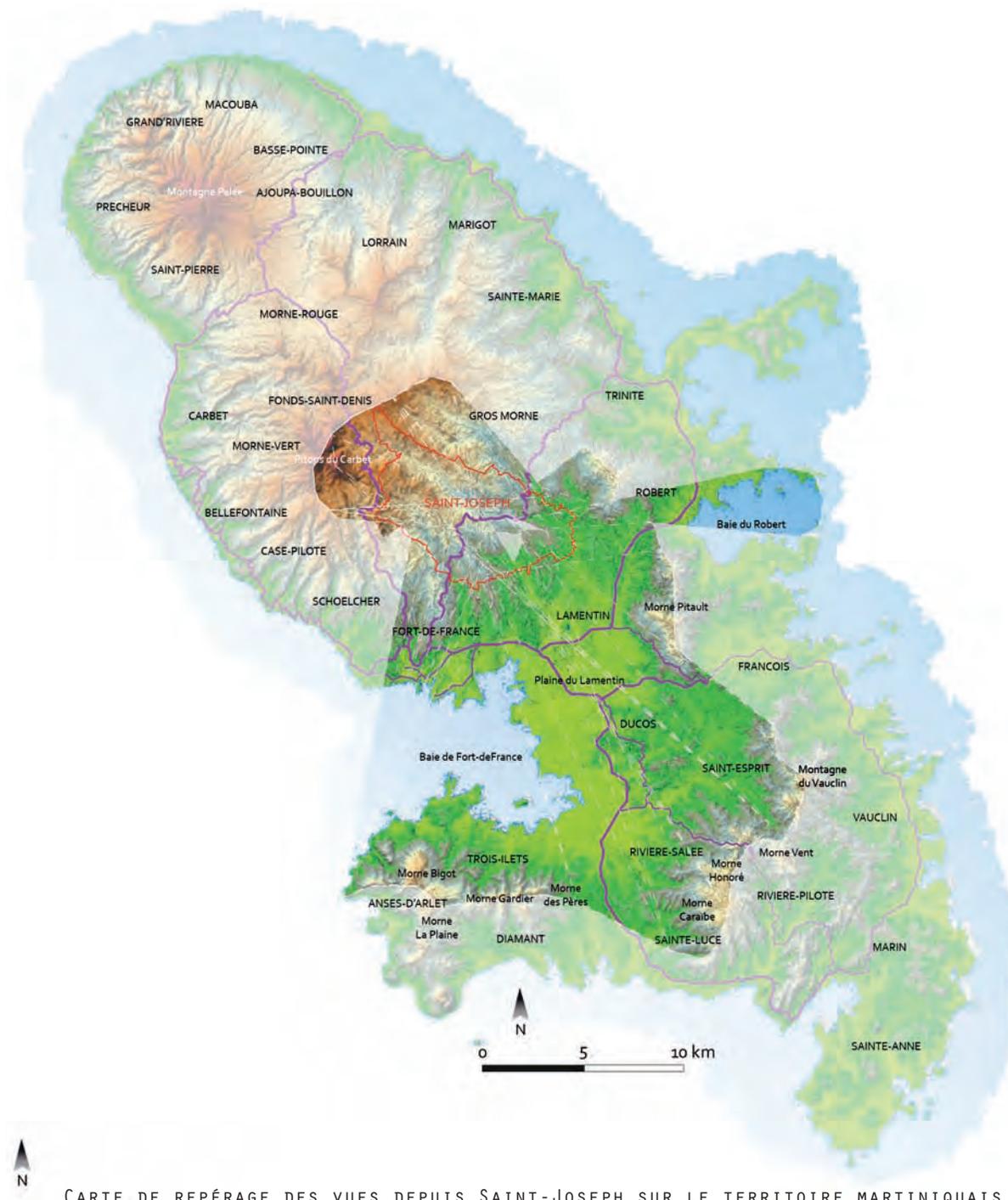
La carte ci-contre synthétise les principaux points de vue repérés sur le territoire joséphin.

CARTE DE REPÉRAGE DES POINTS DE VUES À SAINT-JOSEPH



Comme évoqué précédemment, de nombreux panoramas existent sur la commune. A l'échelle du grand paysage, Saint-Joseph propose des cônes de vue sur l'ensemble des massifs du Sud de l'île, allant du Morne Bigot à la montagne du Vauclin; mais aussi vers l'Est, du Morne Pitault à la Baie du Robert; et vers le Nord, sur l'ensemble du massif des Pitons du Carbet.

Depuis certains lieux clés tels que Bois du Parc ou encore le cimetière, on peut admirer la Baie de Fort-de-France qui s'engouffre dans la Plaine du Lamentin.



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

La perception sensible du territoire joséphin, première approche du paysage structurée par notre travail sur le terrain, et la collecte de témoignages, permet non seulement d'approprier l'espace de la commune mais surtout délivre de premières intuitions.

Qu'il s'agisse de la forme urbaine, du mode vie joséphin, des caractéristiques paysagères..., se distinguent peu à peu des éléments de caractéristiques et d'enjeux qu'il nous faut approfondir notamment à travers une étude cartographique des composantes "de base" (relief, agriculture, réseau hydrographique, ...) de ce territoire. C'est ce que nous appellerons dans cette partie, les «fondements du paysage».

1. Introduction au paysage josphin

1.2. LES FONDEMENTS DU PAYSAGE

- Evolution du territoire josphin
- Les traces du passé
- Entre Baies et Pitons
- Les sources de la plaine du Lamentin
- Des pentes et de l'eau : des contraintes naturelles
- Une urbanité singulière
- La ville à la campagne plutôt que la ville-campagne

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.2. Les fondements du paysage

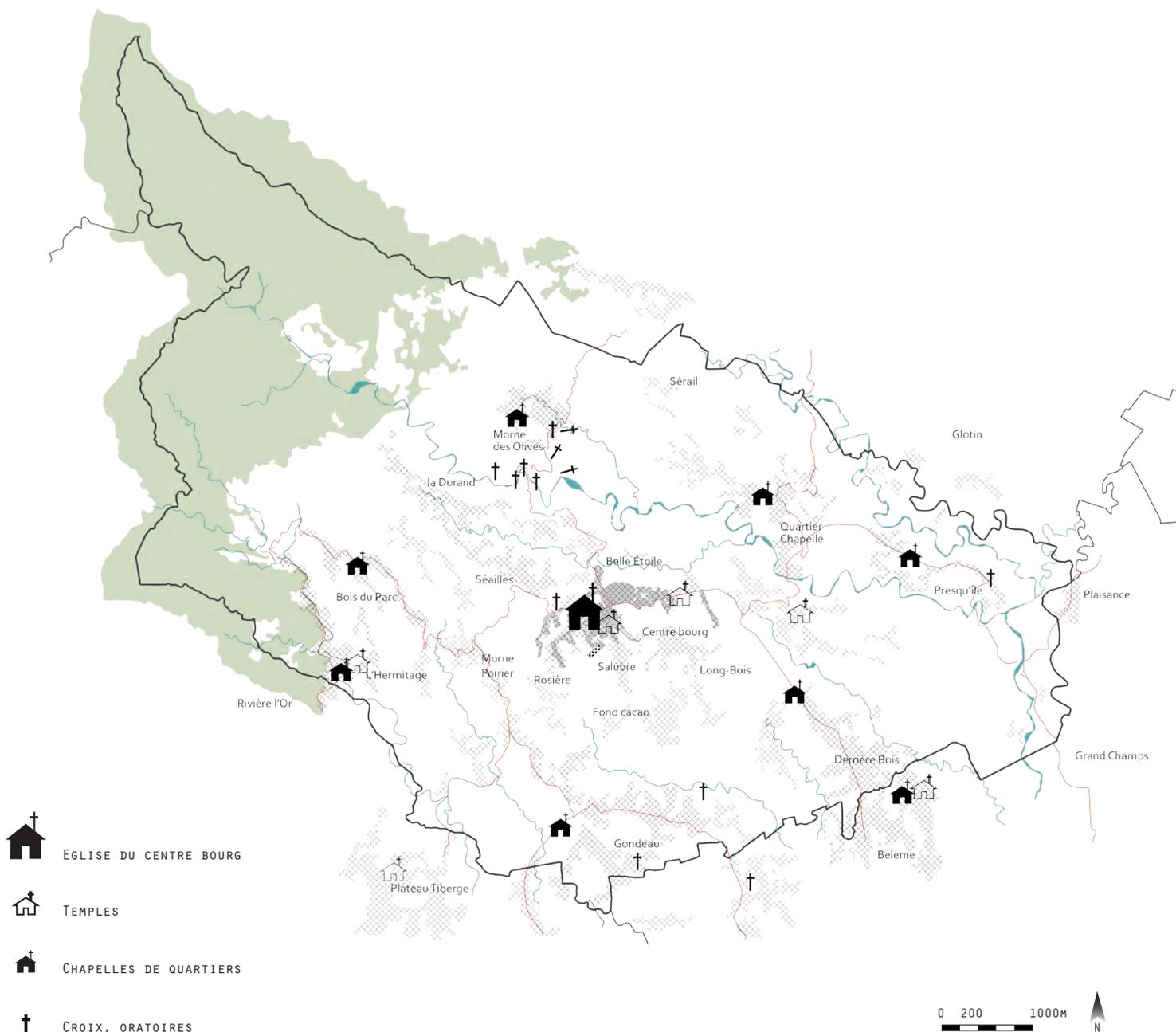
De la Chapelle de Rivière Blanche à la commune

La création de la commune de Saint-Joseph est relativement récente puisqu'elle n'a été reconnue qu'en 1888. Mais sa composition diffuse, de campagne "habitée" est antérieure à cette époque. L'organisation urbaine de la commune porte l'héritage des déplacements du centre bourg, autrefois à Chapelle après une brève installation à Rosière.

Aujourd'hui le patrimoine communal est principalement constitué de quelques maisons de notables (villa Ninon...) et de quelques éléments de patrimoine religieux. Ce dernier est encore présent dans le paysage et les usages, avec l'Église du centre bourg élément de repère dans le paysage du bourg, et celui des Chapelles, à l'entrée des quartiers principaux.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La localisation des chapelles en entrée de quartiers (y compris en centre bourg), éléments de repère dans le territoire joséphain

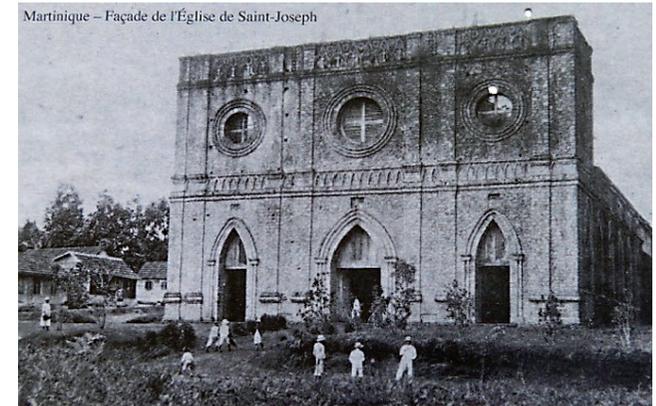




MONUMENT AUX MORTS ET TOUR DU JUBILÉ



VILLA SICOT



Martinique – Façade de l'Église de Saint-Joseph
EGLISE DE SAINT-JOSEPH

Patrimoine architectural : monuments, bâtiments et villas

- **La tour du Jubilé** : elle date de la fin du XIX^{ème} siècle et est construite en roche volcanique et brique. Elle se situe Place de l'Église. Ces vestiges suscitent de nombreuses hypothèses de la part des Joséphins. Il s'agirait d'une ancienne cheminée d'une distillerie, ou encore un élément d'une ancienne église. Les anciens rapportent qu'une croix aurait été placée au sommet de l'édifice lors d'un jubilé de l'Église catholique, emportée lors du cyclone de 1903.

- **Monument aux morts** (1922)

- **Villa la Ninon** (début du XX^{ème} siècle) localisée à Bois Séaille

- **Villa Belle Etoile** (début du XX^{ème} siècle)

- **Villa Sicot** (années 1950)

- **Hôpital-hospice Romain-Blondet** (1937), rue Eugène Maillard

Patrimoine religieux : église, cimetières et chapelles

- **La Grotte de Lourdes**, située sur la route de Cœur Bouliki, a été érigée vers 1885. Cette grotte a été aménagée dans un mouvement de ferveur suscité, jusqu'à la Martinique, par les dix-huit apparitions de la Vierge à Lourdes. Haut lieu de la vie religieuse martiniquaise, la grotte reste très visitée par les pèlerins qui viennent recueillir l'eau de la source.

- **L'Église Saint-Joseph** : à la fin de l'année 1874, l'abbé Maillard, curé de la paroisse de Rivière Blanche, décide de transférer l'église paroissiale sur un territoire qu'il possède à Rosière. En effet, la chapelle de Rivière Blanche était devenue trop exigüe et était en mauvais état. Un arrêté du 2/12/1874 ordonne sa fermeture.

La nouvelle Église est bâtie en une vingtaine de jours, mais détruite par un cyclone en 1891, puis reconstruite. L'Église comme la paroisse est placée sous le vocable «Saint-Joseph» le 9 août 1876 après que Pie IX l'a proclamé Patron de l'Église Universelle. En 1903 un cyclone emporte la charpente et la toiture: une nouvelle reconstruction de style basilical est décidée. Les deux tours ont été rajoutées en 1927.

- **Chapelle salinière** (début du XX^{ème} siècle) située à Séaille

- **Croix de mission** (1924-1925) rue Eugène Maillard

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

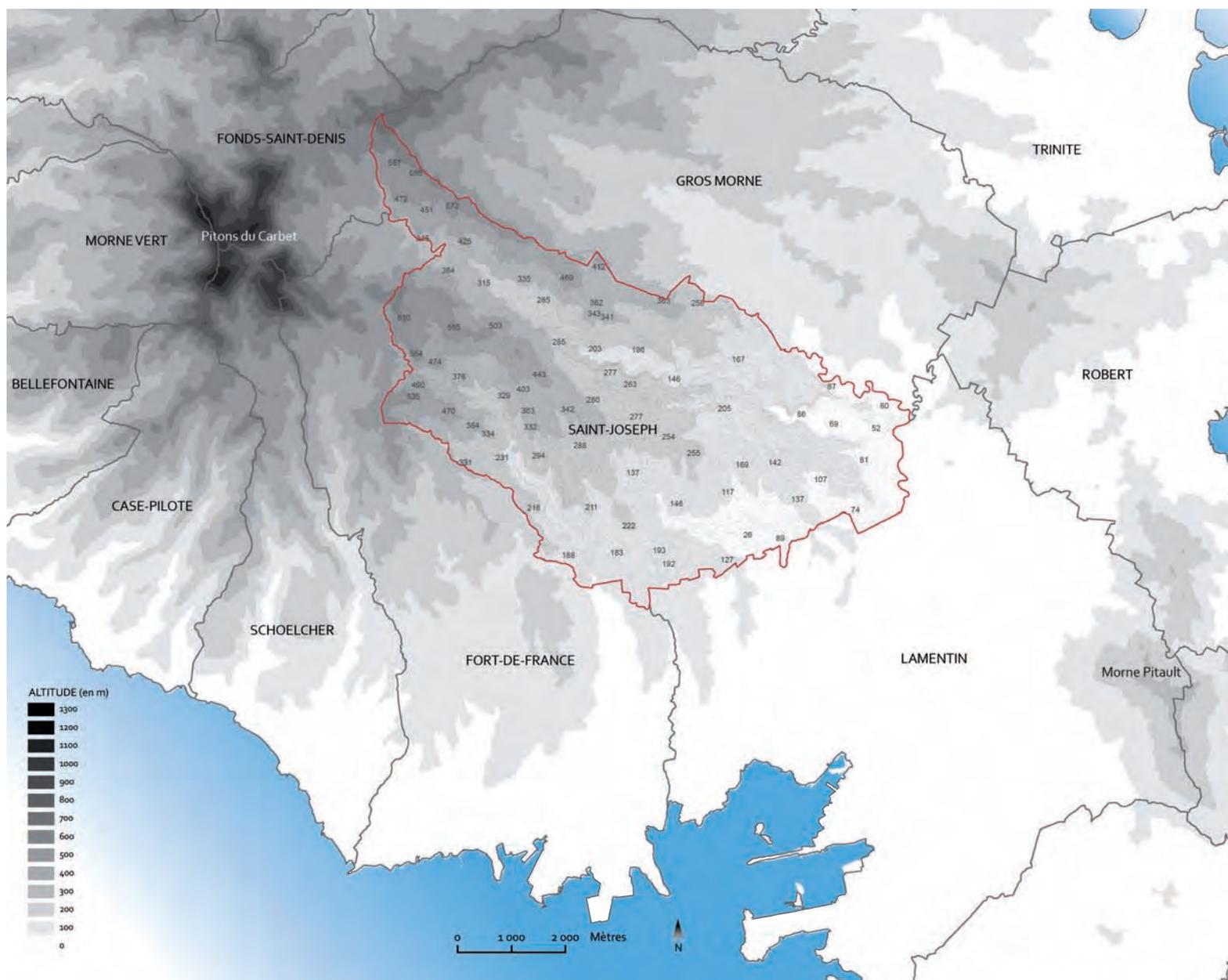
1.2. Les fondements du paysage

Entre Baies et Pitons

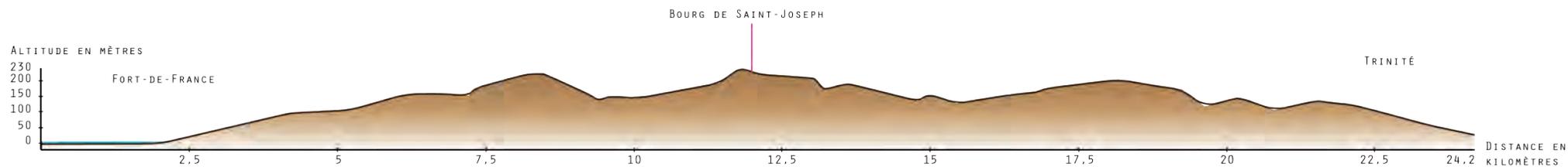
Une des caractéristiques premières du paysage joséphin est celle de s'inscrire entre Baie et Pitons, dans une vaste pente nuancée par deux vallées principales et tout un réseau de petits cours d'eau et modelés subtiles.

La carte du relief ci-contre montre que les courbes de niveau s'échelonnent entre 70 et 600 mètres d'altitude (cotes NGM).

Les coupes et images 3D des pages suivantes permettent de mieux découvrir ce territoire escarpé.



COUPE DE FORT-DE-FRANCE À TRINITÉ EN PASSANT PAR SAINT-JOSEPH



Saint-Joseph s'inscrit à la «naissance» des Pitons du Carbet côté Sud.

La coupe du Sud-Ouest au Nord-Est, de Fort-de-France à Trinité révèle que Saint-Joseph correspond aux plus hautes altitudes sur cette ligne.

La coupe allant des Pitons à la plaine du Lamentin représente clairement l'étagement du relief sur lequel s'installe la commune.

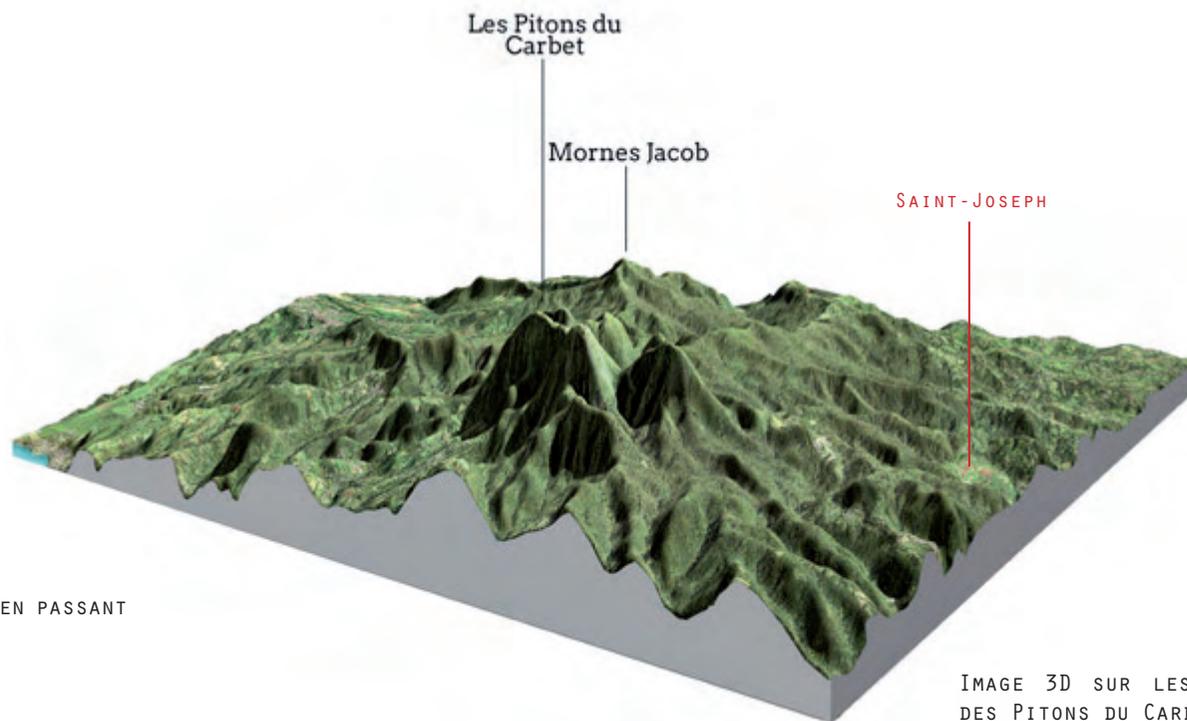
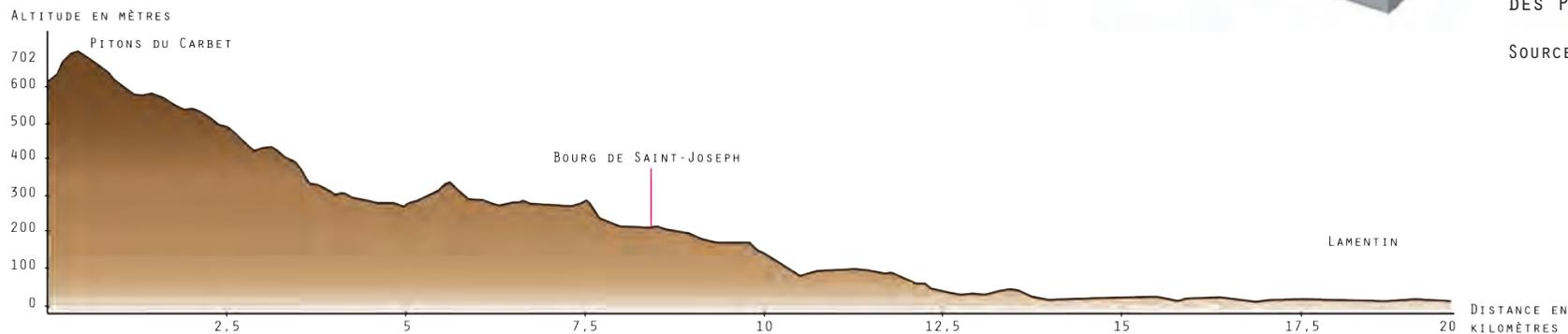


IMAGE 3D SUR LES RELIEFS DES PITONS DU CARBET

SOURCE: ATLAS DES PAYSAGES

COUPE DES PITONS DU CARBET À LA PLAINE DU LAMENTIN EN PASSANT PAR SAINT-JOSEPH

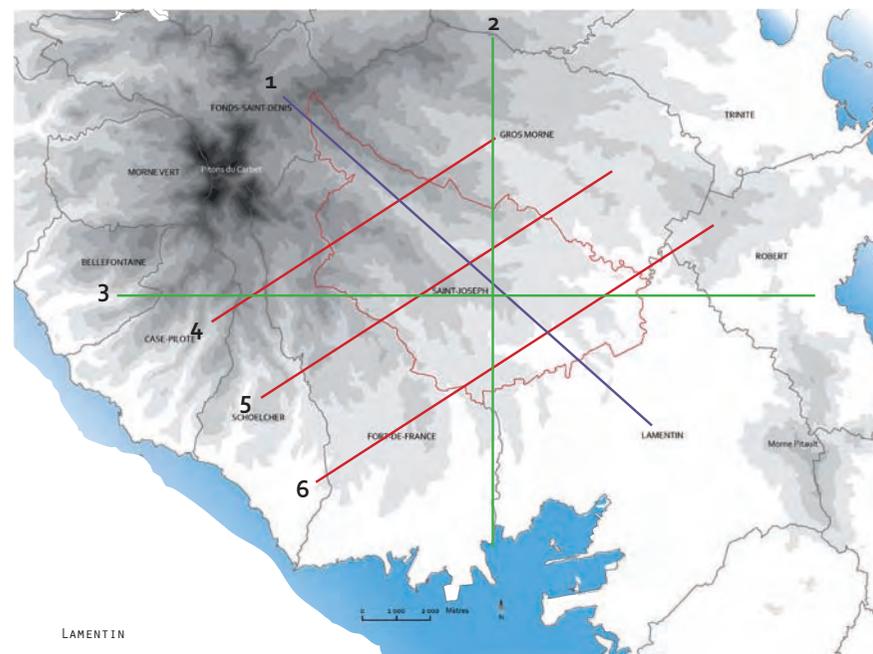


I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.2. Les fondements du paysage

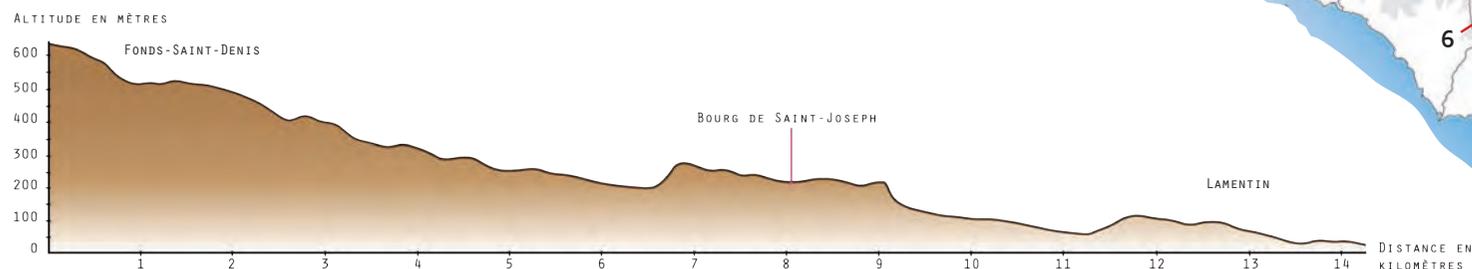
Six coupes ont été réalisées à l'échelle de la commune. Elles permettent d'apprécier le relief qui la caractérise.

Les profils 1 et 2 dévoilent bien la disposition en promontoire du bourg. Le profil 3 lui, permet d'expliquer l'absence de point de vue vers la mer des Caraïbes du fait de reliefs élevés bloquant la vue; mais fait la preuve par ailleurs de la possibilité de panoramas vers la baie du Robert à l'Est.

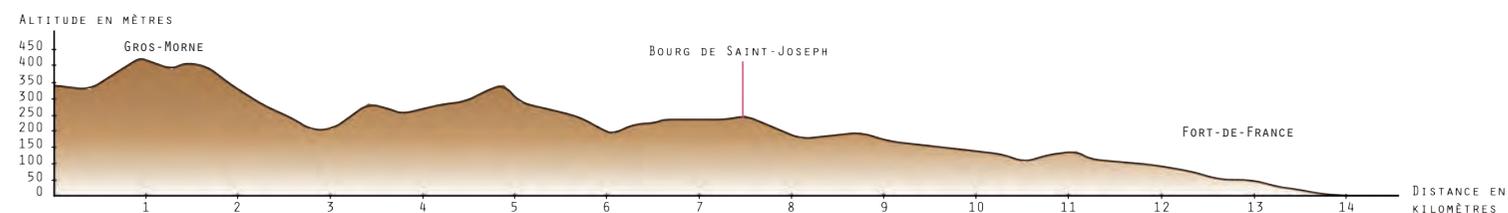


CARTE DE REPÉRAGE DES PROFILS SUR LA COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

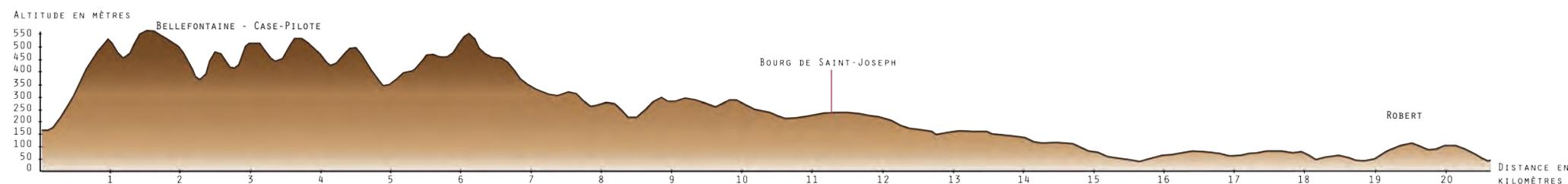
PROFIL N° 1 - DES PITONS AU LAMENTIN



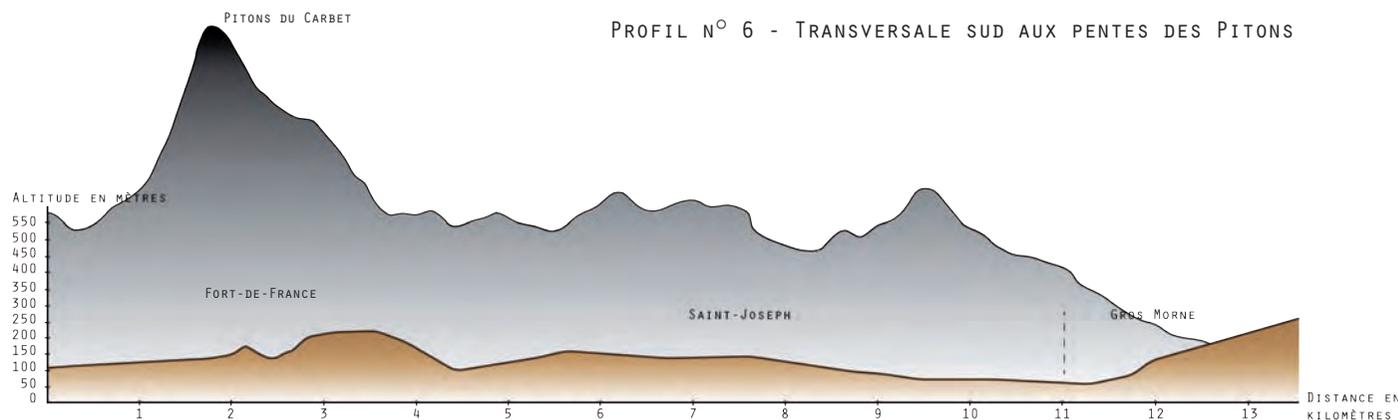
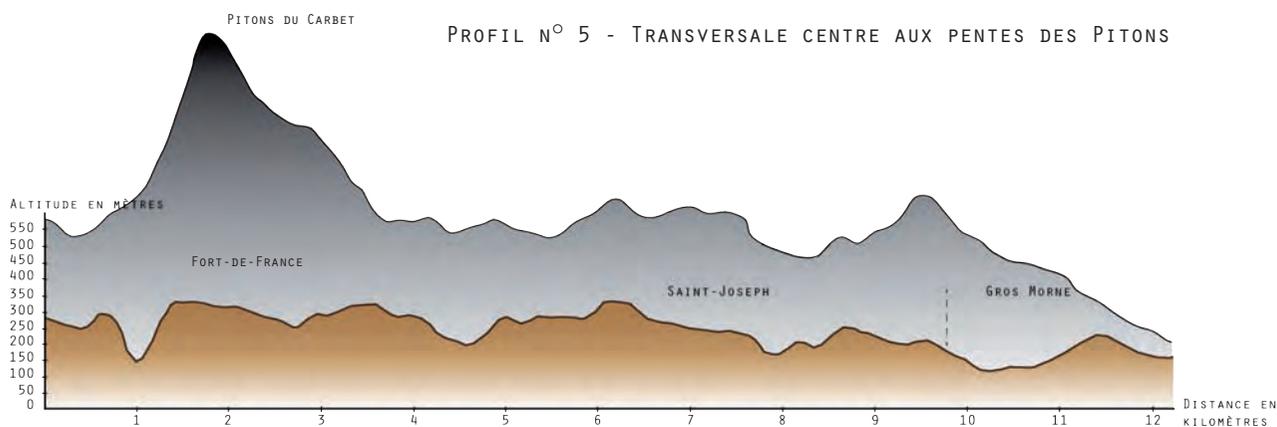
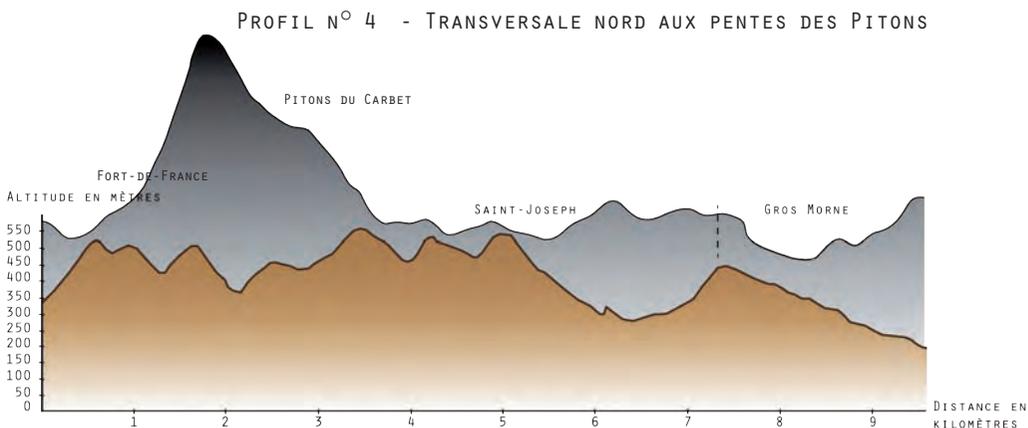
PROFIL N° 2 - DU NORD AU SUD SUR LE BOURG



PROFIL N° 3 - D'OUEST EN EST SUR LE BOURG



Les coupes transversales aux reliefs les plus marqués permettent d'expliquer d'une part les limites communales du fait de fortes coupures dans la topographie; et d'autre part la diversité des paysages que nous verrons par la suite.



ÉLÉMENTS DE PROJET

- Intégrer le relief comme une composante de la trame urbaine, pas uniquement sous un aspect contraignant mais comme l'opportunité de jouer sur l'intégration du bâti
- Prendre en compte les contraintes de déplacements qu'engendrent les reliefs pour les circulations actives en plus des distances

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.2. Les fondements du paysage

Les sources de la plaine du Lamentin

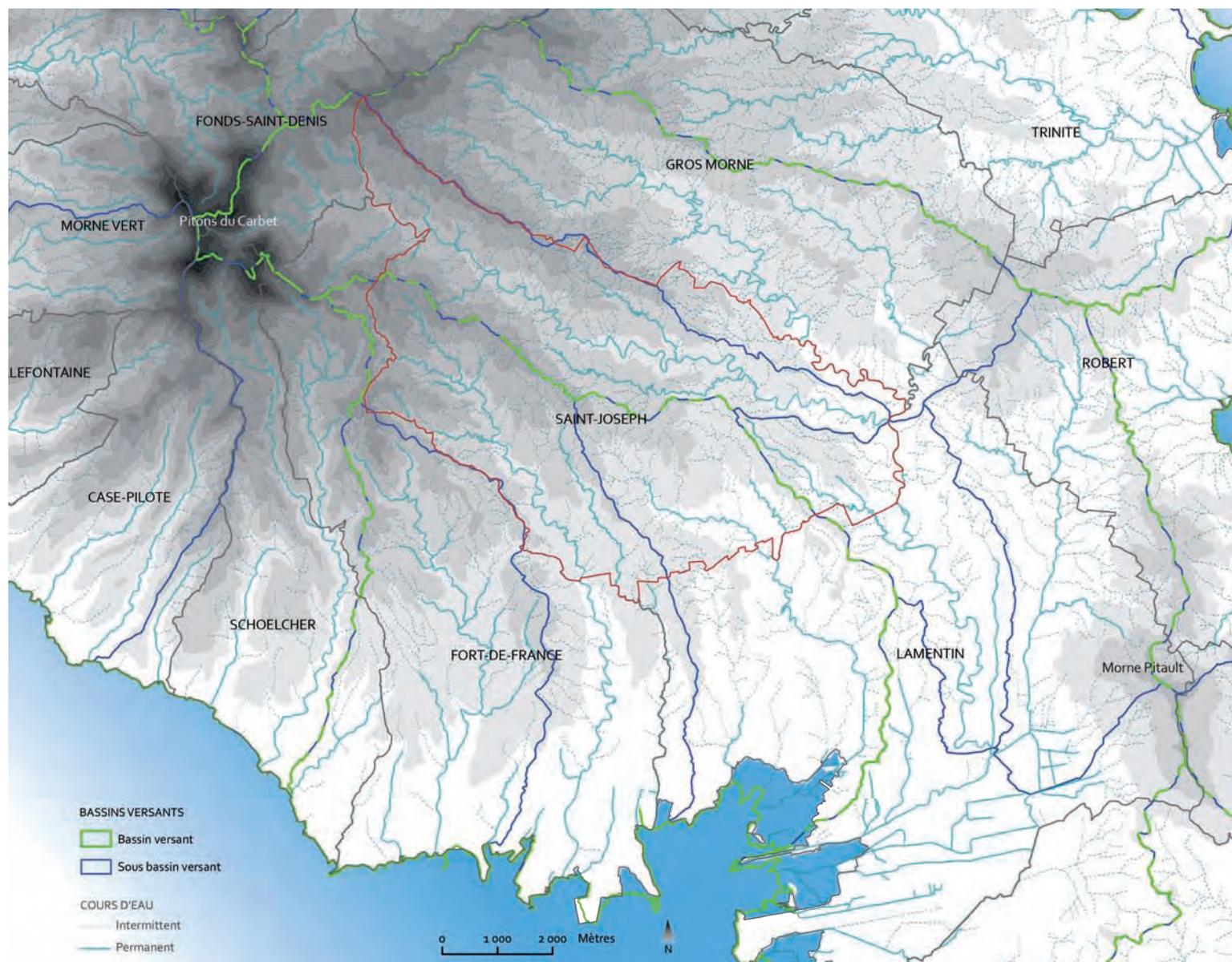
Qu'on la rencontre frontalement par le gués ou s'écoulant au creux de la végétation luxuriante, l'eau est omniprésente dans le paysage jوسéphin.

La rivière Blanche alimentant en eau une bonne partie du centre et du sud de l'île prend sa source sur les hauteurs de Saint-Joseph.

Elle se jette à la frontière joséphine dans la rivière Lézarde, plus grande rivière de Martinique, contribuant à alimenter le bassin versant qui s'étire jusqu'à la Plaine du Lamentin.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Assurer le maintien de la qualité des eaux notamment en raison de leur captage et intégrer au mieux la gestion des eaux de ruissellement (pollutions, et inondation)
- Valoriser les gués

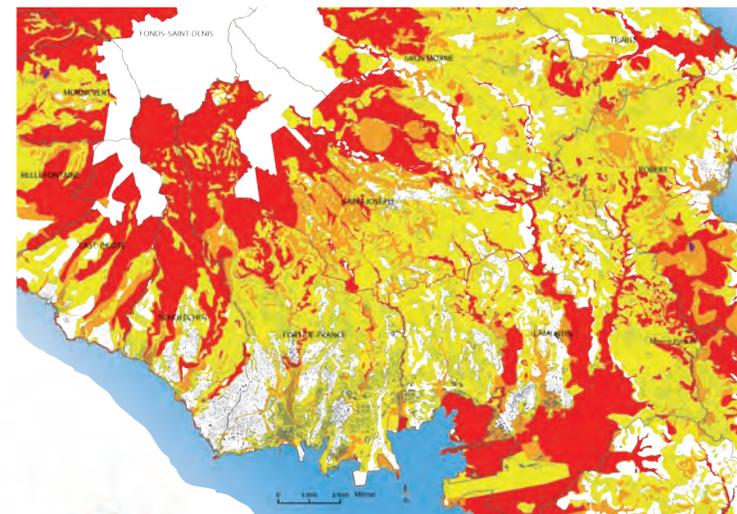


Des pentes et de l'eau: des contraintes naturelles

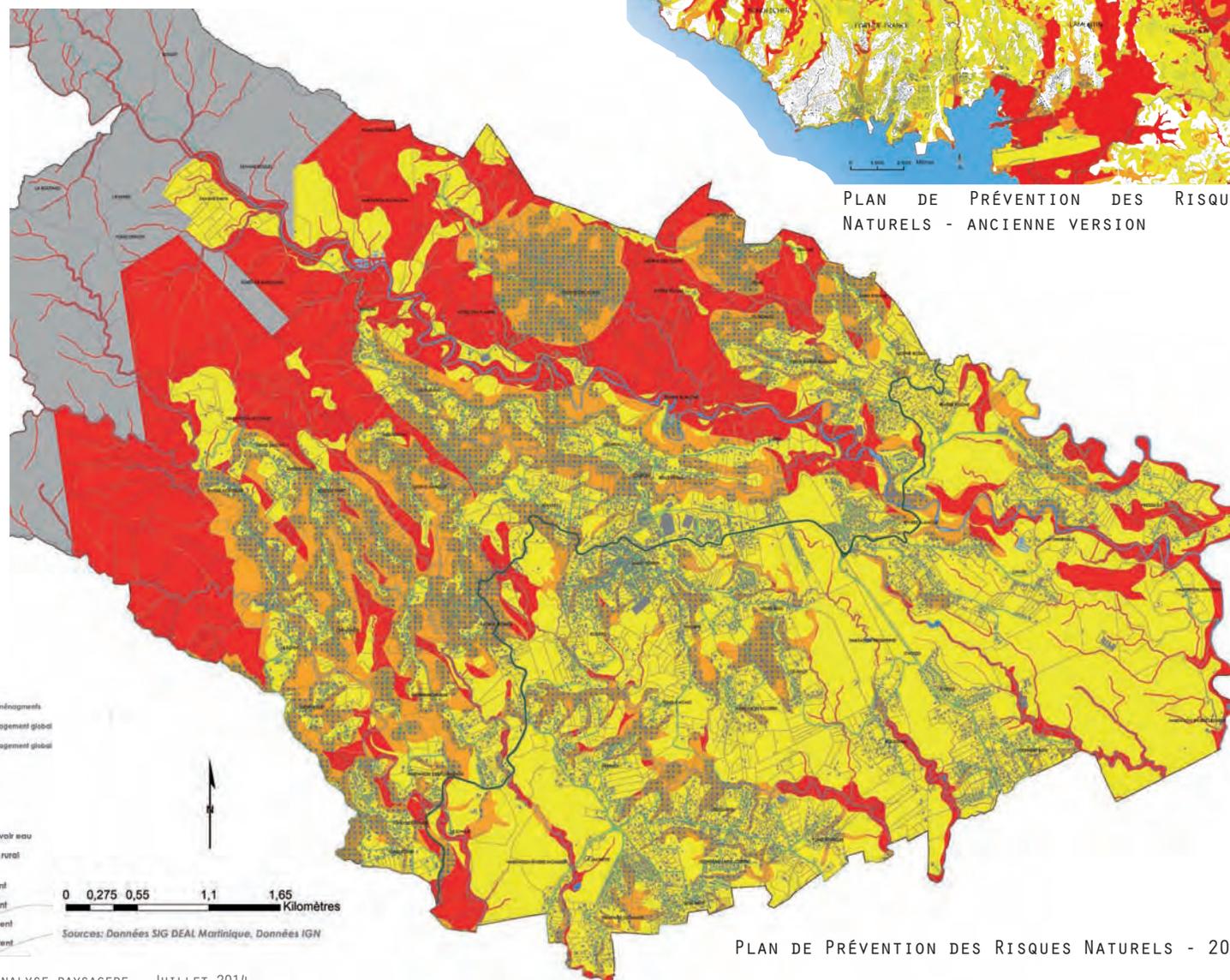
Saint-Joseph est une commune soumise à de nombreux aléas:

- Inondation
- Mouvement de terrain
- Liquéfaction
- Séisme

L'analyse de la carte du réseau hydrographique auparavant a montré l'incidence que peuvent avoir les crues à Saint-Joseph en aval dans la plaine du Lamentin (bassin versant). C'est d'ailleurs ce que l'on retrouve en aléa fort sur la carte à l'échelle de la CACEM (ancienne version du PPRN).



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS - ANCIENNE VERSION



PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS - 2013

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.2. Les fondements du paysage

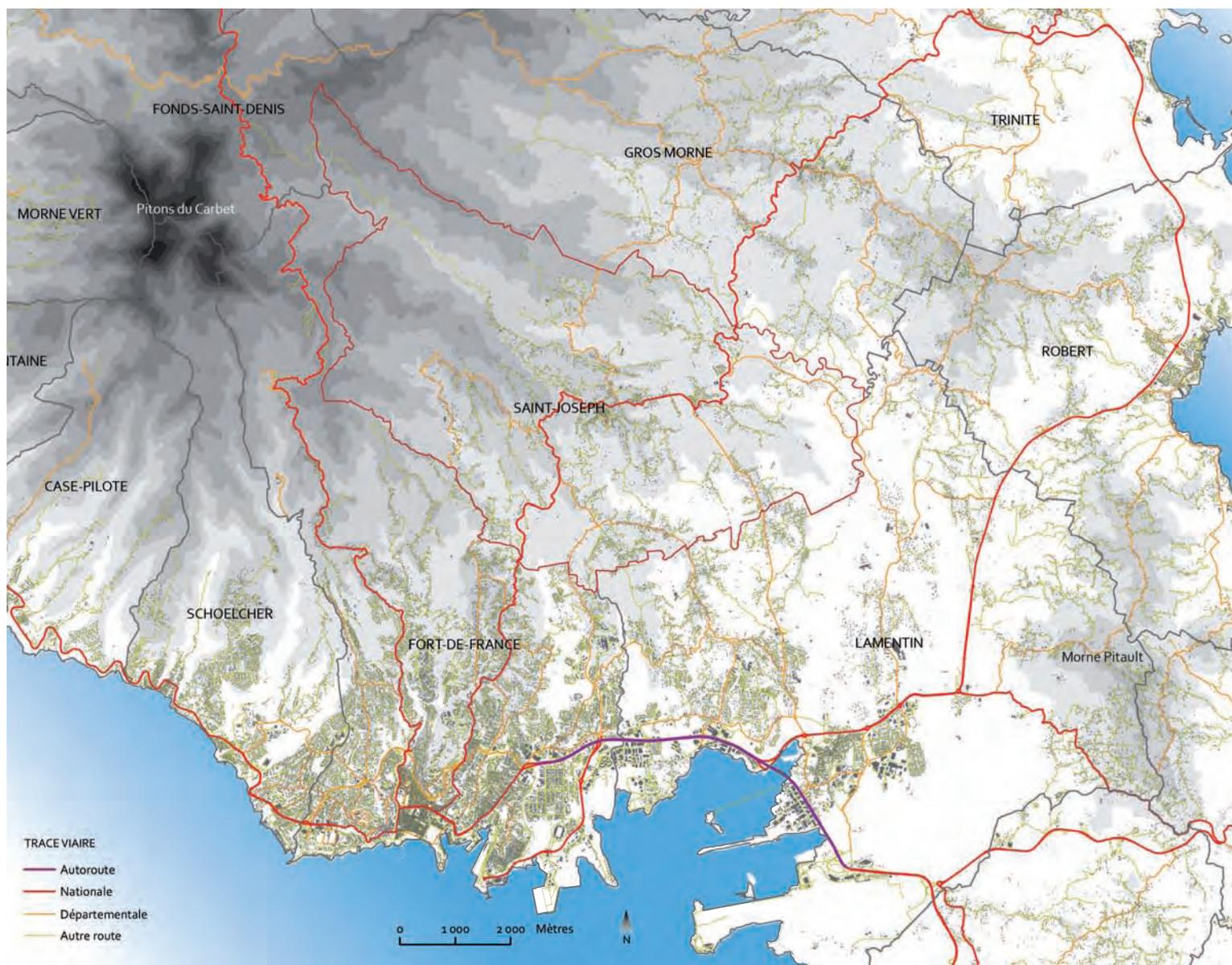
Une urbanité singulière

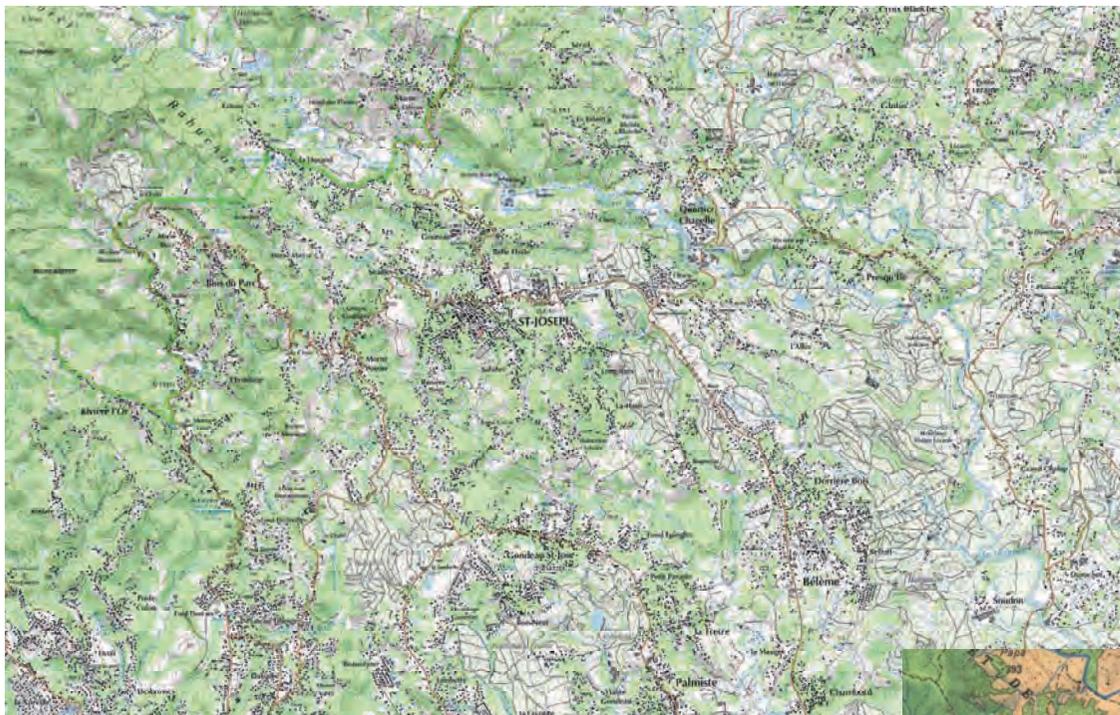
L'attractivité accrue de la CACEM et de Fort-de-France a évidemment impacté sur le développement périurbain de la commune, notamment par la création de quartiers pavillonnaires limitrophes du Lamentin et de Fort-de-France (Gondeau, Bélème).

La structure urbaine de Saint-Joseph très diffuse au sein de la campagne et structurée en quartiers est un héritage plus ancien d'une campagne habitée et de l'installation progressive de la commune autour des paroisses (cf. patrimoine).

Aussi on ne peut pas considérer l'urbanisation de la commune comme une diffusion, un grignotage par «l'en-ville» des pentes des morne.

La CACEM atteint une certaine saturation de son tissu urbain ; il reste peu de place pour une demande foncière qui ne décroît pas et se profile le risque de voir Saint-Joseph se construire de toutes parts et perdre ce qui assure ses qualités mais aussi sa structure actuelle (réseau de routes).





ÉLÉMENTS DE PROJET

- Sur un vaste territoire communal, une urbanisation assez diffuse mais une structure de quartiers à partir du bourg central et des axes de circulation principaux
- Des espaces naturels durables, semblant résister à la pression foncière

CARTE IGN DE 1958



Évolution du territoire joséphinois

La comparaison de ces deux cartes IGN distantes d’une cinquantaine d’années montre quelque peu l’évolution du bâti, qui s’est fortement développé autour de pôles bâtis existants et des voies.

L’urbanisation a plus impacté les zones cultivées lesquelles ont sensiblement diminué, alors que les zones naturelles semblent avoir résisté au temps.

I. ANALYSE PAYSAGÈRE

1.2. Les fondements du paysage

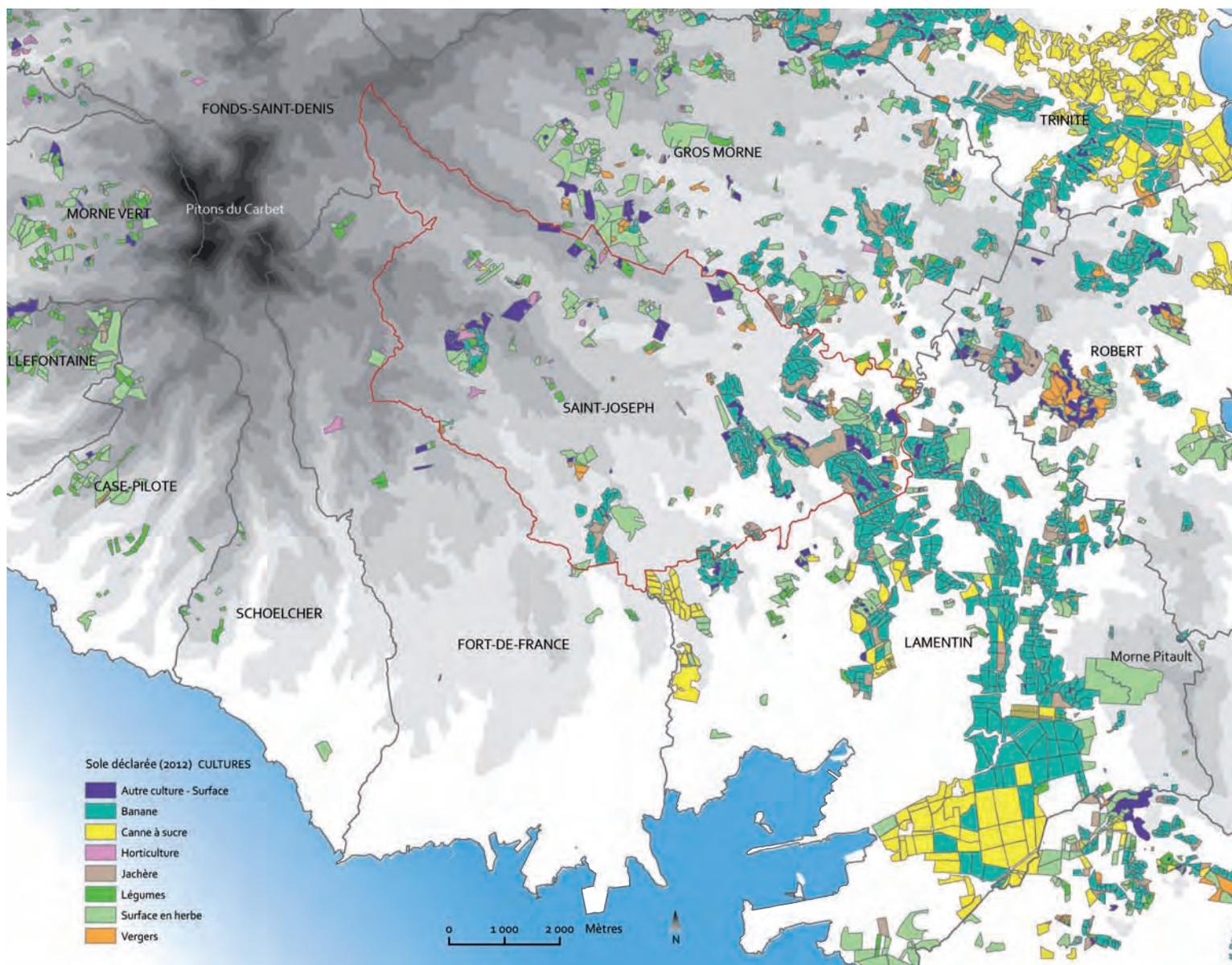
La ville à la campagne plutôt que la ville-campagne

Les composantes naturelles de Rabuchon et Bouliki font parties intégrantes de l'identité Joséphine mais qu'en est-il des champs de banane, des parcelles de fleurs, de piments, de dachines ?

Souvent présentée comme une commune agricole, «ville-rurale», Saint-Joseph ne dispose pourtant pas d'un parc cultivé si important que cela, comme l'illustre la carte ci-contre.

Le secteur le plus cultivé, à l'Est, correspond aux habitations Rivière Lézarde, Jonction, Prospérité, établies dans l'arc agricole dessiné depuis les grandes parcelles du Lamentin. Il se compose essentiellement de bananeraies.

Les autres parcelles, plus éparées et dédiées à la production horticole et maraîchère, trouvent quant à elles leur place dans les hauteurs Joséphines. Ce sont des cultures qui se font discrètes, elles ne marquent pas autant le paysage que les parcelles vastes et denses des bananeraies, il faut donc prendre le temps de scruter au loin ou à travers la végétation dense pour les apercevoir.



CULTURE DE CHOUX



ALPINIAS QUELQUE PART ENTRE FOND CACAO ET LÂ-HAUT



CULTURE DE PIMENTS



BANANERAIES AU QUARTIER PRESQU'ÎLE



ÉLÉMENTS DE PROJET

- Des paysages agricoles variés entre l'Est et l'Ouest de la commune.
- Des cultures variées (maraîchage, bananeraie, production florale...) à pérenniser et mettre en valeur.
- Une production agricole de proximité, type jardin créole individuel et petites parcelles familiales bien intégrés au tissu urbanisé.

DACHINES À RIVIÈRE-BLANCHE



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

L'étude des fondements a permis de confronter nos intuitions sensibles à des données plus objectives, délivrant ainsi de premiers éléments de projet. Sous la forme de "boîtes synthétiques", nous déclinons tout au long de ce volet de l'analyse paysagère des **éléments de projet** qui relèvent à la fois du diagnostic, des enjeux mais aussi d'ingrédients potentiels des fiches actions.

Dans la poursuite de cette démarche paysagère, à la fois interdisciplinaire et itérative, nous nous proposons désormais de révéler les caractéristiques du paysage josphin. À travers le travail à grande échelle de *l'Atlas des paysages de la Martinique*, puis de nos éléments d'analyse à l'échelle communale seront définies dans cette partie, les **entités paysagères josphines**.

1. Introduction au paysage Joséphin

1.3. DÉFINITION DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

- Unités paysagères de l'Atlas des paysages qui concernent le territoire Joséphin
- Entités paysagères définies à l'échelle de la commune

1.3. Définition des entités paysagères

Les unités paysagères sont plutôt un outil de connaissance, à prendre en compte dans les projets qui les recourent

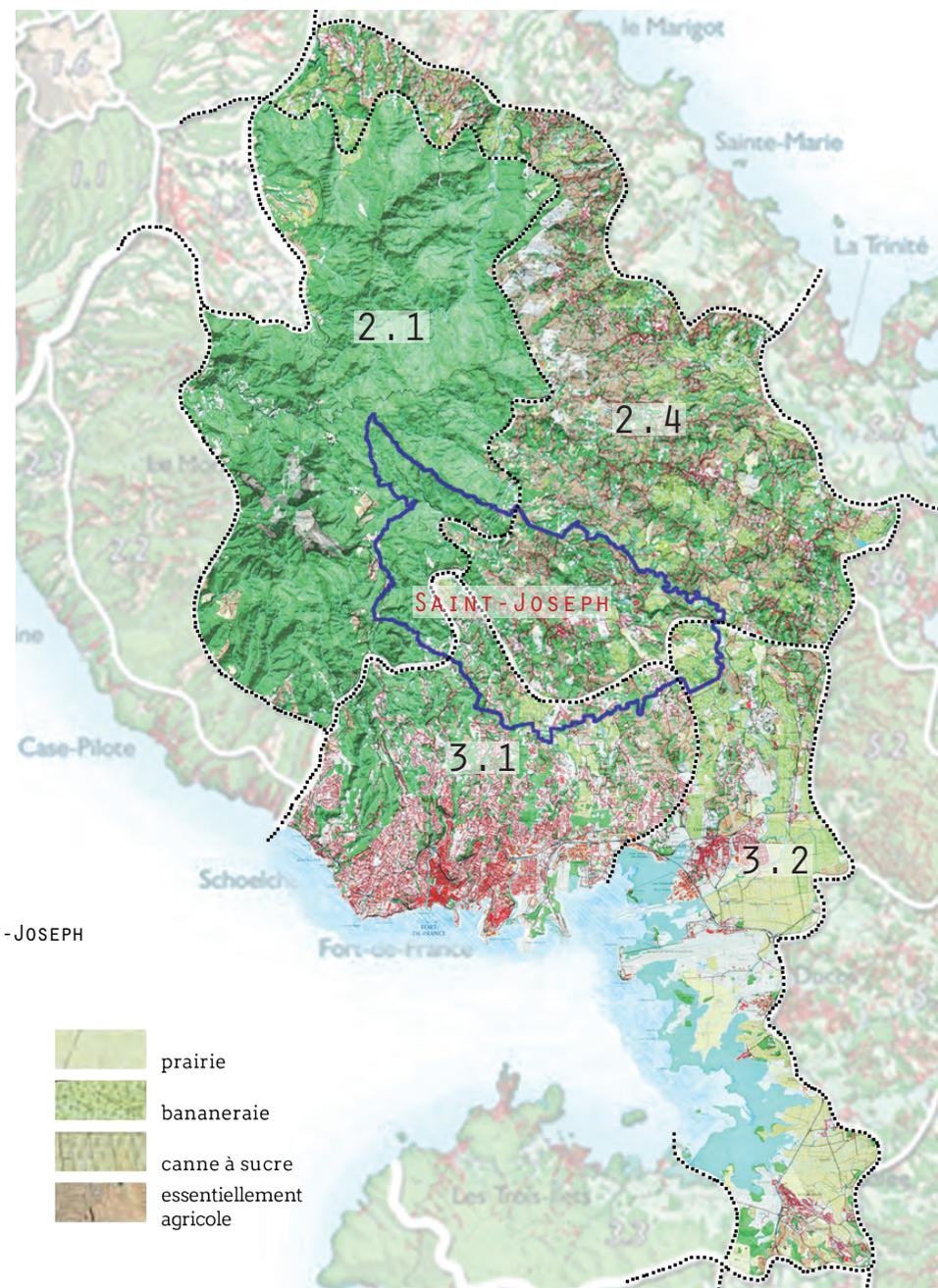
Grâce au travail réalisé d'identification des unités de paysage de l'Atlas des paysages de la Martinique, les acteurs de l'aménagement du territoire disposent aujourd'hui d'éléments de projet.

En effet, à partir des 6 grands ensembles paysagers, l'Atlas réalise pour chacune des 27 unités de paysage, une synthèse cartographique et écrite de la localisation, des caractéristiques paysagères et des enjeux.

La commune de Saint-Joseph est concernée par 4 de ces unités, à savoir:

- La campagne habitée, de Morne Capot à Saint-Joseph (unité 2.4).
- Les pentes urbanisées de Fort-de-France (unité 3.1).
- Les Pitons boisés du Carbet et du Morne Jacob (unité 2.1).
- La Plaine du Lamentin (unité 3.2).

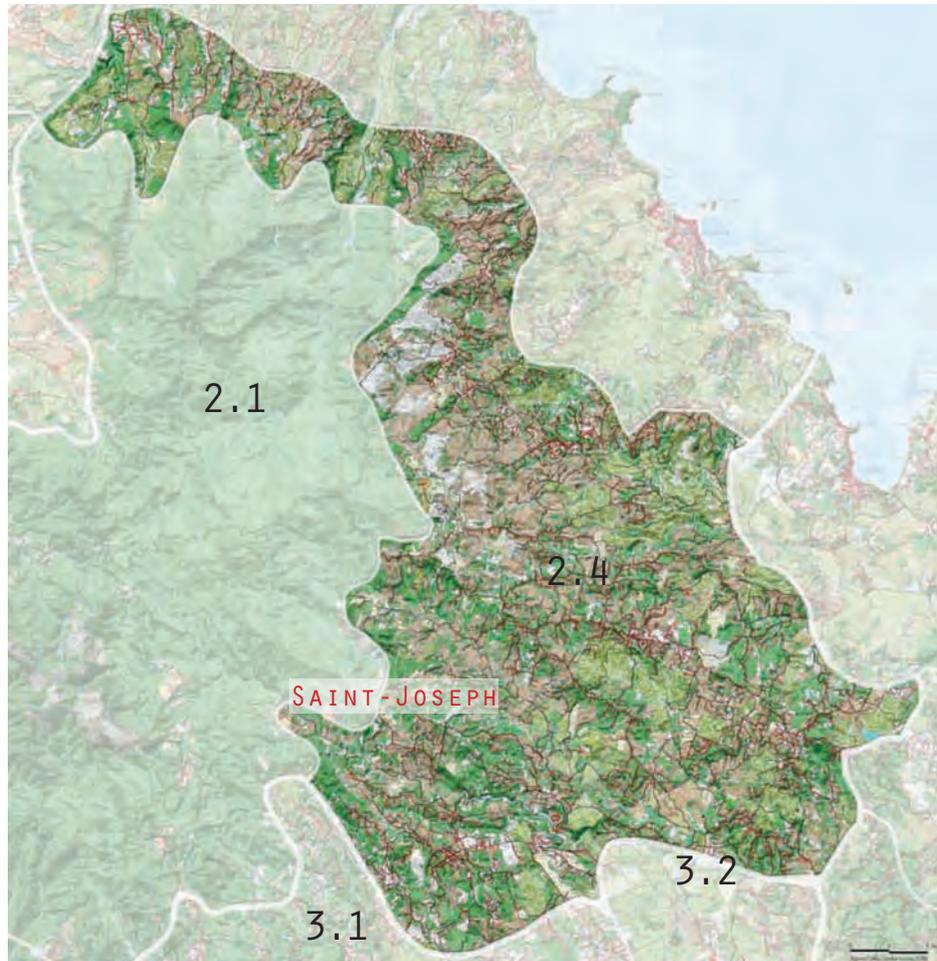
Vous trouverez ici, la synthèse des éléments sur lesquels se base par la suite notre travail à l'échelle communale.



CONTEXTE PAYSAGER DE SAINT-JOSEPH



2.4 /// LA CAMPAGNE HABITÉE, DE MORNE CAPOT À SAINT-JOSEPH



3.1 /// LES PENTES URBANISÉES DE FORT-DE-FRANCE



3.1 /// LES PENTES URBANISÉES DE FORT-DE-FRANCE

CARACTÉRISTIQUES

- Des pentes spectaculaires tournées vers la baie de Fort-de-France
- Une ville comme nature
- Damier et labyrinthe, «en-ville», «lakous», lotissements et grands ensembles : des quartiers multiples et très contrastés, témoins d'une géographie et d'une histoire mouvementées
- ... (autres caractéristiques plus spécifiquement foyalaises)

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **La circulation piétonne** : requalification complète des espaces publics au bénéfice des piétons
- **Les liaisons interquartiers** : créations, suppression de coupures physiques, requalification des transitions, lisières, interfaces
- **L'urbanisme végétal** : préservation et renforcement du végétal dans les parcelles habitées, maîtrise qualitative des clôtures...
- **La nature en ville, les bords de l'eau** : réhabilitation paysagère, ombrage, accessibilité et appropriation par les habitants
- **Les ouvertures visuelles, points de vue** : identification et mise en valeur

3.2 /// LA PLAINE DU LAMENTIN

CARACTÉRISTIQUES

- Une grande plaine agricole en fond de baie, drainée par la Lézarde
- Un cadre de pentes agricoles et habitées remarquable

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **La plaine agricole** : protection contre l'urbanisation, identification et préservation des structures végétales arborées; identification, préservation et valorisation paysagère de l'organisation hydraulique (...), maintien de la coupure verte avec Fort-de-France.
- **Les pentes** : préservation des horizons de la plaine et de la baie, en maîtrisant l'urbanisation, identification et valorisation des perspectives depuis les secteurs habités, préservation du végétal en accompagnement de l'urbanisation

2.4 /// LA CAMPAGNE HABITÉE, DE MORNE CAPOT À SAINT-JOSEPH

CARACTÉRISTIQUES

- Une "campagne" élégante à la fois vallonnée, arborée et diversifiée
- Un habitat dispersé, volontiers environné de végétation
- Des vues lointaines sur les pentes cultivées, le littoral et la montagne
- Une vallée ample et profonde, composant un paysage particulier : la Rivière du Lorrain

ENJEUX IDENTIFIÉS

- **Les centres bourgs** : confortement et intensification des centralités, réhabilitations architecturales, requalification des espaces publics au bénéfice des piétons, enterrement des réseaux aériens.
- **Les espaces agricoles** : protection contre l'urbanisation diffuse
- **Les bords de route** : protection contre l'urbanisation linéaire, préservation et mise en valeur des vues
- **La vallée du Lorrain** : préservation contre l'urbanisation, valorisation par l'aménagement de vue et de cheminements, préservation de la continuité naturelle et paysagère de la rivière...

2.1 /// LES PITONS BOISÉS DU CARBET ET DU MORNE JACOB

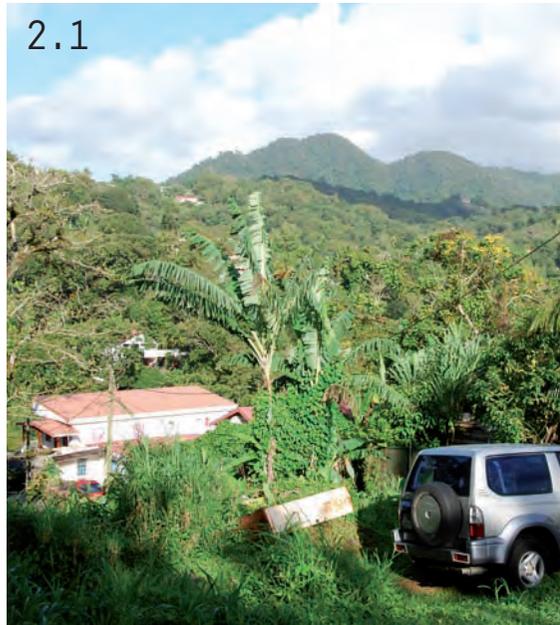
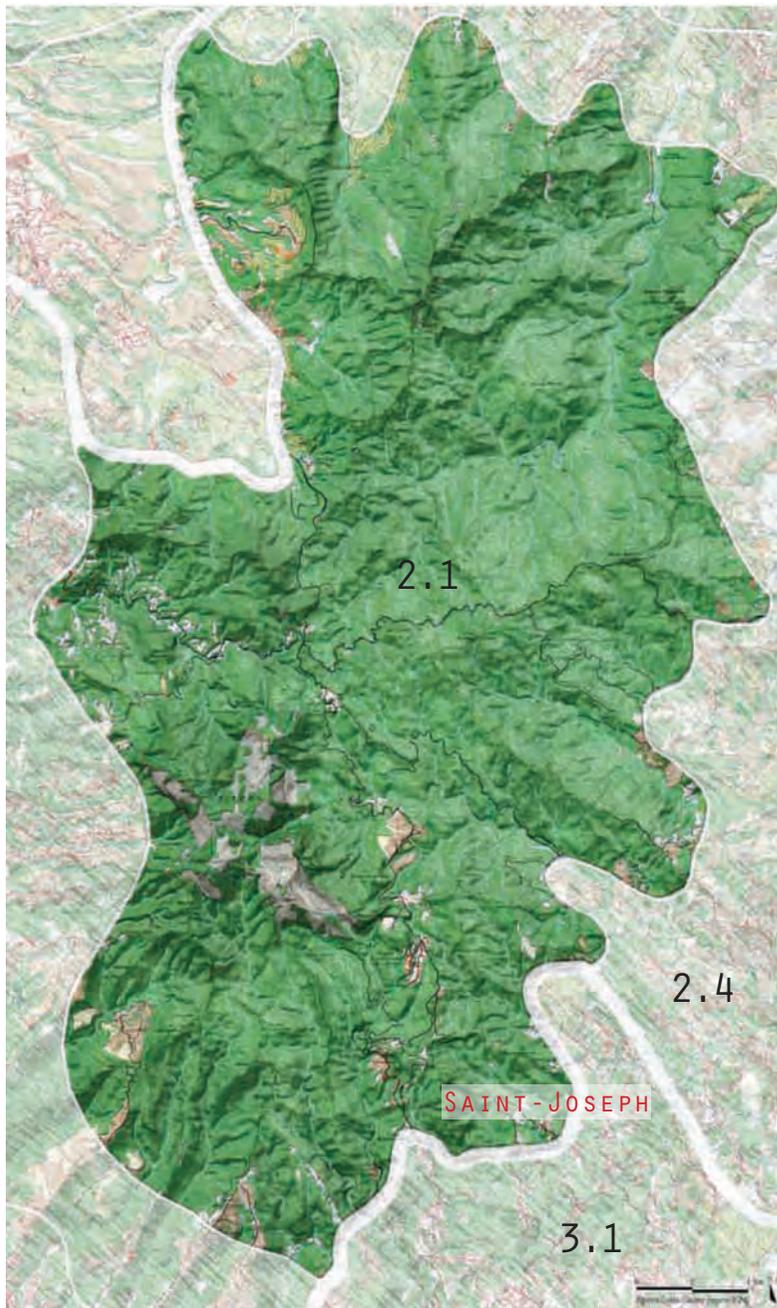
CARACTÉRISTIQUES

- De hauts reliefs en pain de sucre, qui marquent élégamment de leurs silhouettes les grands paysages du nord martiniquais
- De 300 à 1200m, des paysages étagés de forêt tropicale humide à la biodiversité remarquable
- La route de la Trace, une route de découverte des Pitons du Carbet

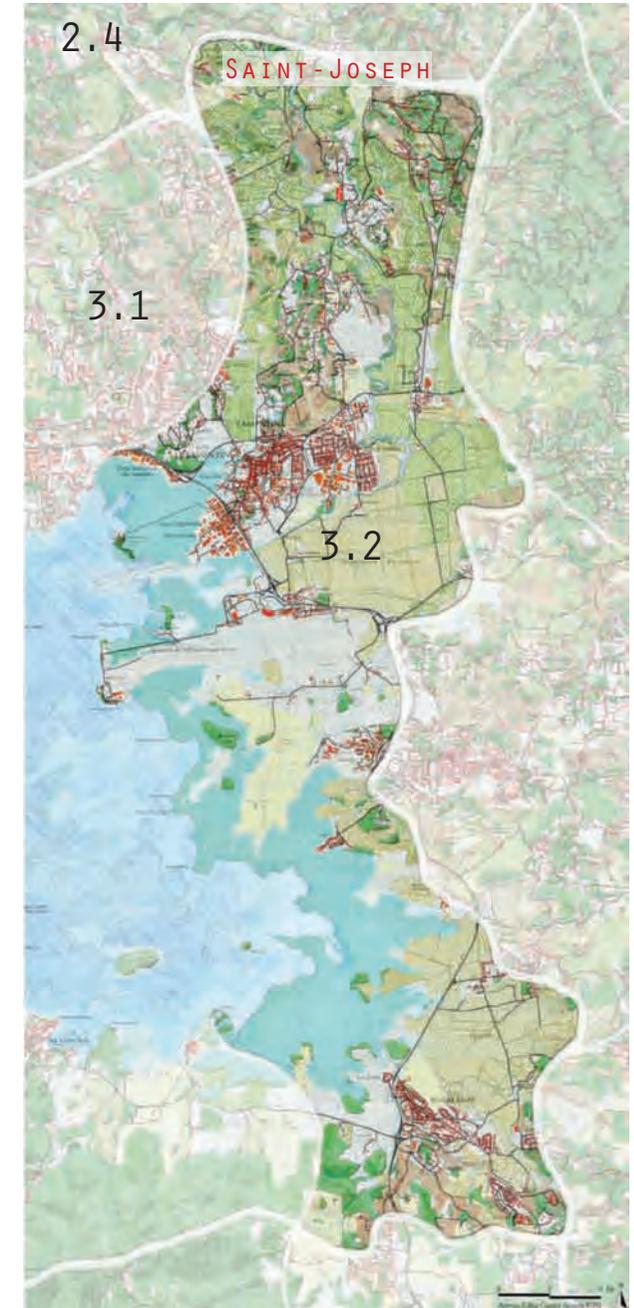
ENJEUX IDENTIFIÉS

- **La biodiversité** : identification, préservation et gestion ; maîtrise équilibrée entre protection des espèces et des espaces, accessibilité et information/sensibilisation pour le public
- **L'accueil du public** : poursuite des efforts d'aménagement pour la découverte de la montagne et de sa biodiversité, maintien de l'accessibilité à la nature, des traces et des sentiers accessibles aux différents publics
- **La route de la Trace** : préservation de la qualité paysagère de la forêt, réduction des aménagements à caractère trop routier.

2.1 /// LES PITONS BOISÉS DU CARBET ET DU MORNE JACOB



3.2 /// LA PLAINE DU LAMENTIN



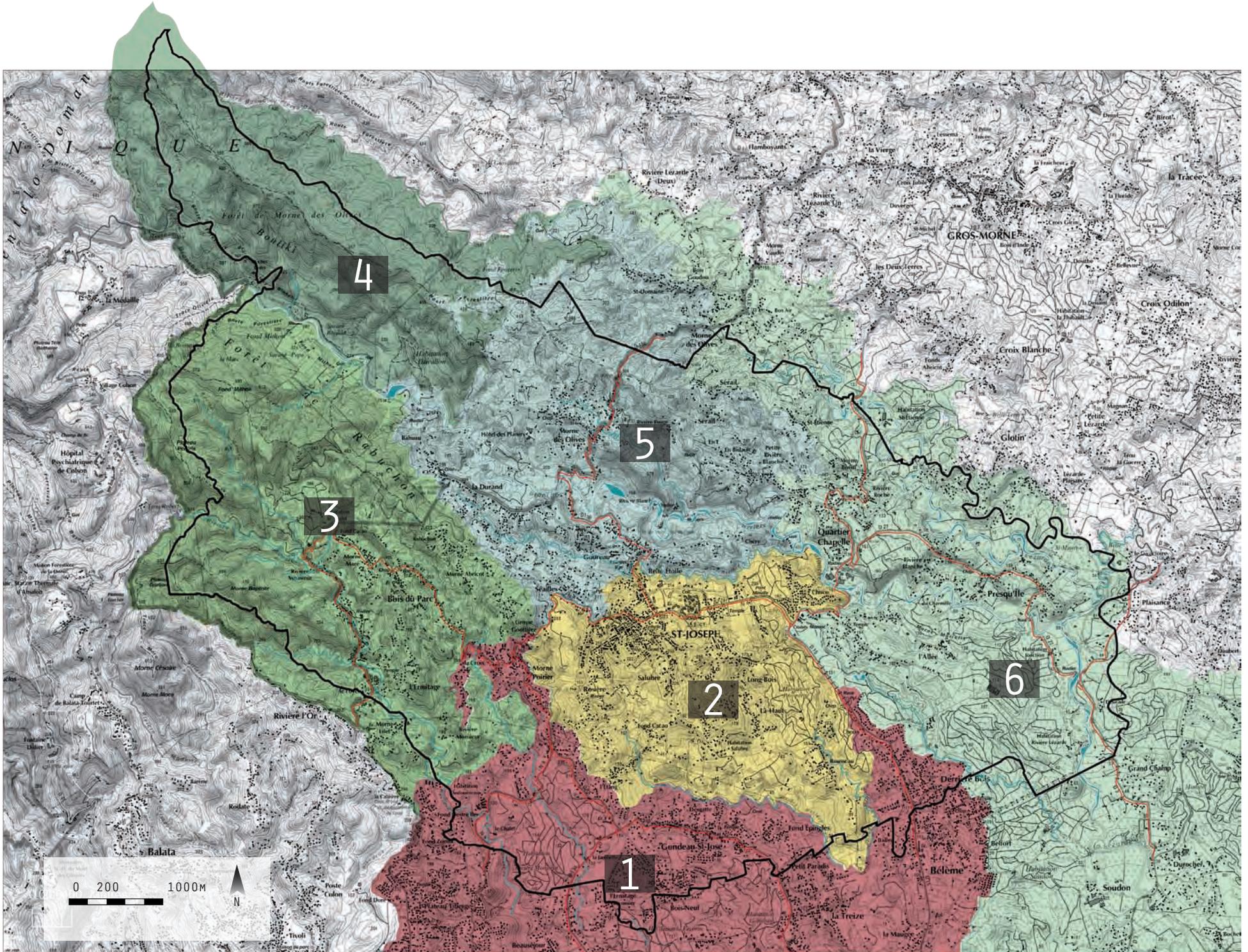
Définition des entités paysagères du territoire Joséphin à partir des unités de paysage de l'Atlas des paysages

Dans le prolongement de la démarche précédente d'identification d'unités paysagères, il s'agit ici d'affiner l'échelle d'analyse de l'Atlas et de déterminer les entités paysagères qui seront à même de révéler les caractéristiques de morceaux de territoire, supports d'identités et d'enjeux.

Notre analyse de la commune et de ses alentours nous a conduit à distinguer 6 «tableaux» du paysage Joséphin dont les caractéristiques propres sont décrites ci-après.

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE SAINT-JOSEPH

1. LES PENTES FOYALAISES ET LAMENTINOISES
2. LE BELVÉDÈRE DU CENTRE BOURG
3. LA FORÊT HABITÉE DE RABUCHON
4. LE COEUR DE FORÊT DE BOULIKI
5. SILLONS ET MORNES, AUX CONFLUENCES DE LA RIVIÈRE BLANCHE
6. LÉZARDE ET RIVIÈRE BLANCHE, LES VALLÉES AGRICOLES



1 / LES PENTES FOYALAISES ET LAMENTINOISES

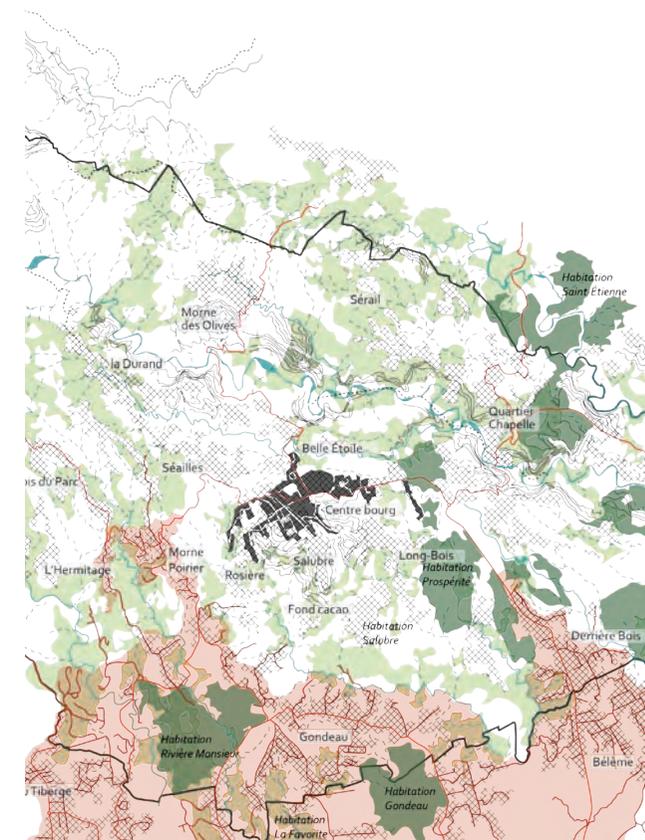


CARACTÉRISTIQUES

Cette entité paysagère désigne le haut des pentes foyalaises et lamentinoises, là où l'urbanisation se poursuit le long des axes routiers, sur les prémices des reliefs du Nord de l'île. Cette position ouvre des vues panoramiques sur la Baie de Fort-de-France qui ont influencé l'implantation des quartiers se "disputant" leur morceau de paysage. Cette trame urbaine faite de lotissements et réalisations résidentielles relativement cossues se fond avec les quartiers limitrophes des communes voisines, sans véritable délimitation des entrées de ville.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Les entrées de villes, transition avec les communes de Fort-de-France et du Lamentin, entre autres à hauteur des quartiers de Bélème, Gondeau, Plateau Tiberge.
- Les percées visuelles sur la Baie de Fort-de-France et la Plaine du Lamentin
- L'allée de Gliciridia de la route de Bélème.

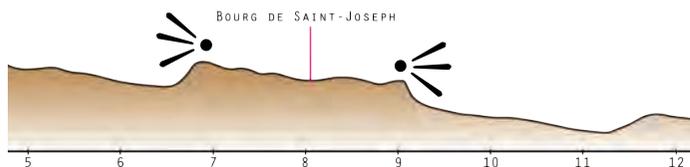


2 / LE BELVÉDÈRE DU CENTRE BOURG

LE BOURG DEPUIS ROSIÈRE



EXTRAIT DU PROFIL DES PITONS AU LAMENTIN



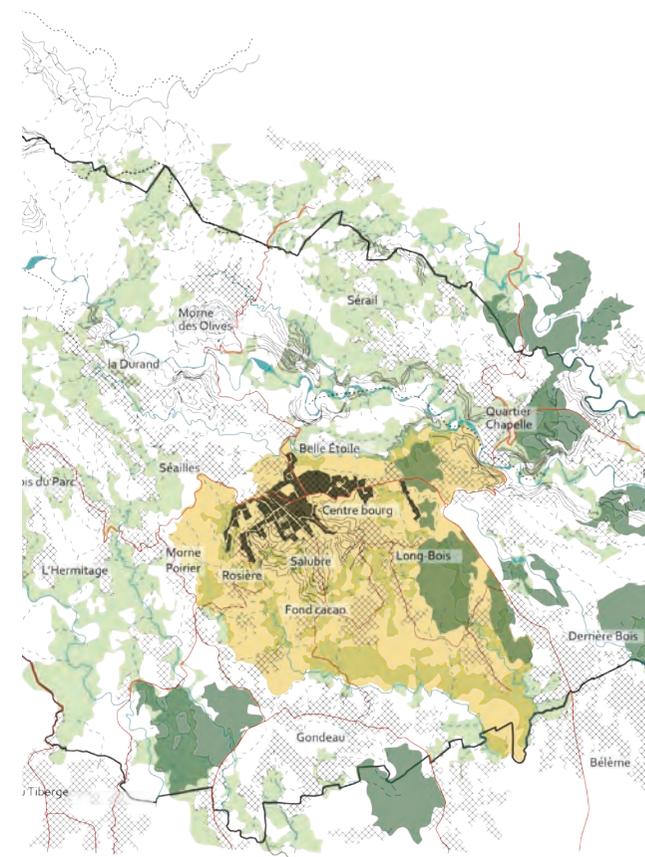
CARACTÉRISTIQUES

Le belvédère josphin se dessine au Nord par le relief de la rivière Goureau et au Sud par les quartiers en contrebas de Rosière, Salubre et Long-Bois (cf. le profil des pitons du Lamentin ci-contre).

Ces quartiers encaissés sont un assemblage complexe de franges boisées, ravines et fonds qui constituent une véritable "ceinture verte" pour le Sud du centre bourg. Un contraste avec le centre bourg qui affirme la centralité de fonctions et d'habitat par une certaine densité minérale et ne s'offre que peu de "respiration" (espaces publics, jardins, cheminements piétons...) au sein de sa trame urbaine.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La route nationale RN4, qui parcourt le centre bourg élargi et valorise l'unité de l'ensemble
- Le point d'appel de l'Eglise du bourg, repérable depuis de nombreux sites à Saint-Joseph.
- Le cimetière offrant une vue panoramique sur la Baie de Fort-de-France



3 / LA FÔRET HABITÉE DE RABUCHON



CARACTÉRISTIQUES

Prémices à l'entité suivante de la forêt de Coeur Bouliki, la forêt habitée désigne le paysage le plus à l'ouest du centre bourg Joséphin, celui prenant place auprès de la forêt de Rabuchon. Depuis le quartier de Rivière l'Or, le long de la route départementale RD47 en fer à cheval, ségrèment des constructions s'accrochant à la chaussée et aux pentes escarpées de la lisière de la forêt.

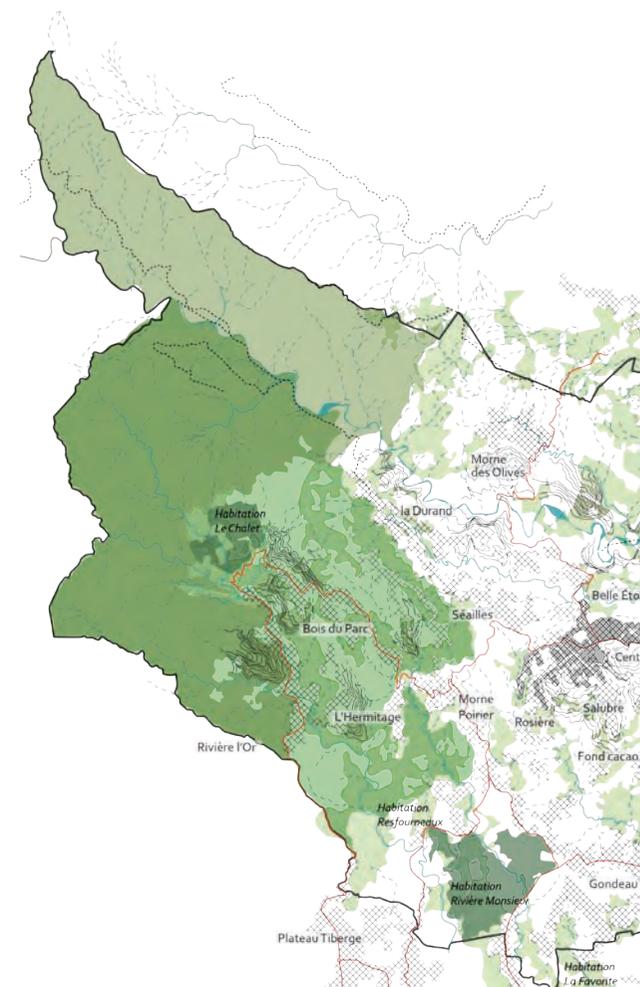
Pitons et masses boisées foisonnantes constituent la toile de fond de ces quartiers où chaque virage est l'occasion d'un point de vue sur la Baie des Flamands, les Pitons ou de la mise en scène naturelle de la végétation hygrophile (fougères arborescentes, bambous...)

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Les vues panoramiques sur le grand paysage de Martinique le long de la route départementale D47, depuis Fort-de-France jusqu'au centre bourg :

- Sur la Baie de Fort-de-France dans le virage de l'Habitation le Chalet, repérable par la bananeraie
- de la Baie de Fort-de-France à celle de la côte Atlantique à l'arrêt de bus «Quartier Bois du Parc»...

- La forêt de Rabuchon, espace naturel et culturel remarquable : présence de sentiers de randonnée et de sports-nature ainsi que d'espaces naturels identifiés (ZNIEFF n°40-Plateau Perdrix)



4 / LE COEUR DE FORÊT DE BOULIKI



CARACTÉRISTIQUES

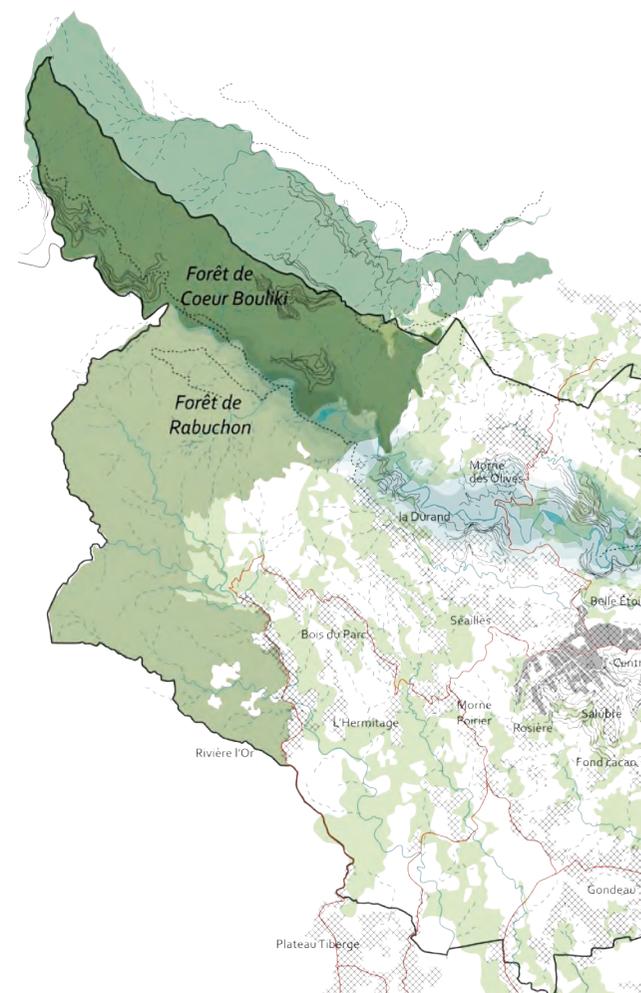
Cette entité paysagère, la plus au Nord du territoire joséphin, correspond au site emblématique de la forêt de Coeur Bouliki. Délimitée de la forêt de Rabuchon par la Rivière Blanche, Coeur Bouliki correspond à un paysage de végétation dense où l'urbanisation disparaît au profit de la forêt hygrophile et des murmures de la faune locale. On accède à cet espace depuis le quartier la Durand puis, guidé par la Rivière Blanche, jusqu'à une aire d'accueil : clairière dédiée à la découverte des lieux et point de départ des sentiers.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Le site naturel est identifié par l'ensemble des martiniquais et des visiteurs extérieurs comme une des grandes forêts martiniquaises valorisant l'identité joséphine

- La forêt constitue le "poumon vert" de l'agglomération foyalaise et du centre martinique (la plus vaste aire forestière de la Martinique) offrant des potentiels de fréquentation multiples : touristiques, pédagogiques, sportif et de loisirs... Une offre complémentaire et moins excentrée que celle liée à la Montagne Pelée.

- Coeur Bouliki constitue un espace naturel remarquable dont la flore et la faune sont représentatives de la forêt hygrophile (forêt ombrophyle) : hépiphytes, gommiers, châtaigniers, fougères arborescentes, balisiers...



5 / SILLONS ET MORNES, AUX CONFLUENCES DE LA RIVIÈRE BLANCHE



CARACTÉRISTIQUES

Transition entre l'atmosphère de forêt humide de la forêt de Bouliki et le paysage de la confluence cultivée plus en aval, cette entité correspond à une autre séquence de paysage de vallée.

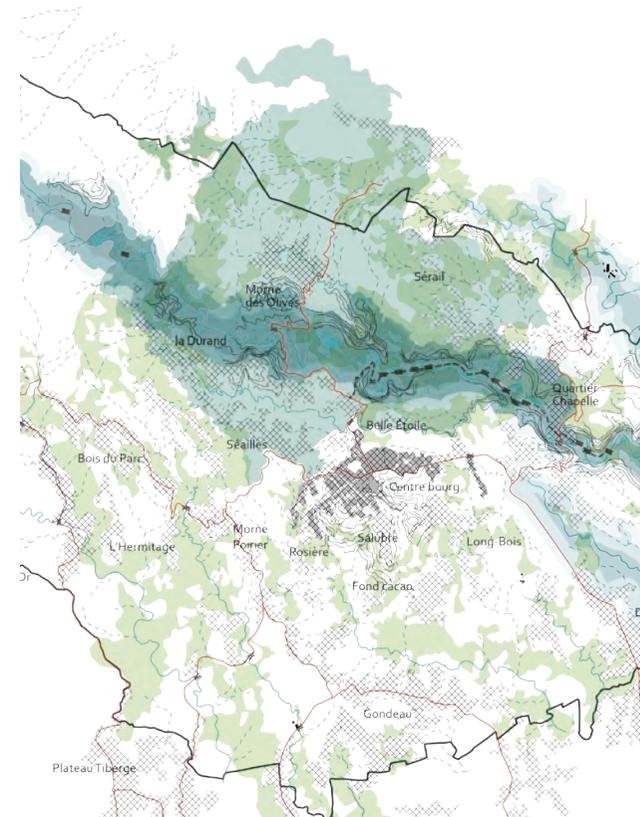
Entre Rivière Lézarde et Rivière Blanche, la vallée s'élargit, donne de l'ampleur au paysage rivulaire dont les gués ponctuent le parcours. Ce sentiment d'être au coeur de la rivière Blanche est accentué par la présence des différents affluents (rivière Rouge, rivière Goureau, ravines...) et du modelé des Mornes et côteaux de part et d'autre du lit.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La route des gués qui représente un parcours transversal de la commune et une porte d'entrée vers la forêt de Coeur Bouliki.

- La station de pompage de la Rivière Blanche (sur la route des gués) pouvant valoriser l'importance de l'eau sur la commune et les procédés liés au traitement de l'eau (ex : Site pédagogique sur la route des Gués...)

- Le site de l'Hôtel des Plaisirs, ferme en agriculture biologique de 6ha, qui pourrait constituer sur la route des gués un site pédagogique dédié à l'agriculture bio.



6 / LÉZARDE ET RIVIÈRE BLANCHE, LES VALLÉES AGRICOLES



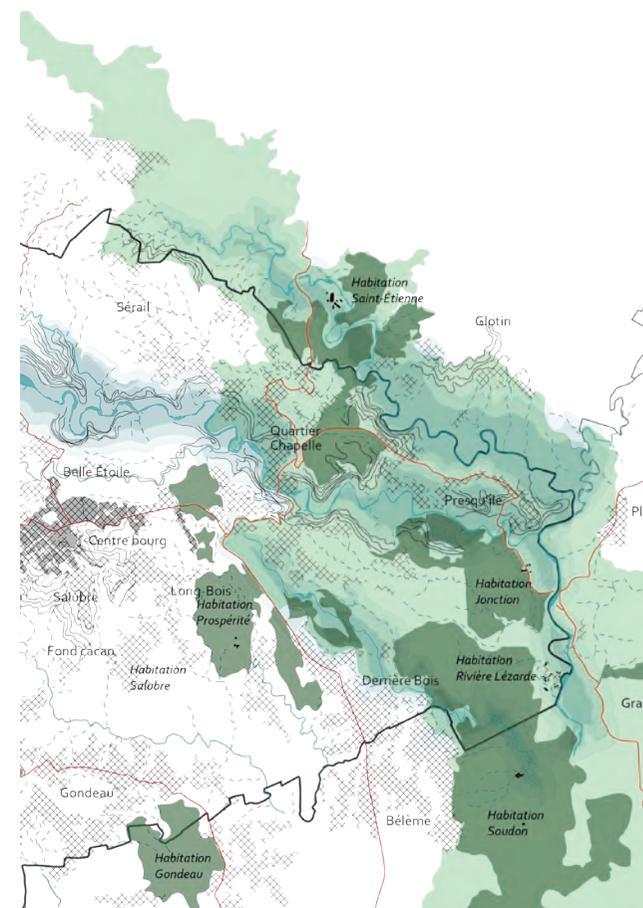
CARACTÉRISTIQUES

Cette entité marque la transition avec l'unité paysagère de la plaine du Lamentin dont elle esquisse déjà les composantes caractéristiques : présence de l'eau, de rivières, de champs de canne et de banane.

Si l'ensemble de la commune présente une activité agricole, celle de cette unité se singularise par la présence d'habitations et bananeraies sur de vastes parcelles. Mais aussi de cultures à échelle plus modeste, jardins agricoles et parcelles maraichères venant épouser les pentes des côteaux de la rivière Blanche et de la Lézarde. Le lit majeur de la rivière est ainsi consacré aux activités agricoles tandis que le bâti (quartier Chapelle, Presqu'île et l'Allée) se positionne en ligne de crête, en surplomb du territoire de l'eau.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La valeur paysagère, économique et patrimoniale de l'activité agricole.
- L'habitation Saint-Étienne constituant un élément repère de la limite communale avec le Gros Morne et un élément attractif sur la route vers la côte Atlantique.
- L'entrée de ville Sud-Est, atypique grâce au passage à gué de la D27 qui amorce la Route des Gués et met en valeur la rivière.



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

Le travail précédent de définition des **entités paysagères**, synthèses de la perception sensible du territoire et de la traduction physique des dynamiques naturelles et anthropiques, a esquissé à grands traits les caractéristiques du paysage de Saint-Joseph.

Se distinguent ainsi des **entités urbaines**, issues de la proximité avec l'agglomération foyalaise et héritées des déplacements du centre bourg. Cette **urbanité en quartiers**, à la fois aux portes de la "grande ville" que compose la CACEM et au plus près de la nature et de l'agriculture, pose aujourd'hui la question du **positionnement de cette urbanisation** tant au regard du reste du territoire qu'en son sein.

Se distinguent également à travers les témoignages et nos parcours du territoire, la prégnance sur la commune du **grand paysage** et d'**espaces naturels remarquables**. Quiconque parlant de Saint-Joseph commencera par en évoquer le foisonnement végétal, la forêt de Coeur Bouliki ou de Rabuchon, les rivières...

Des **éléments caractéristiques** à partir desquels se sont dégagées les **trois grandes thématiques** ci-contre, fils conducteurs de l'approfondissement des caractéristiques **du paysage josphin** et de la formulation d'enjeux.

2. Composantes clés de Saint-Joseph

2.1. LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION FOYALAISE 59

2.1.1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

2.1.2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

2.2. FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINICAIS 65

2.2.1. Un des points de vue panoramique de l'île

2.2.2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS 71

2.3.1. Un centre bourg en mutation

2.3.2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

/// ARBRES REMARQUABLES SUR LA RD 47 (LE FOYER)



2.1. LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION FOYALAISE

Un paysage urbain entre Baies et Mornes

L'identification des entités du paysage joséphin a révélé un territoire composé d'atmosphères différentes, fortement influencées par les grandes structures paysagères du modelé entre Baie et Mornes. Pour autant il se dégage une certaine unité de ce paysage joséphin, celui d'une commune "mi-ville, mi-campagne" à laquelle sont attachés les habitants.

L'analyse des fondements du paysage fait écho à cette identité singulière que nous allons questionner à l'échelle de l'agglomération du centre et au sein même de l'organisation communale afin de déterminer plus finement les enjeux liés au positionnement de la commune.

2.1. LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION FOYALAISE

2.1.1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

Quelques données chiffrées sont nécessaires en préambule pour replacer la commune dans son contexte social.

Avec près de 17 000 habitants, la commune privilégie d'un nombre important d'écoles comparativement aux autres communes de la CACEM.

Cependant, du point de vue économique et social, les chiffres dénotent un certain retard : 17,3% de chômage et seulement 6% de logements sociaux, bien qu'il est important de remarquer que l'intégration des logements sociaux dans le bourg est exemplaire.

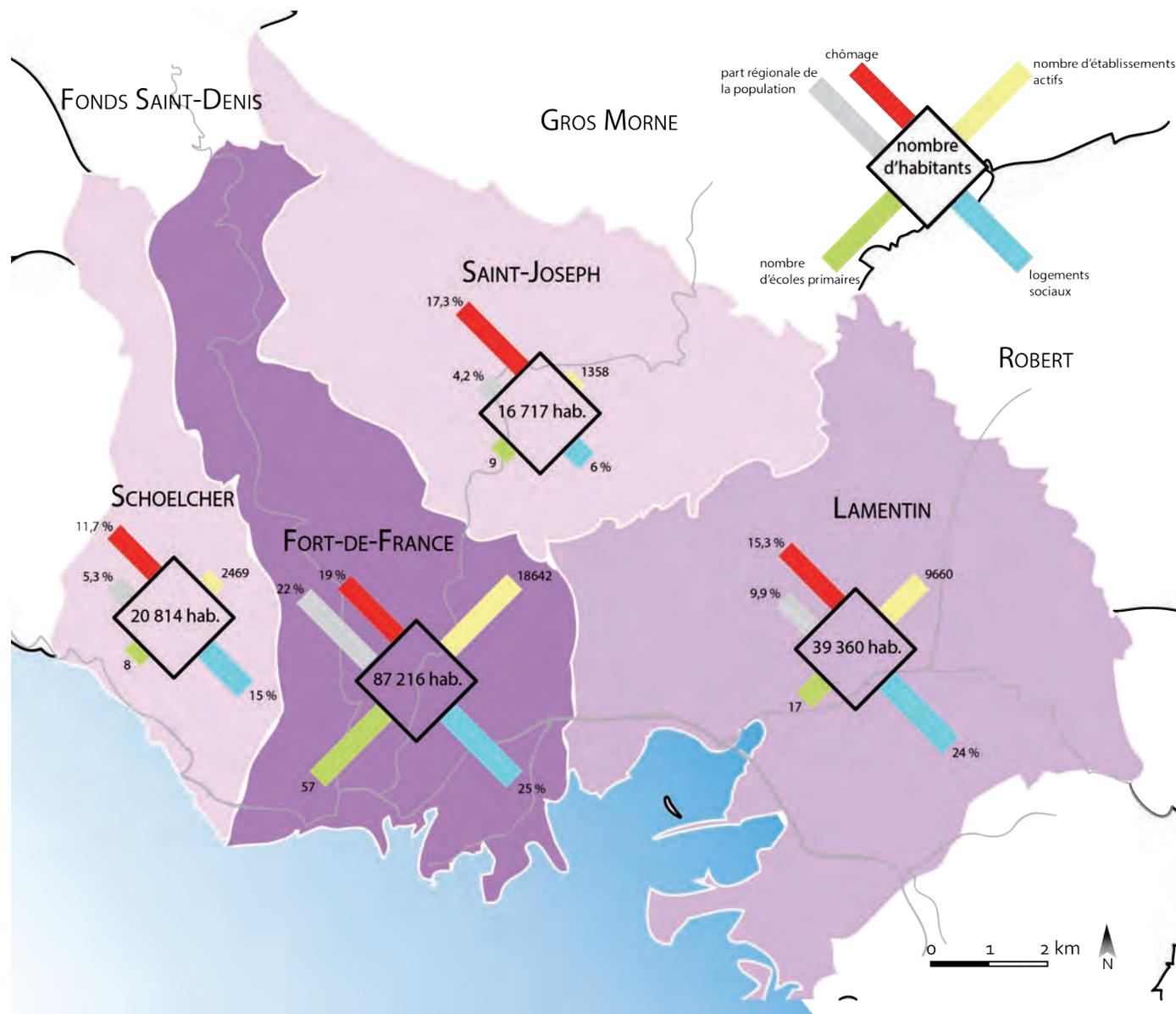
A titre comparatif, des communes telles que Ducos ou Sainte-Marie qui comptent à peu près le même nombre d'habitants, disposent respectivement de 16% et 6% (*1) de parcs de logements sociaux; 12,6% de logements sociaux en moyenne pour les communes de 13000 à 19000 habitants.

Peu d'établissements actifs font «vivre» le territoire joséphin. Ceci explique d'ailleurs les chiffres des navettes domicile-travail (*2) qui révèlent que seuls 21,5% des habitants de Saint-Joseph y sont salariés contre 64,9% qui vont travailler sur les autres communes de la CACEM, et 13,6% sur le reste de l'île.

Pour certains, tout le «paradoxe joséphin» est là: le positionnement au sein de la CACEM qui devrait être un atout moteur pour la commune contribue en réalité à son appauvrissement. Il ne reste plus à Saint-Joseph qu'à «tirer son épingle du jeu».

(*1) Observatoire de l'habitat, 2011

(*2) Diagnostic territorial de Saint-Joseph réalisé par la société COMPAS, Novembre 2011



CARREFOUR DES 4 CROISÉES



LOTISSEMENT À CHOCHO-CHOISY



UN DES RARES PANNEAUX D'ENTRÉE DE VILLE SUR LA COMMUNE



LES ENJEUX LIÉS AU POSITIONNEMENT AU SEIN DE LA CACEM

● ENTRÉE DE VILLE
(DEPUIS LA NATIONALE,
LES DÉPARTEMENTALES ET
LES VOIES COMMUNALES)

A / Valoriser la situation de proximité de Saint-Joseph avec les autres villes de la CACEM

B / Ne pas réduire Saint-Joseph à la fonction d'habitat (commune dortoir)

C / Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM



2.1. LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION FOYALAISE

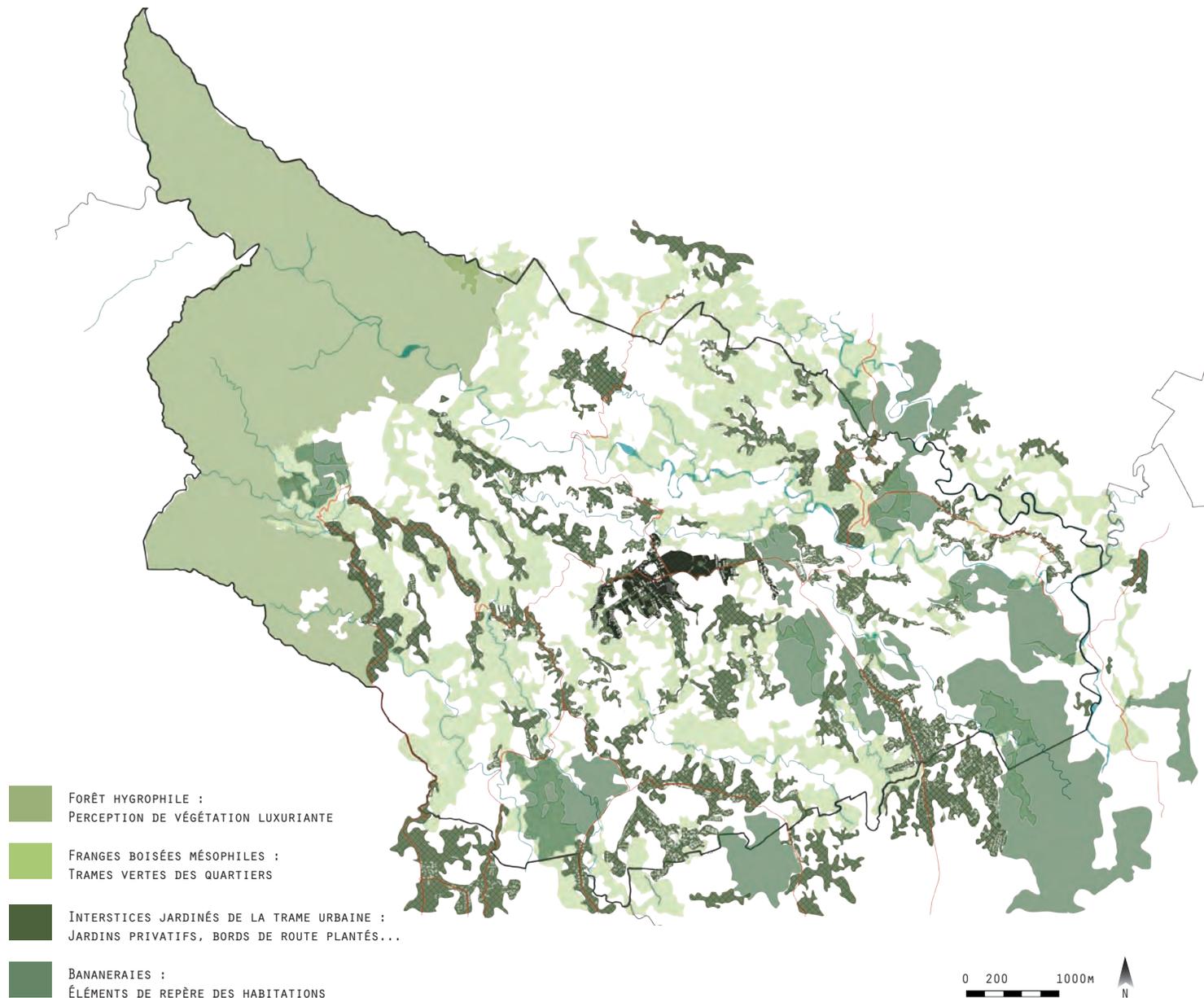
2.1.2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

L'identité joséphine au regard de l'ensemble de la Martinique et plus particulièrement de la CACEM, n'est pas celle d'une fonction ou d'une activité (économique, institutionnel, bassin d'emploi...) clairement identifiée. De même si l'urbanisation se structure en quartiers relevant d'unités paysagères différentes (cf. entités paysagères), cette distinction n'est pas due à leurs caractères architecturaux mais principalement aux éléments de paysage dans lesquels ils s'intègrent.

L'urbanisme joséphin comme l'illustre la carte ci-contre relève d'une articulation fine avec les éléments naturels et jardinés qui permet de créer une certaine unité et d'intégrer les différents éléments bâtis.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Sur un vaste territoire communal, une urbanisation assez diffuse relativement intégrée au paysage par la présence du végétal et le modelé du relief
- Une "ville-nature" aux portes de l'agglomération du centre ayant développé spontanément un "urbanisme végétal" plus qu'un style architectural affirmé



AU CREUX DE LA VÉGÉTATION, LA CITÉ CHAPELLE



EN DIRECTION DU CENTRE BOURG, BOISEMENTS ET JARDINS

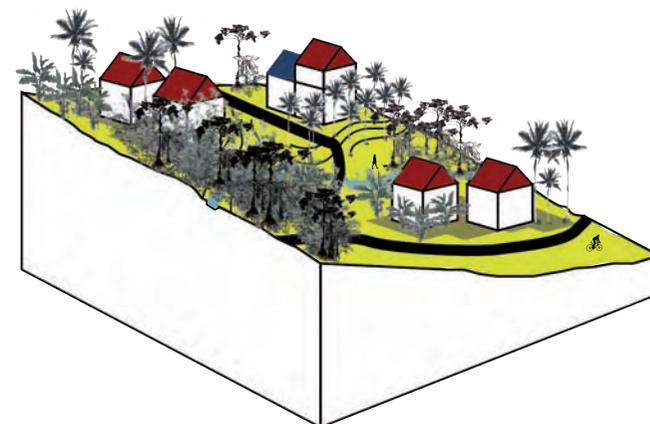


EXEMPLE DE JARDIN CRÉOLE

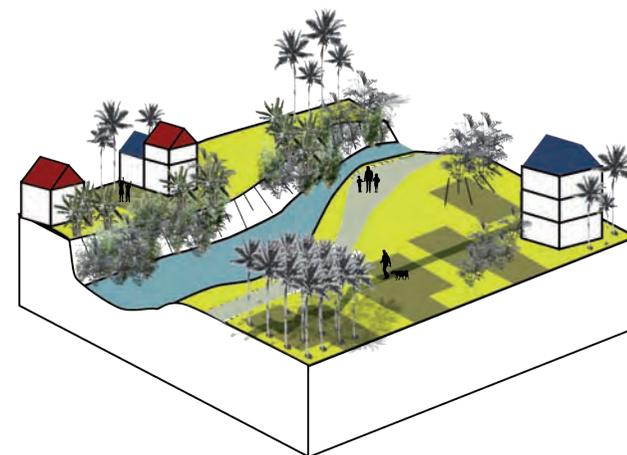


LES ENJEUX LIÉS À L'URBANISME JOSÉPHIN

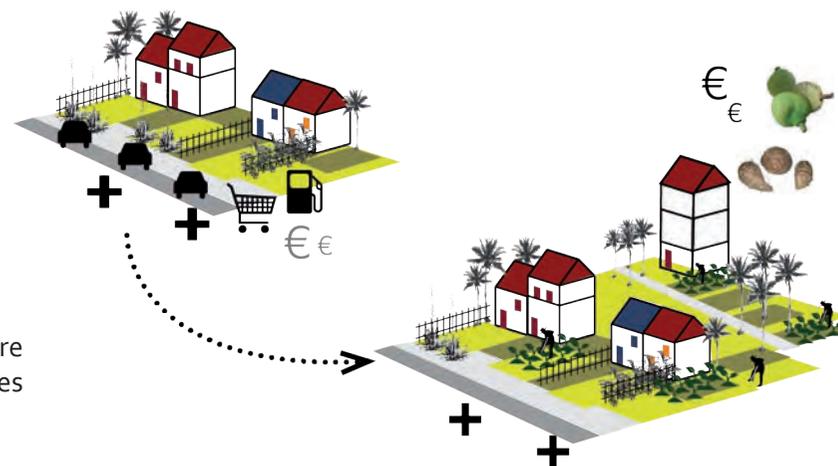
A / Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture:
- Éviter l'uniformisation du bâti
- Promouvoir l'«urbanisme végétal joséphin»



B / Préserver la qualité du cadre de vie joséphin (paysage, présence de jardins et de nature, jardins créoles et ornementaux, centre bourg équipé et convivial...)



C / Ré-affirmer une culture vivrière de proximité (jardins créoles individuels et jardins partagés...)



/// LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE DEPUIS LES HAUTEURS DU BOIS DU PARC



/// ENTRE DEUX RUES, AU CREUX DES PENTES, SE DESSINE LA BAIE DU LAMENTIN



/// LES PITONS DU CARBET EN TOILE DE FOND, DEPUIS LE QUARTIER DU MORNE DES OLIVES



2.2. FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINIQUAIS

De la "ville jardin" aux composantes du grand paysage Joséphin

La commune de Saint-Joseph, ville jardin où s'articulent dans la trame urbaine, espaces forestiers, parcelles cultivées et vallées, se situe au sein de l'agglomération très urbanisée du centre de la Martinique.

À cette trame verte et bleue des quartiers s'ajoutent par ailleurs, des composantes naturelles et identitaires que sont la forêt de Rabuchon, Coeur Bouliki, La Lézarde et la rivière Blanche et même au loin, les Pitons du Carbet.

L'ensemble de ces éléments influents au-delà du territoire et cadre de vie quotidiens des Joséphins, composeront cette seconde thématique qui, dans la continuité de la précédente, valorisera la position de la commune et les éléments porteurs de l'identité de Saint-Joseph.

2.2. FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINIQUEAIS

2.2.1. Un des points de vue panoramique de l'île

Saint-Joseph dispose d'une situation géographique favorisant les accès à de nombreux pôles d'intérêt sur l'ensemble du territoire martiniquais.

Cette position charnière sur l'île lui confère l'avantage d'être :

- à 5 km à vol d'oiseau des agglomérations foyalaise et lamentinoise, poumons économiques, industriels et administratifs de l'île ;
- à 10 km des premières plages à Schoelcher ;
- à 15 km des spots de surf, planche à voile à la Presqu'île de la Caravelle ;
- aux portes de la Montagne et des possibilités de chemins de randonnées.

Forêt de Rabuchon et Coeur Bouliki sont des espaces naturels remarquables et emblématiques du territoire Joséphin. Ils suscitent de la part des joséphins, mais aussi des martiniquais et des visiteurs de l'île, un intérêt et une fréquentation de la commune.

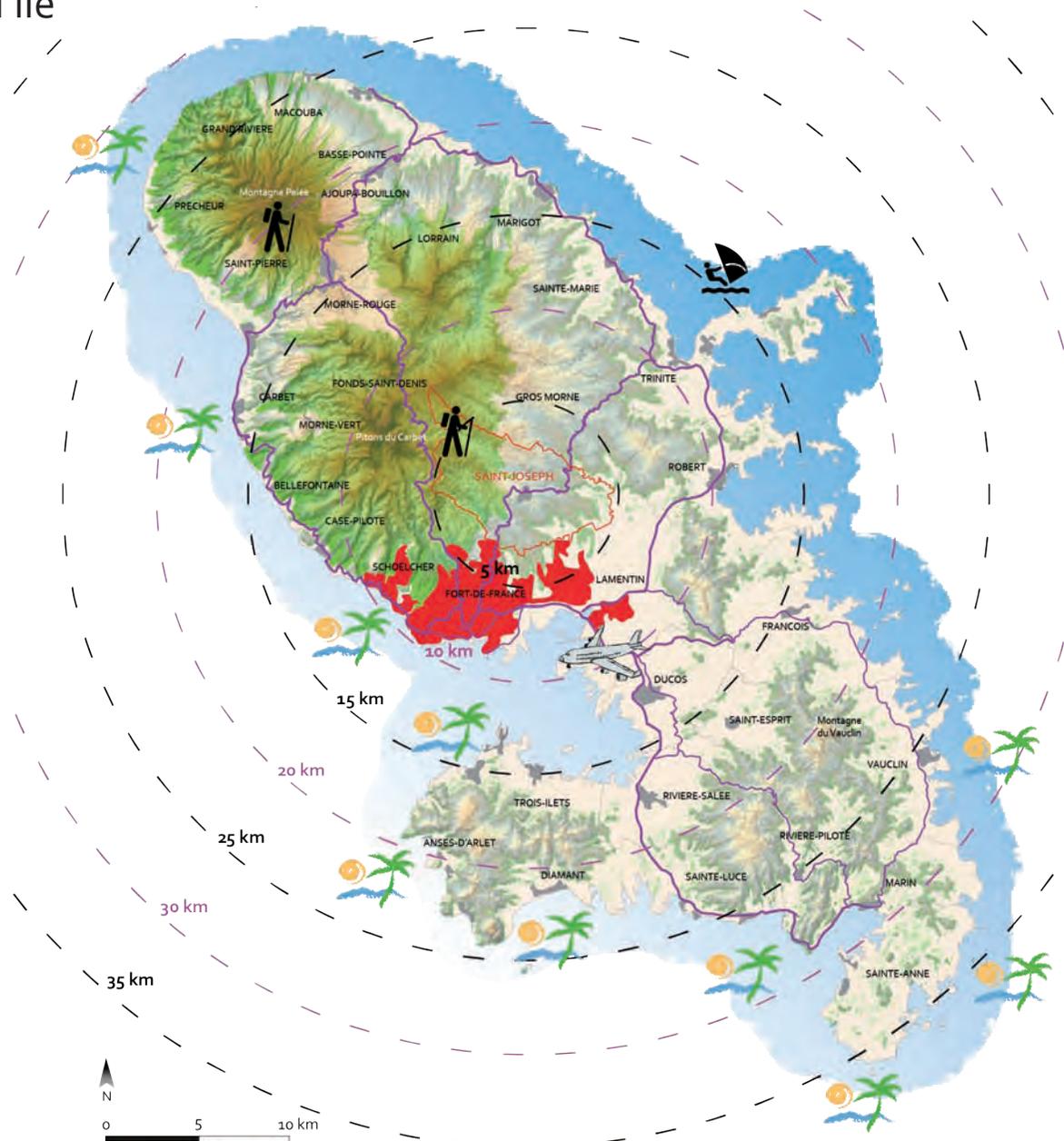
Ces espaces naturels qui relèvent à la fois de qualités paysagère, environnementale et culturelle, sont dans leurs aménagements actuels assez peu valorisés. L'animation autour de ces espaces se cantonne à de la programmation sportive pour un public confirmé et les supports de loisirs en plein air mériteraient d'être améliorés pour répondre à des pratiques élargies (diversité de parcours : parcours sportif, pédagogiques, promenade, grande randonnée...)

Cette densité végétale confère à Saint-Joseph son paysage de "ville-nature" et présente les potentiels pour devenir "le poumon vert" de la CACEM et être identifié comme tel.

Saint-Joseph pourrait ainsi, au titre de son paysage et de ces espaces naturels, insuffler une nouvelle dynamique d'attractivité et de fréquentation de son territoire.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Parcours touristique vers diverses destinations loisirs possible.
- Deux forêts reconnues par l'ensemble de la population comme des sites de grande valeur écologique et culturelle.
- Une diversité d'écosystèmes sur un même territoire communal.



PANORAMA SUR LES RELIEFS DU SUD DE L'ÎLE



ESPACE D'ACCUEIL DE LA FORÊT DE BOULIKI



LES BANANERAIES DE PRESQU'ÎLE

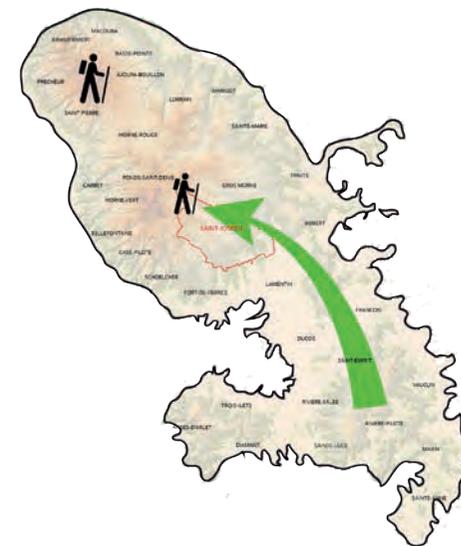


LES ENJEUX LIÉS AU POINT DE VUE PANORAMIQUE DE SAINT-JOSEPH

A / Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

B / Valoriser les activités et associations de grande randonnée

C / Préserver le patrimoine agricole (y compris jardins créoles)
Développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes



2.2. FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINIQUEAIS

2.2.2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

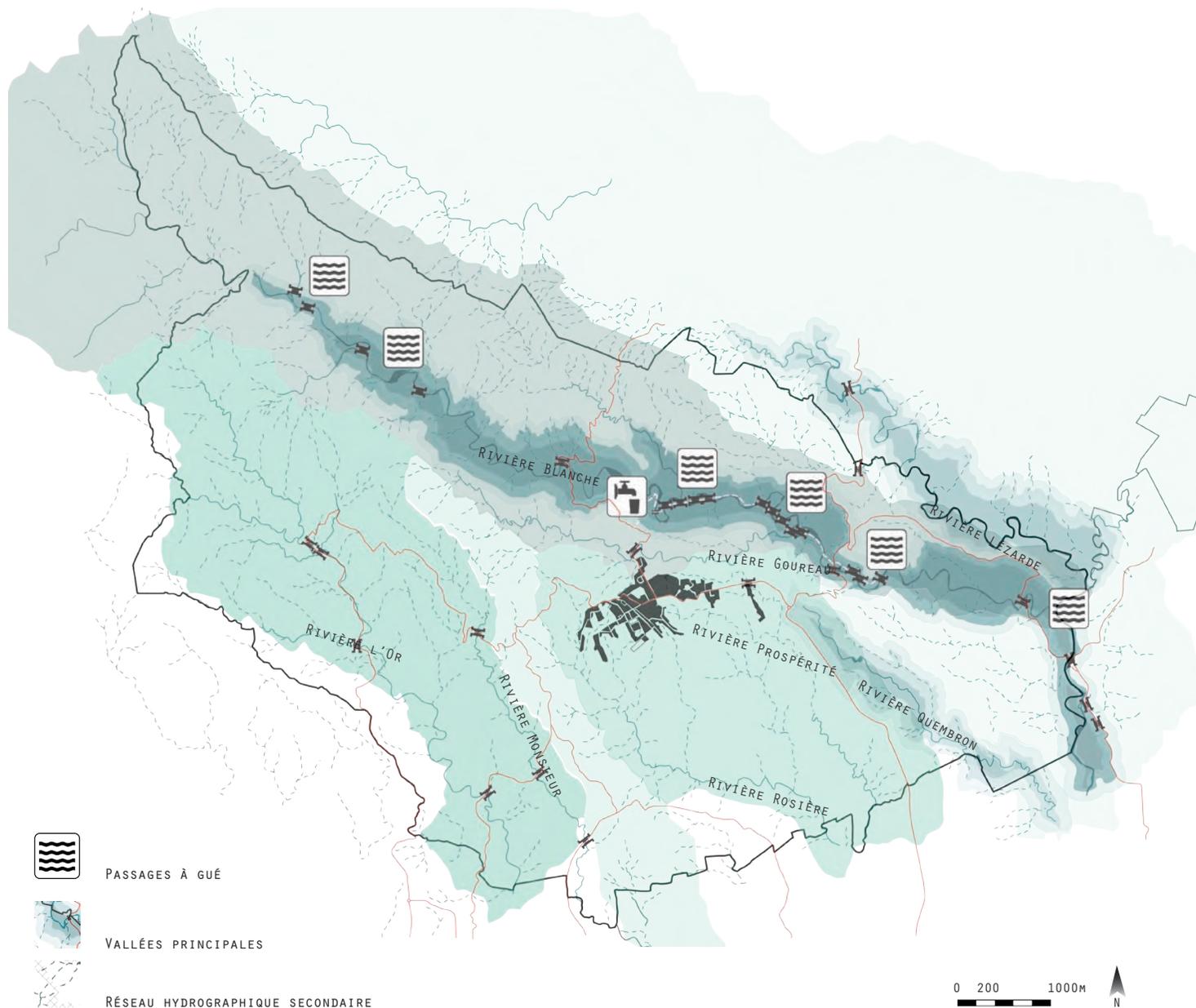
Qu'il s'agisse de l'eau alimentant les réseaux à partir du point de captage de la rivière Blanche ou de l'eau parcourant le territoire de ravines et de fonds, le réseau hydrographique josphin fait partie intégrante du paysage. Saint-Joseph est une des communes dont le réseau hydrographique est le plus développé en Martinique, ce qui lui permet, tout comme la commune du Gros Morne, d'être un des châteaux d'eau de l'île.

Mais a contrario, l'eau n'est pas valorisée au sein de la trame urbaine comme support de continuités écologiques, d'espaces publics ou de loisirs de plein air. Les berges de rivières autrefois fréquentées comme un espace de sociabilité et de services (lavage du linge, lieu de rafaîchissement...) ne permettent plus aujourd'hui d'aborder l'eau. Il y a une mise à distance de l'eau, les espaces de contact avec la rivière se limitant principalement aux passages à gués.

Si cette posture s'explique souvent par un souci de «mise en sécurité» du public vis-à-vis des risques d'inondation, elle engendre une méconnaissance de la dynamique naturelle de la rivière (repérage des niveaux d'étiage, des zones de crues...) et une plus grande vulnérabilité de la population face aux réalités du danger (logique de bassin versant...).

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La vallée de la Rivière Blanche qui parcourt transversalement le territoire et irrigue, au-delà de Saint-Joseph, la plaine du Lamentin.



SITE DE CAPTAGE DE LA RIVIÈRE BLANCHE



LES ABORDS PLANTÉS ET JARDINÉS, AUTRE MISE EN VALEUR



ACCUMULATION D'EMBÂCLES À HAUTEUR D'UN GUÉ

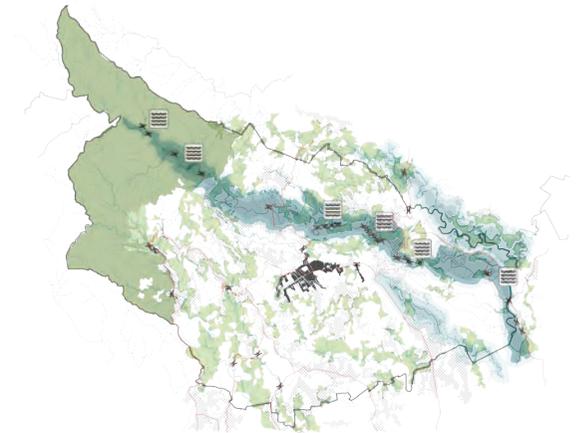


LES ENJEUX LIÉS AU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

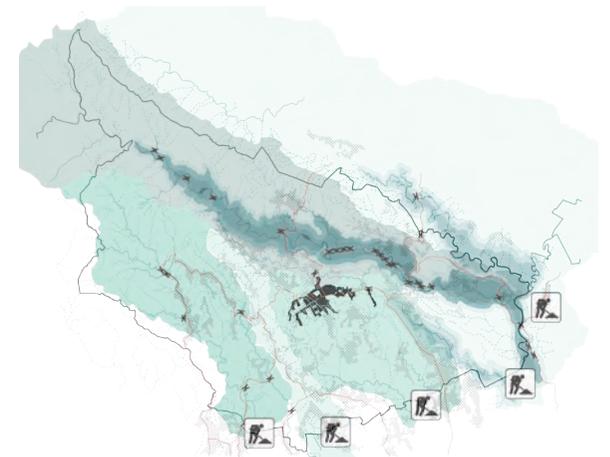
A / Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)



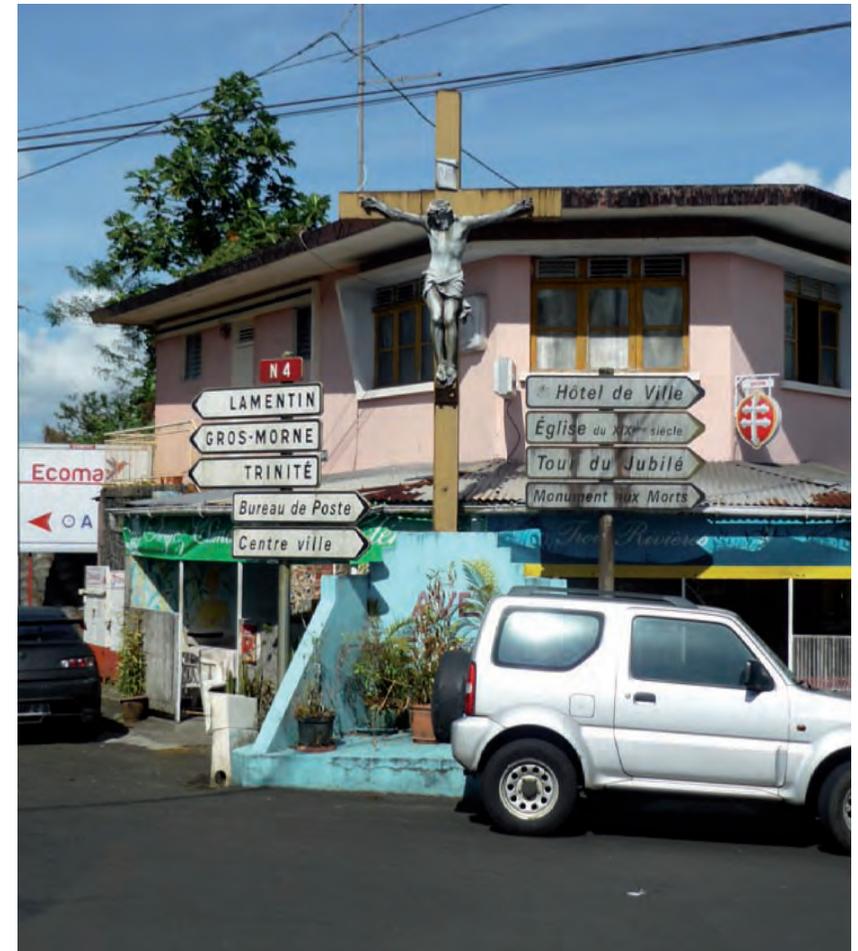
B / Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau



C / Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellement



/// LA CROIX MISSION DANS LE CENTRE BOURG



2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS

Du paysage au mode de vie, l'urbanité joséphine

Bien que la commune de Saint-Joseph bénéficie d'un contexte de paysages d'espaces naturels et agricoles relativement épargnés de l'urbanisation, elle n'en demeure pas moins une composante urbaine de la CACEM. La proximité géographique et l'attractivité de ce bassin de vie central influencent les modes de vie joséphins (typologie de constructions, déplacements, attentes en termes d'équipements, fréquentation des commerces...) et questionnent aujourd'hui sur le devenir de cette commune de plus de 17 000 habitants.

Alors comme dans nos enjeux précédents nous nous proposons d'affirmer l'urbanité joséphine comme celle d'une ville jardin ouverte sur le grand paysage et véritable lieu de ressources naturelles et agricoles de l'agglomération, nous aborderons désormais ceux liés à la forme urbaine de Saint-Joseph, du centre bourg aux quartiers.

2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS

2.3.1. Un centre bourg en mutation

a/ Analyse de la structure urbaine et des typologies bâties

Naturellement mis en scène depuis la route, identifié par son église fièrement dressée, le centre bourg constitue un élément repère du paysage et de l'organisation du territoire joséphin.

La forme urbaine et le bâti qui constitue ce centre bourg ne présente en revanche pas de caractère architectural particulier. Il s'agit pour l'essentiel de constructions béton en R+1 et 2 dont le front bâti intègre du commerce en rez de chaussée.

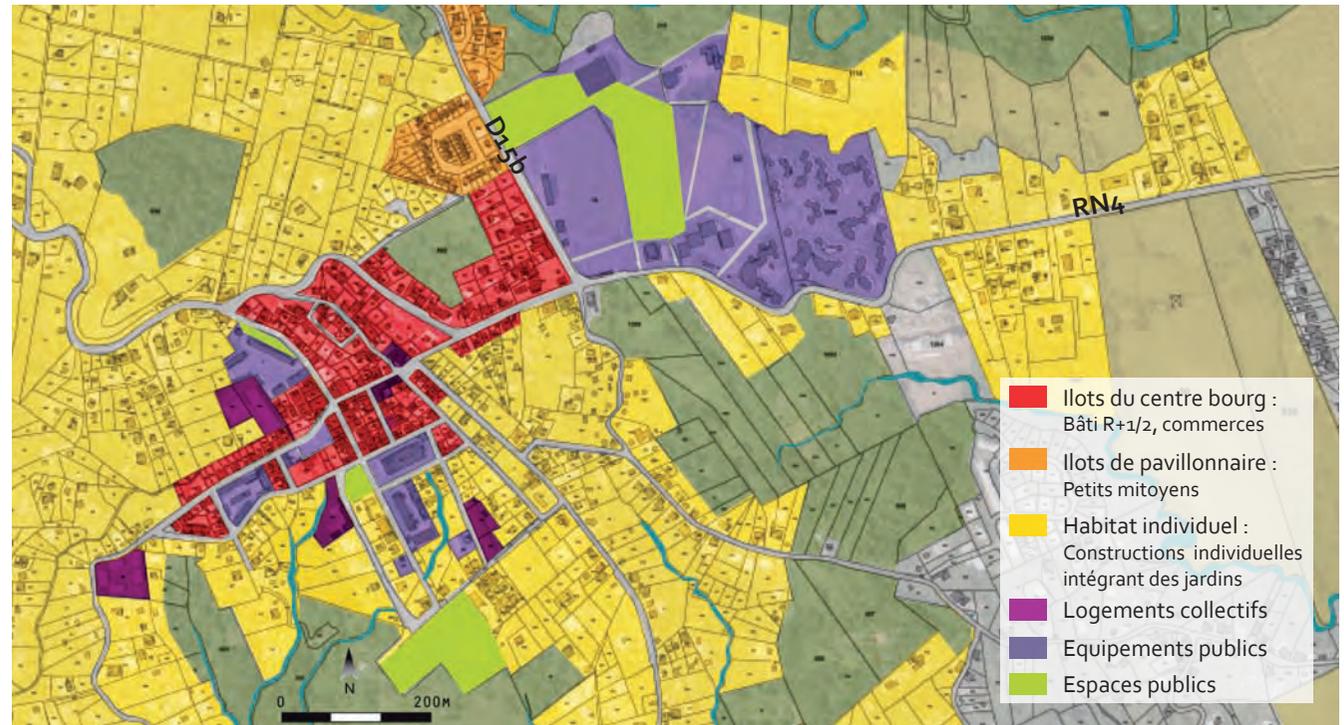
Au sein de la trame urbaine assez dense du centre bourg, se révèlent par endroits des petits espaces fleuris et jardins créoles. Cette trame jardinée est plus présente encore dans l'habitat individuel de "première couronne" où elle s'exprime depuis les bords de route. Puis plus au sud, sur le coteau, des franges boisées viennent ceinturer le relief du bourg.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- Peu d'espaces publics dans le centre bourg, en revanche un bel ensemble d'équipements publics dont un parc entre le centre et le quartier Belle Etoile

- Présence d'éléments de la trame verte et bleue en ceinture du centre bourg et au sein de la trame urbaine

LES ENJEUX LIÉS AU BÂTI DU CENTRE BOURG



/// PLACE DE L'ÉGLISE



/// PLACE DES FÊTES

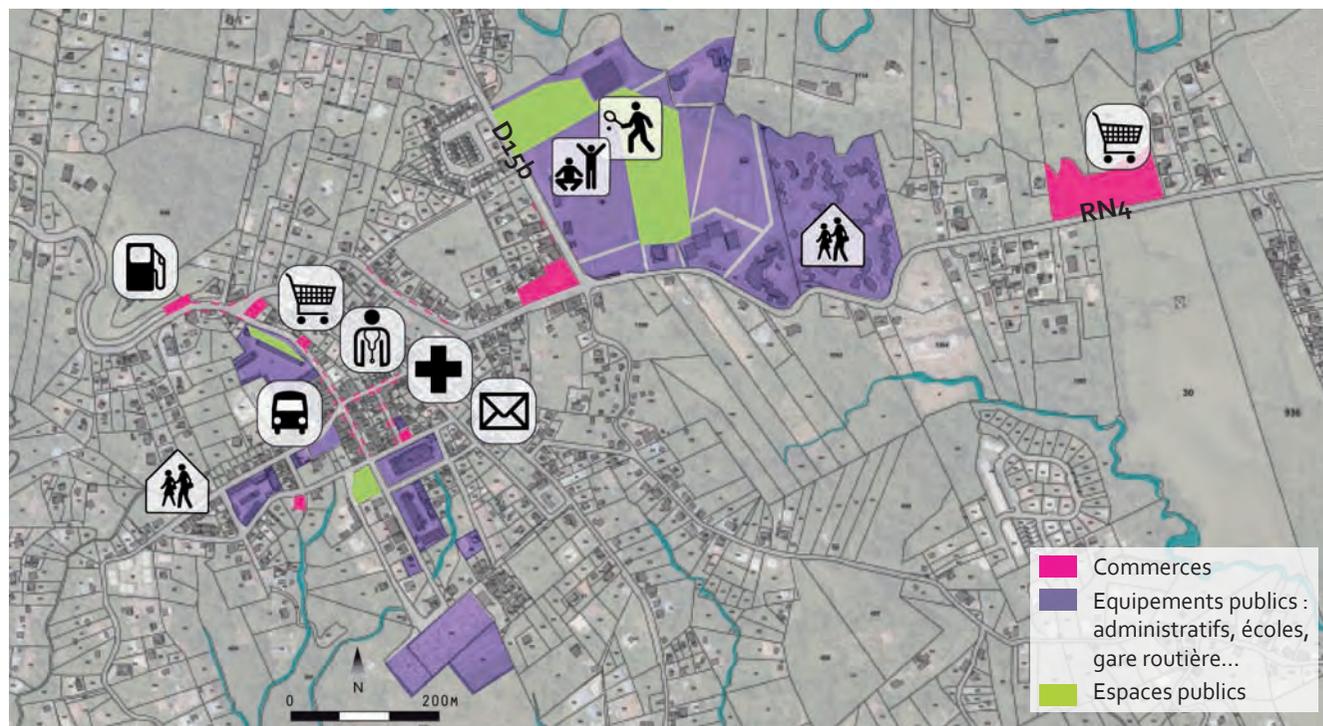


b/ Analyse des services, équipements et commerces

Poste, petite épicerie, banques, pharmacie... constituent, avec les équipements publics (école, mairie, stade...), les commerces et services du centre bourg josphin. Si les autres quartiers sont pourvus eux aussi de certains de ces équipements (cf. 2.3.2), le centre bourg constitue toujours la centralité principale.

Son dynamisme est aujourd'hui en perte de vitesse, par l'effet conjoint du sentiment d'insécurité, de pratiques commerciales favorisant les grandes surfaces, des migrations quotidiennes de la population vers les autres communes de la CACEM. Les commerces ferment peu à peu et les locaux commerciaux (ex. Belle Etoile) peinent à trouver preneur.

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS ET COMMERCES



ÉLÉMENTS DE PROJET

- L'offre en équipements et services de proximité du centre bourg répond aux besoins quotidiens mais les difficultés de circulation nuisent à ces activités.

- Il n'y a pas de valorisation commerciale des produits issus de la production agricole locale (marché...).

/// DES COMMERCES EN REZ-DE-CHAUSSÉE



/// UNE DENT CREUSE INVESTIE PAR UN MARCHÉ INFORMEL



2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS

c/ Analyse des systèmes de voirie et stationnements

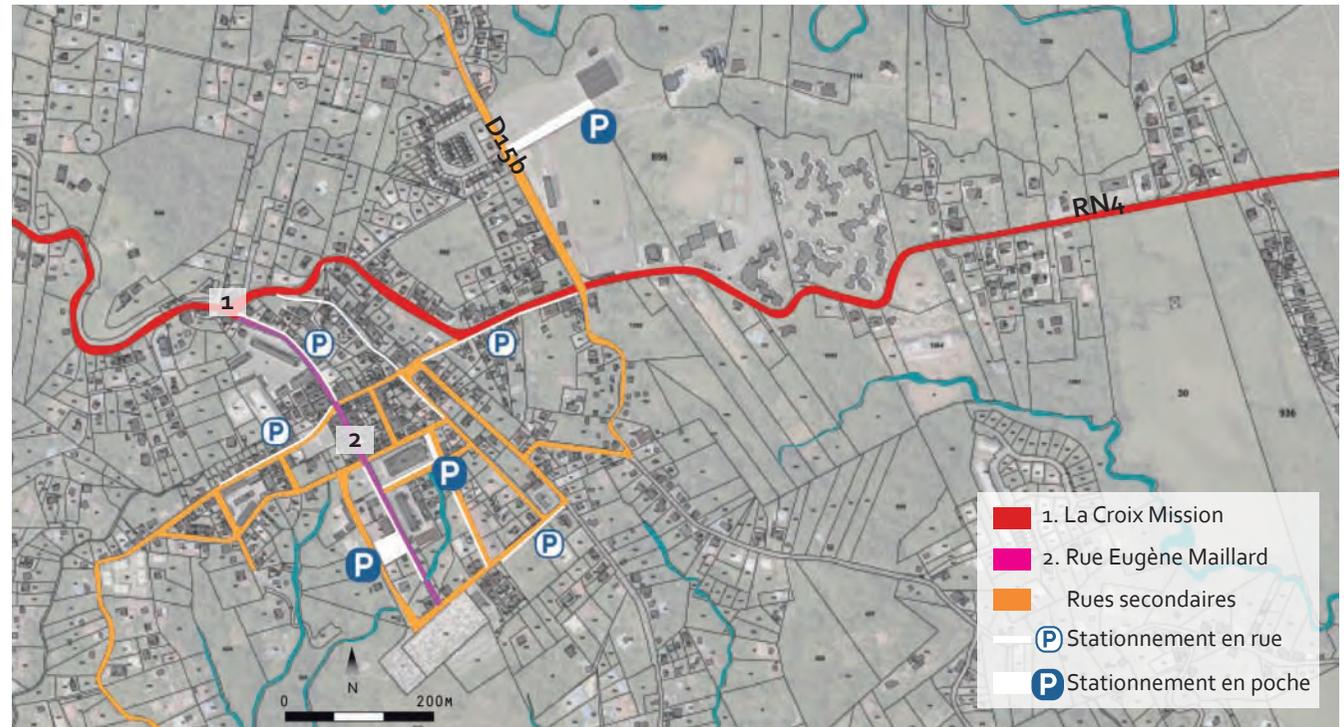
Depuis l'entrée à la Croix Mission, le bourg se structure le long de la rue principale, la rue Eugène Maillard, et de sa perpendiculaire, la rue Jean Jaurès rejoignant la RN4 à Belle Étoile. La route nationale contournant le bourg, c'est par la rue E.Maillard que se réalise la desserte du bourg, organisée en une boucle de circulation à sens unique.

Ce parti pris justifié par la structure de la trame urbaine et l'é étroitesse des rues, n'offrent actuellement que peu de lisibilité sur l'organisation du bourg et ne facilitent pas l'orientation vers les autres quartiers ou points d'intérêt Joséphins. Cela révèle une problématique de circulation automobile au sein du bourg que le stationnement intempestif vient renforcer, et qui, indéniablement influence la fréquentation et les déplacements actifs du centre bourg.

ÉLÉMENTS DE PROJET

- La rue Jean Jaurès étant dans le prolongement de la route Nationale RN4, cet axe constitue l'élément structurant du centre bourg élargi.
- La Croix Mission, une "porte de bourg" et d'articulation entre les deux axes structurants du centre bourg élargi

STATIONNEMENT, HIÉRARCHISATION DES VOIES



/// ENCOMBREMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE



/// DU STATIONNEMENT SOUS UTILISÉ



ENTRE COMMERCES, HABITAT ET EQUIPEMENTS, LA RUE EUGÈNE MAILLARD



LA PERSPECTIVE DU BOULEVARD URBAIN, QUARTIER BELLE ÉTOILE



LE PARC DU CENTENAIRE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

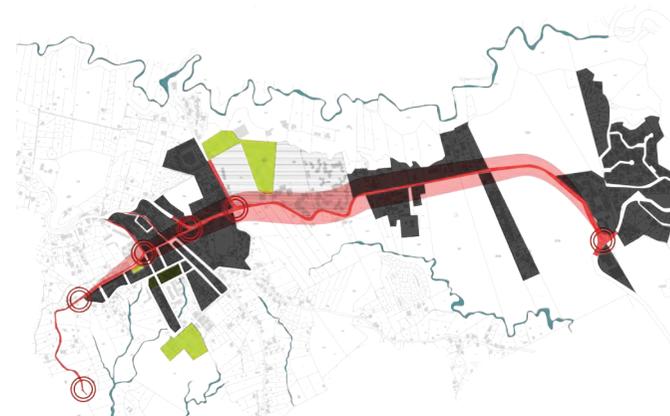


LES ENJEUX LIÉS AU CENTRE BOURG JOSÉPHIN

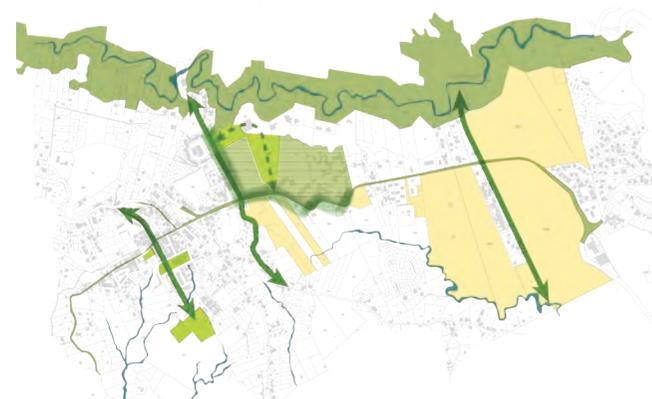
A / Maintenir la mixité urbaine sur le bourg (équilibre entre logements, habitat social, commerces, services et équipements...)



B / Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie Joséphin (articulation entre le centre bourg ancien et le quartier Belle Étoile par le boulevard urbain, les espaces publics...)



C / Développer une trame d'espaces publics en centre bourg (valoriser les espaces publics existants, la trame verte et bleue, les parcelles agricoles...)



2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS

2.3.2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

Avec pas moins de 64 quartiers, Saint-Joseph dispose de sites offrant de multiples possibilités d'environnements et d'habitats. Les principaux quartiers sont particulièrement bien équipés en structures sportives, associatives, culturelles ; cependant les commerces de proximité manquent.

Bien que le centre bourg ait un rôle de cœur de vie communal à jouer, il doit aussi laisser les autres quartiers constituer des pôles urbains secondaires assurant aux personnes en difficulté de pouvoir subvenir à leurs besoins au sein même de leur quartier. Il ne faut pas oublier non plus le contexte communal particulier dû au nombre important de gués à traverser d'un quartier à un autre, isolant parfois des populations lors des événements de crues exceptionnelles.

Des travaux visant à réaliser un boulevard urbain sont en cours sur le secteur s'étirant du bourg jusqu'à Croisée Manioc. Cet axe, portion de la RN4, long d'environ 2 km est fortement fréquenté et dessert un nombre important d'équipements et de services.

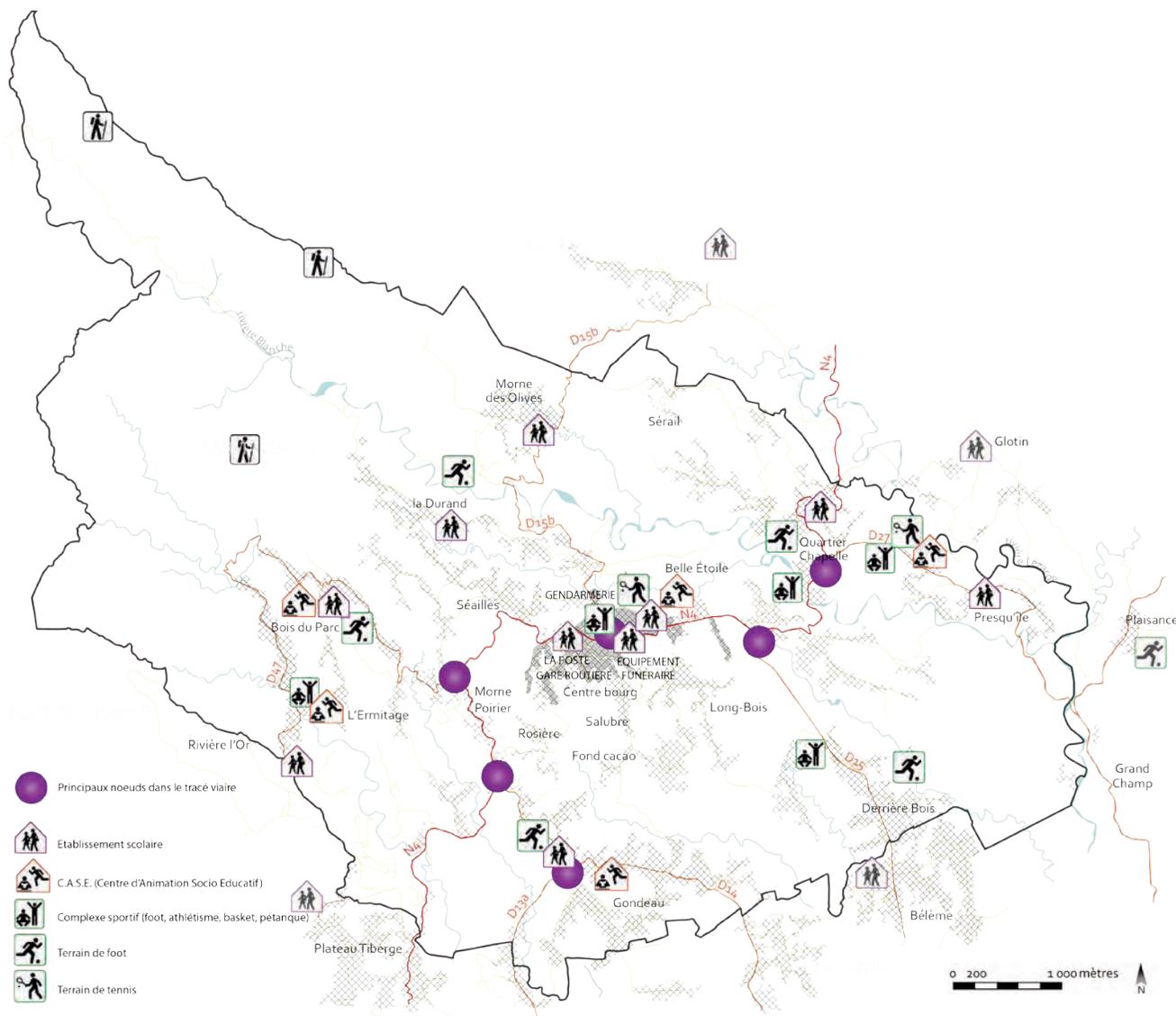
La D47, la D15b, la D15, la D13a, la D14, la D27, sont autant de voies assurant l'accès aux autres quartiers de la commune. Elles forment un réseau viaire en étoile, qui se raccroche en différents points sur la N4.

Du fait du relief et du réseau hydrographique très marqués à Saint-Joseph, ces noeuds dans le tracé viaire correspondent à des carrefours incontournables pour les automobilistes ; il est très difficile de réaliser des boucles de circulation sans avoir à revenir sur l'axe principal, à savoir la N4.

Néanmoins, force est de constater, en dépit de leur fréquentation importante, aussi bien par des voitures que des bus ou des piétons (voire des coureurs), que leur typologie n'est pas adaptée à l'usage qui en est fait (liaisons actives peu aisées).

ÉLÉMENTS DE PROJET

- De nombreux équipements par quartier à valoriser, promouvoir
- Un boulevard urbain en cours
- Des noeuds dans le tracé viaire à rendre plus lisibles



ISOLEMENT DE CERTAINES HABITATIONS QUARTIER RIVIÈRE ROCHE



QUARTIER PRESQU'ÎLE, AU COEUR DES BANANIERS ET DU GRAND PAYSAGE



QUARTIER BELLE-ÉTOILE, UN DES AXES MAJEURS A VALORISER

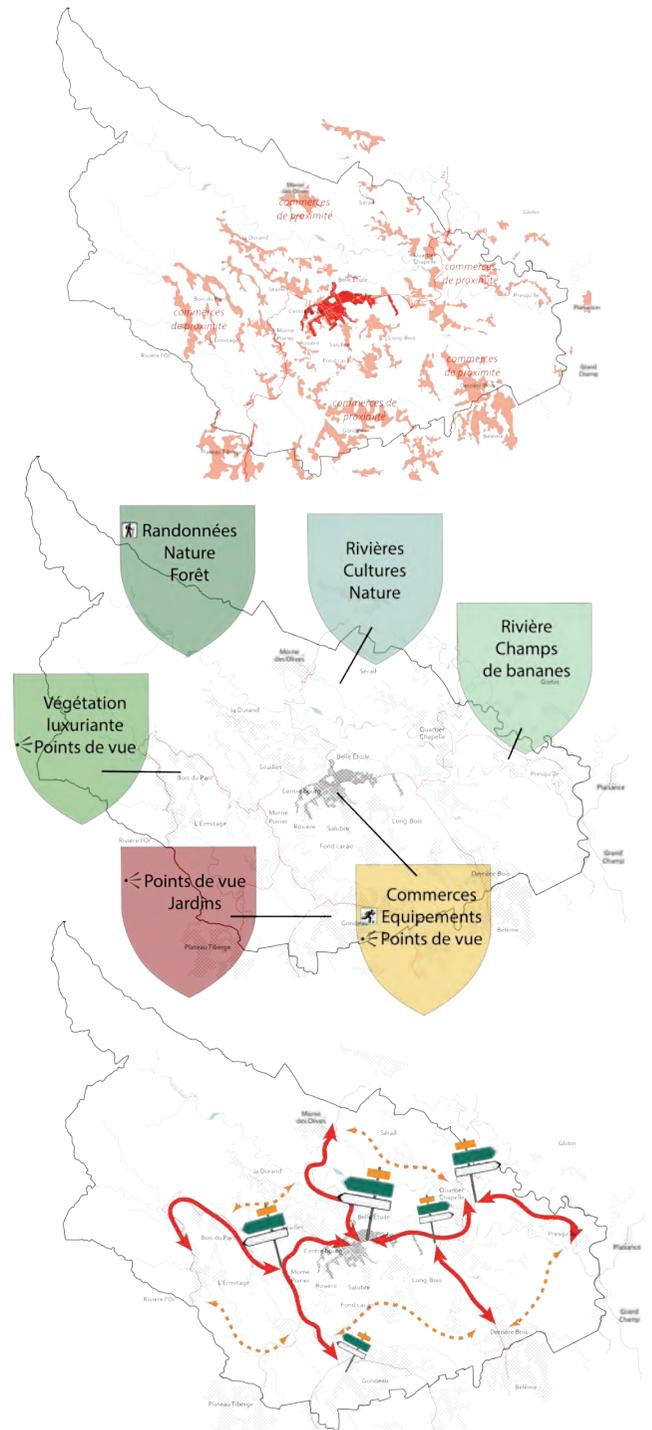


LES ENJEUX LIÉS AUX QUARTIERS JOSÉPHINS

A / Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg
Eviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

B / Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

C / Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations urbaines



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

3. Synthèse des enjeux

3.1. COMITÉ TECHNIQUE SUR SITE 80

- Le parcours sur site
- Les remarques

3.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX PARTAGÉS 82

- Les enjeux partagés
- La carte de synthèse des enjeux

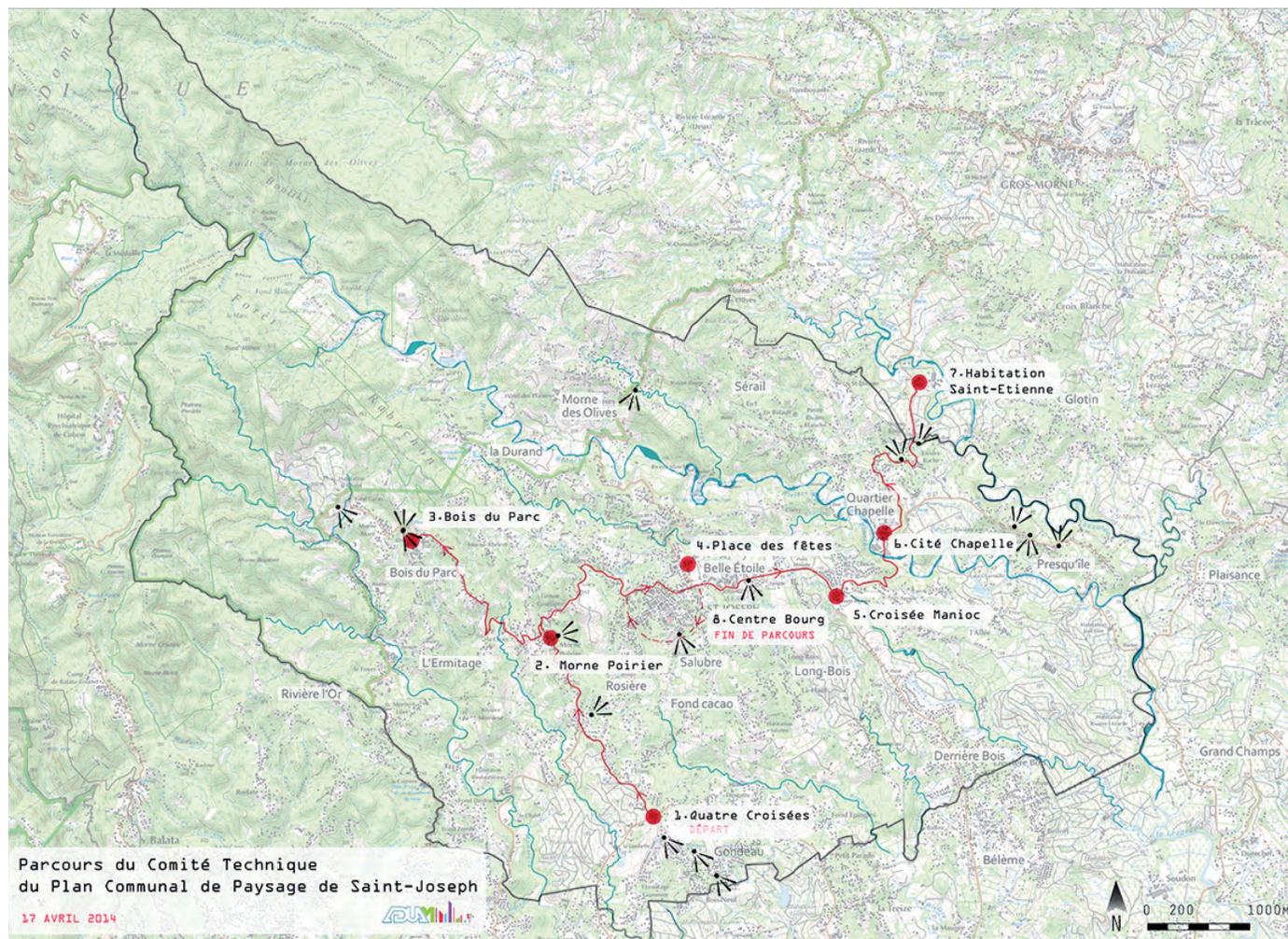
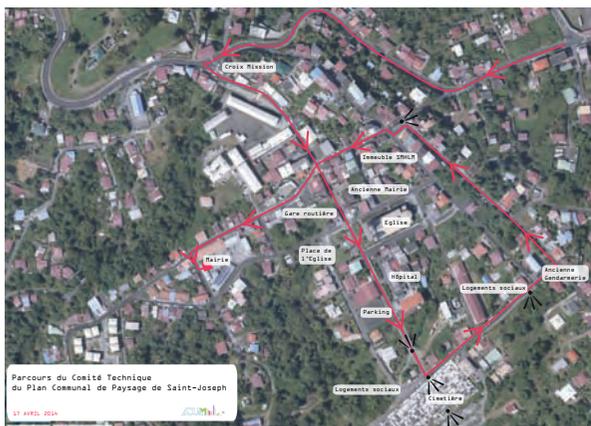
3.1. Comité technique sur site

Le Plan Communal de Paysage est un document qui a pour but de présenter un projet de développement cohérent pour la commune, ainsi que les divers moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Il doit donc faire consensus entre tous les acteurs du développement de Saint-Joseph.

C'est en ce sens qu'il a été décidé de restituer le diagnostic précédent directement sur site, au travers d'un parcours dont les points d'arrêt avaient pour motif de mettre en exergue des atouts, faiblesses et problématiques différents.

L'objectif était donc de croiser les regards entre techniciens avertis et moins avertis, élus et acteurs travaillant sur le terrain afin d'arriver à définir ensemble les enjeux.

Le Comité technique sur site s'est tenu durant la matinée du 17 avril 2014. Il s'est décomposé en 9 étapes au cours desquelles un bref diagnostic est brossé, puis la place est laissée au dialogue et au dégagement d'enjeux propres à chacun.



1 /// Quatre Croisées

- Entité de paysage concernée:

1. Pentas foyales et lamentinoises

- Problématiques:

- a). Quartiers résidentiels limitrophes relevant des enjeux d'urbanisation périurbaine, de pression foncière
- b). Traitement des entrées de ville

- Interventions:

- >> Réfléchir à comment densifier tout en conservant le cachet et le cadre de vie qui font l'attractivité de ces quartiers.
- >> Proposer des principes d'aménagements paysagers qualitatifs des entrées de ville.

2 /// Morne Poirier

- Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

- Problématiques:

- a). Lisibilité de l'accès au bourg et de son périmètre
- b). Traitement de l'entrée et de la perception globale du bourg (centre bourg élargi avec Belle-Etoile)

- Interventions:

- >> Mettre en avant le caractère «ville fleurie» de Saint-Joseph et favoriser les initiatives de fleurissement privées.
- >> Importance de l'aménagement au niveau de la Croix-Mission qui marque l'entrée dans le bourg et du boulevard urbain.

3 /// Bois du Parc

- Entité de paysage concernée:

3. La Forêt habitée de Rabuchon

- Problématiques:

- a). Point de vue sur le grand paysage
- b). Habiter les mornes

- Interventions:

- >> Population ancrée dans ses «racines», mode «d'habiter» à préserver et pérenniser (pas de clôture, petit maraîchage).
- >> Itinéraire «touristique» du grand paysage à permettre

4 /// Place des Fêtes

- Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

- Problématiques:

- a). L'espace public et ses usages
- b). Traitement des équipements sportifs et de leurs abords
- c). Raccrochement au bourg et aux quartiers

- Interventions:

- >> Projet de réhabilitation du parc du centenaire pour une réappropriation des lieux par les joséphins
- Avis divergents sur les usages et les aménagements:*
- >> Les joséphins voient le lien entre cet espace sportif et de loisirs et le reste de la commune.
- >> Ouvrir le parc sur le boulevard urbain.
- >> Donner de la cohérence autour du parc et des différents équipements.

5 /// Croisée Manioc (abordée au point suivant à cause des pluies)

- Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

- Problématiques:

- a). Zone charnière entre Le Lamentin et la RN4 vers le bourg ou le Gros Morne
- b). Traitement des entrées de ville, accès à la ZAC

- Interventions:

- >> Valoriser l'allée de glyciridias et cette entrée sur la commune

6 /// Cité Chapelle

- Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

- Problématiques:

- a). Liaisons interquartiers
- b). Intégration paysagère - Traitement architectural

- Interventions:

- >> Valoriser l'accessibilité à l'eau, la route des gués

7 /// Habitation Saint-Etienne

- Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

- Problématiques:

- a). Opportunité de parcours touristique
- b). Activité agricole peu valorisée

- Interventions:

- >> Valoriser ce patrimoine régional situé sur la route de Saint-Joseph

8 /// Centre bourg

- Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

- Problématiques:

- a). Manque d'espaces publics
- b). Circulation complexe
- c). Point de vue sur le grand paysage

- Interventions:

- >> Potentialités à utiliser et atouts paysagers à valoriser

9 /// En mairie

Echanges sur les enjeux listés et mis en avant durant le parcours

MORNE POIRIER : ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE URBAIN



BOIS DU PARC : REDÉCOUVRIR LES PAYSAGES DE QUARTIER



CENTRE BOURG : QUESTIONNER L'ORGANISATION DE L'ESPACE



3.2. Synthèse des enjeux partagés

en bleu: enjeux ajoutés durant le Comité Technique

I- La ville jardin de l'agglomération foyalaise

1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

A/ Valoriser la situation de proximité de Saint-Joseph avec les autres villes de la CACEM

B/ Ne pas réduire Saint-Joseph à la fonction d'habitat /
B'/ Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM

C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

A/ Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir «l'urbanisme végétal» /
Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quartiers

B/ Préserver la qualité du cadre de vie joséphin

C/ Développer une culture vivrière de proximité

II- Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

1. Un des points de vue panoramique de l'île

A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

B/ Valoriser les activités et associations de grande randonnée

C/ Préserver le patrimoine agricole; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

A/ Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)

B/ Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellements

III- Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins

1. Un centre bourg en mutation

A/ Maintenir la mixité urbaine sur le bourg

B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg

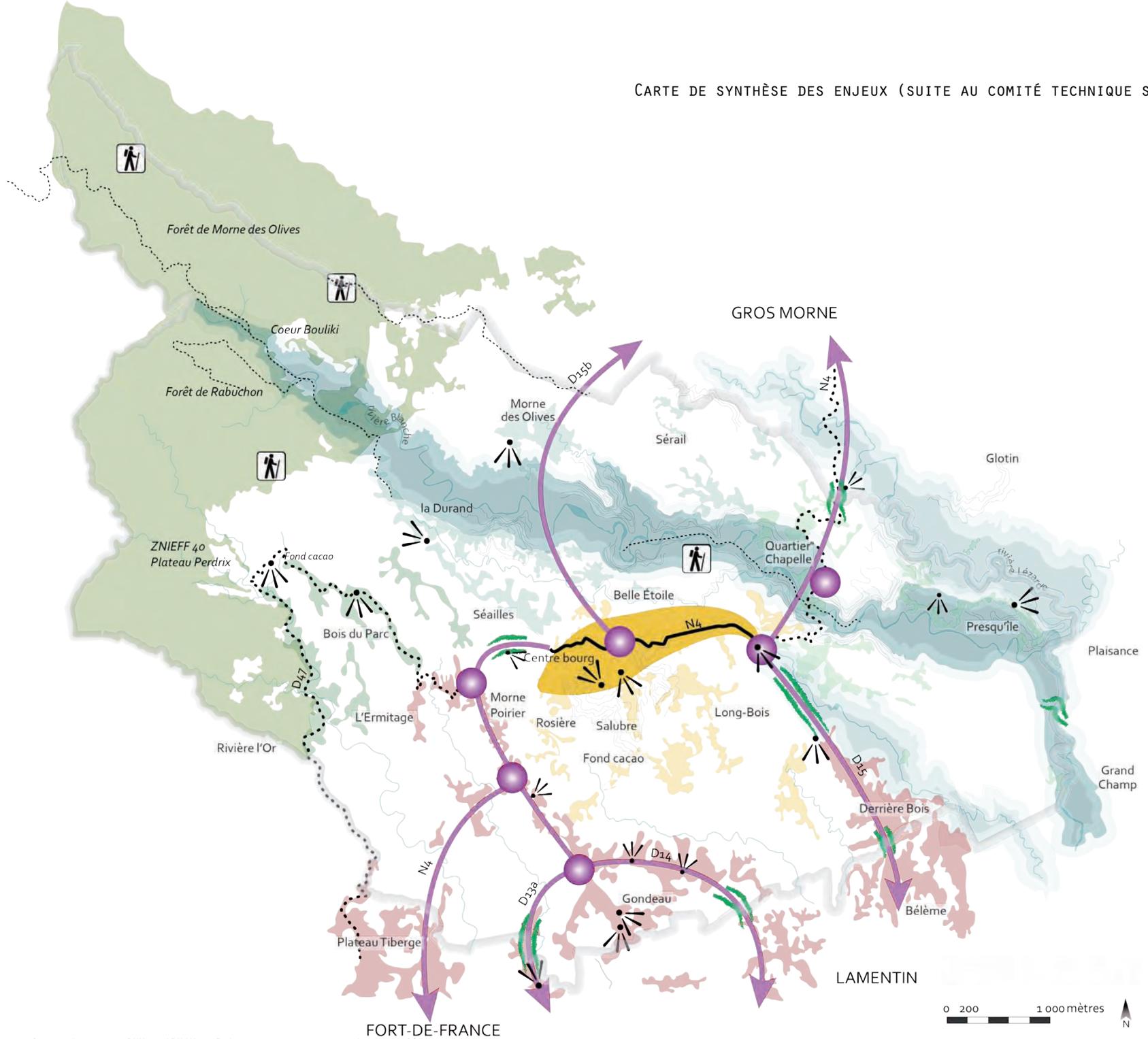
C/ Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie joséphin /
Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg ; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations urbaines





VUE SUR LA BAYE DE GÉNIPA ET LES RELIEFS DU SUD DE LA MARTINIQUE DEPUIS LE QUARTIER LA CROIX



BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES DE DÉMARCHES PAYSAGÈRES :

Prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme - Guide pour une meilleure prise en compte des paysages dans le cahier des charges des Scot, PLU et cartes communales, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, Avril 2013

@ : www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Le paysage comme fondement d'une politique de territoire, Mairie Conseils, Novembre 2010

@ : www.mairieconseilspaysage.net/documents/Memento_o8.pdf

Penser le territoire par le paysage, Expérience de la communauté de la Haute-Bruche (67), Mairie Conseils, Mai 2011

@ : www.mairieconseilspaysage.net/documents/Memento_11.pdf

Boîtes à outils du paysage, Mairie conseils et Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, Juin 1999 :

@ : www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1245645178679

La charte paysagère - Outil d'aménagement de l'espace intercommunal - Mairie conseil et La documentation française - 1995

@ : www.localtis.fr/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCPublication/Publication&cid=1245645179665

Le paysage, du projet à la réalité - Cahier de l'IAU îdF-N° 159 - Septembre 2011

@ : www.iau-idf.fr

La convention européenne du paysage - Conseil de l'Europe,

PAYSAGES ET BOTANIQUE DE MARTINIQUE :

Atlas des paysages de la Martinique - Agence Folléa-Gautier, Chevalvert et Vincent Hugues-Belrose, 2012

@ : www.atlas-paysages.pnr-martinique.com/

Regards sur les paysages martiniquais- Introduction à l'Atlas des paysages de la Martinique, Etude commandée par la Direction Régionale de l'Environnement de la Martinique et Réalisée par l'École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux sous la forme d'un Séminaire de Quatrième Année de la Formation Paysagiste DPLG, 2002

Plantes, milieux et paysages des Antilles françaises

- *Écologie, biologie, identification protection et usages*, Claude Sastre et Anne Breuil, aux éditions Biotope-Collection Parthénope, 2007

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH :

Plan local d'Urbanisme - Ville de Saint-Joseph, ADUAM - Agence Rousseau- Hubert Consultants, Date d'approbation 27 décembre 2012

INSEE,

@ : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

@ : <http://ecolesprimaires.fr/972/>

@ : <http://ecolesprimaires.fr/972/fort-de-france/>

Photos anciennes ,

@ : <http://mart.g7blogs.com/rub-martinique-dhier-et-martinique-daujourd'hui.html>

Le Patrimoine des Communes de la Martinique, Collection Le Patrimoine des Communes de France, Editions Flohic, Juin 1998

Histoire des Communes Antilles Guyane - Volume 6, Editions Pressplay, 1986

Diagnostic territorial de Saint-Joseph réalisé par la société COMPAS pour la commune, Novembre 2011



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH
Partie 1 - Analyse paysagère

Juillet 2014

Directrice de l'étude : Joëlle TAÏLAMÉ

Rédaction : Vanessa LIBÉROS / Bérénice DOUCHEMENT

Cartographie : Cénia BORRERO / Christophe CLAIRIS / Georges
LOGIN / Vanessa LIBÉROS / Bérénice DOUCHEMENT

Photos non créditées : Vanessa LIBÉROS / Bérénice DOUCHEMENT

Mise en page : Vanessa LIBÉROS / Bérénice DOUCHEMENT

Impression : ADUAM

ADUAM

Agence **D'Urbanisme** et d'**Aménagement** de **Martinique**
3 rue Schoelcher - 97200 Fort-de-France
www.aduam.com



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH

PARTIE II - PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE
FÉVRIER 2017





SOMMAIRE

I. ANALYSE PAYSAGERE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

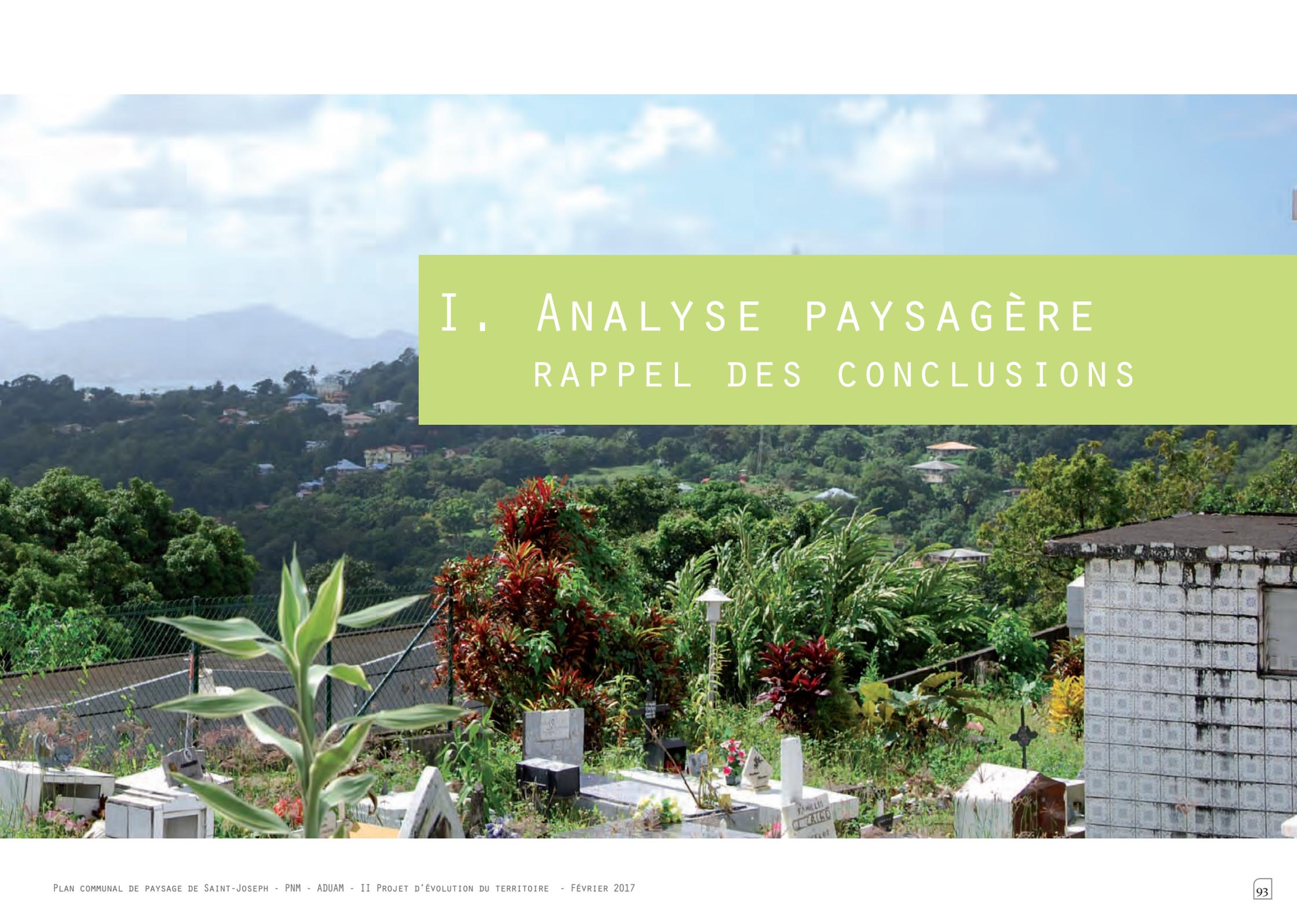
Synthèse des enjeux	94
Comité technique sur site	94
Synthèse des enjeux partagés	96

II. PROJET D'EVOLUTION DU TERRITOIRE

1. L'atelier de concertation	101
1.1. Les participants	102
1.2. Le déroulé de l'atelier	103
1.3. La hiérarchisation des enjeux	104
2. Les actions proposées selon les composantes paysagères	107
2.1. La ville jardin de l'agglomération	108
2.2. Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais	108
2.3. Un centre bourg à la croisée des quartiers Joséphins	109
3. Définition du projet d'évolution du territoire	111
3.1. Synthèse des actions proposées	112
 <i>Bibliographie et annexes</i>	 <i>118</i>



VUE SUR LES RELIEFS DU SUD DE L'ÎLE DEPUIS LE CIMETIERE



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

RAPPEL DES CONCLUSIONS

I. ANALYSE PAYSAGÈRE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

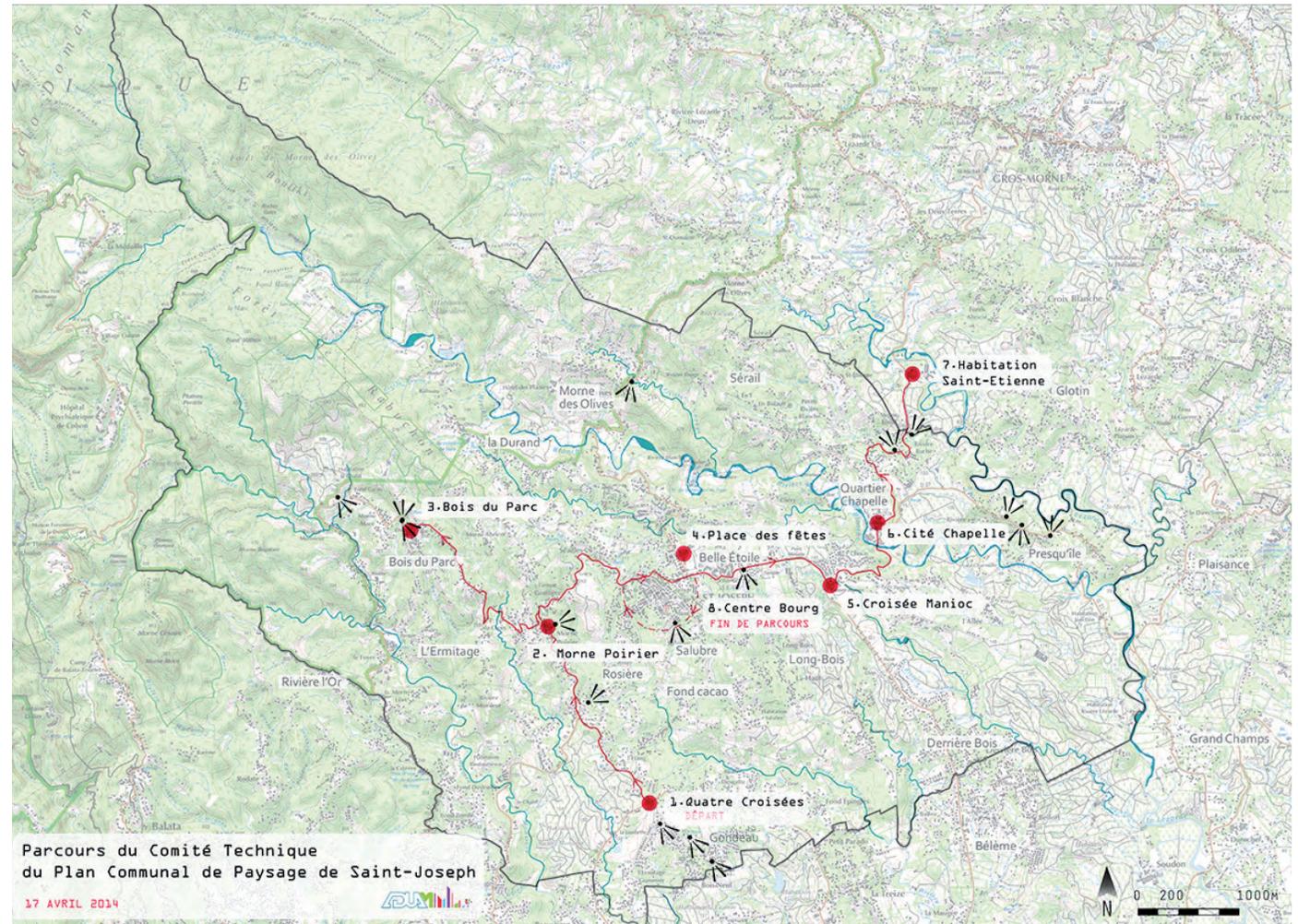
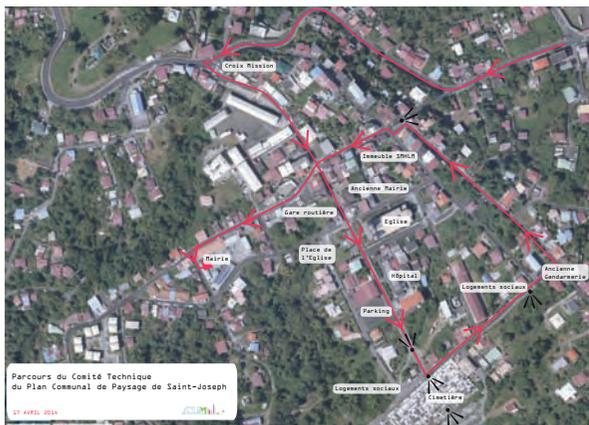
Synthèse des enjeux : Comité technique sur site

Le Plan Communal de Paysage est un document qui a pour but de présenter un projet de développement cohérent pour la commune, ainsi que les divers moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Il doit donc faire consensus entre tous les acteurs du développement de Saint-Joseph.

C'est en ce sens qu'il a été décidé de restituer le diagnostic précédent directement sur site, au travers d'un parcours dont les points d'arrêt avaient pour motif de mettre en exergue des atouts, faiblesses et problématiques différents.

L'objectif était donc de croiser les regards entre techniciens avertis et moins avertis, élus et acteurs travaillant sur le terrain afin d'arriver à définir ensemble les enjeux.

Le Comité technique sur site s'est tenu durant la matinée du 17 avril 2014. Il s'est décomposé en 9 étapes au cours desquelles un bref diagnostic est brossé, puis la place est laissée au dialogue et au dégagement d'enjeux propres à chacun.



1 /// QUATRE CROISÉES

Entité de paysage concernée:

1. Pentes foyalaises et lamentinoises

Problématiques:

- a). Quartiers résidentiels limitrophes relevant des enjeux d'urbanisation périurbaine, de pression foncière
- b). Traitement des entrées de ville

Interventions:

- >> Réfléchir à comment densifier tout en conservant le cachet et le cadre de vie qui font l'attractivité de ces quartiers.
- >> Proposer des principes d'aménagements paysagers qualitatifs des entrées de ville.

2 /// MORNE POIRIER

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). Lisibilité de l'accès au bourg et de son périmètre
- b). Traitement de l'entrée et de la perception globale du bourg (centre bourg élargi avec Belle-Etoile)

Interventions:

- >> Mettre en avant le caractère «ville fleurie» de Saint-Joseph et favoriser les initiatives de fleurissement privées.
- >> Importance de l'aménagement au niveau de la Croix-Mission qui marque l'entrée dans le bourg et du boulevard urbain.

3 /// BOIS DU PARC

Entité de paysage concernée:

3. La Forêt habitée de Rabuchon

Problématiques:

- a). Point de vue sur le grand paysage
- b). Habiter les mornes

Interventions:

- >> Population ancrée dans ses «racines», mode «d'habiter» à préserver et pérenniser (pas de clôture, petit maraîchage).
- >> Itinéraire «touristique» du grand paysage à permettre

4 /// PLACE DES FÊTES

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). L'espace public et ses usages
- b). Traitement des équipements sportifs et de leurs abords
- c). Raccrochement au bourg et aux quartiers

Interventions:

- >> Projet de réhabilitation du parc du centenaire pour une réappropriation des lieux par les Joséphins
Avis divergents sur les usages et les aménagements:
- >> Les Joséphins voient le lien entre cet espace sportif et de loisirs et le reste de la commune.
- >> Ouvrir le parc sur le boulevard urbain.
- >> Donner de la cohérence autour du parc et des différents équipements.

5 /// CROISÉE MANIOC (abordée au point suivant à cause des pluies)

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Zone charnière entre Le Lamentin et la RN4 vers le bourg ou le Gros Morne
- b). Traitement des entrées de ville, accès à la ZAC

Interventions:

- >> Valoriser l'allée de glyciridias et cette entrée sur la commune

6 /// CITÉ CHAPELLE

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Liaisons interquartiers
- b). Intégration paysagère - Traitement architectural

Interventions:

- >> Valoriser l'accessibilité à l'eau, la route des gués

7 /// HABITATION SAINT-ÉTIENNE

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Opportunité de parcours touristique
- b). Activité agricole peu valorisée

Interventions:

- >> Valoriser ce patrimoine régional situé sur la route de Saint-Joseph

8 /// CENTRE BOURG

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). Manque d'espaces publics
- b). Circulation complexe
- c). Point de vue sur le grand paysage

Interventions:

- >> Potentialités à utiliser et atouts paysagers à valoriser

9 /// EN MAIRIE

Echanges sur les enjeux listés et mis en avant durant le parcours

MORNE POIRIER : ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE URBAIN



BOIS DU PARC : REDÉCOUVRIR LES PAYSAGES DE QUARTIER



CENTRE BOURG : QUESTIONNER L'ORGANISATION DE L'ESPACE



I. ANALYSE PAYSAGÈRE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

Synthèse des enjeux partagés

en bleu : enjeux ajoutés durant le Comité Technique

I- La ville jardin de l'agglomération foyalaise

1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

A/ Valoriser la situation centrale de Saint-Joseph avec les autres villes

B/ Saint-Joseph ne doit pas se réduire à la fonction d'habitat et

B'/ Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM

C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

A/ Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir «l'urbanisme végétal»)

Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quartiers

B/ Préserver la qualité du cadre de vie joséphin

C/ Développer une culture vivrière de proximité

II- Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

1. Un des points de vue panoramique de l'île

A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

B/ Valoriser les activités et associations de grande randonnée

C/ Préserver le patrimoine culturel et agricole ; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

A/ Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)

B/ Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellements

III- Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins

1. Un centre bourg en mutation

A/ Maintenir la mixité urbaine sur le bourg

B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg

C/ Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie joséphin /

Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg ; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

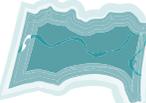
B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes

La ville jardin de l'agglomération foyalaïse

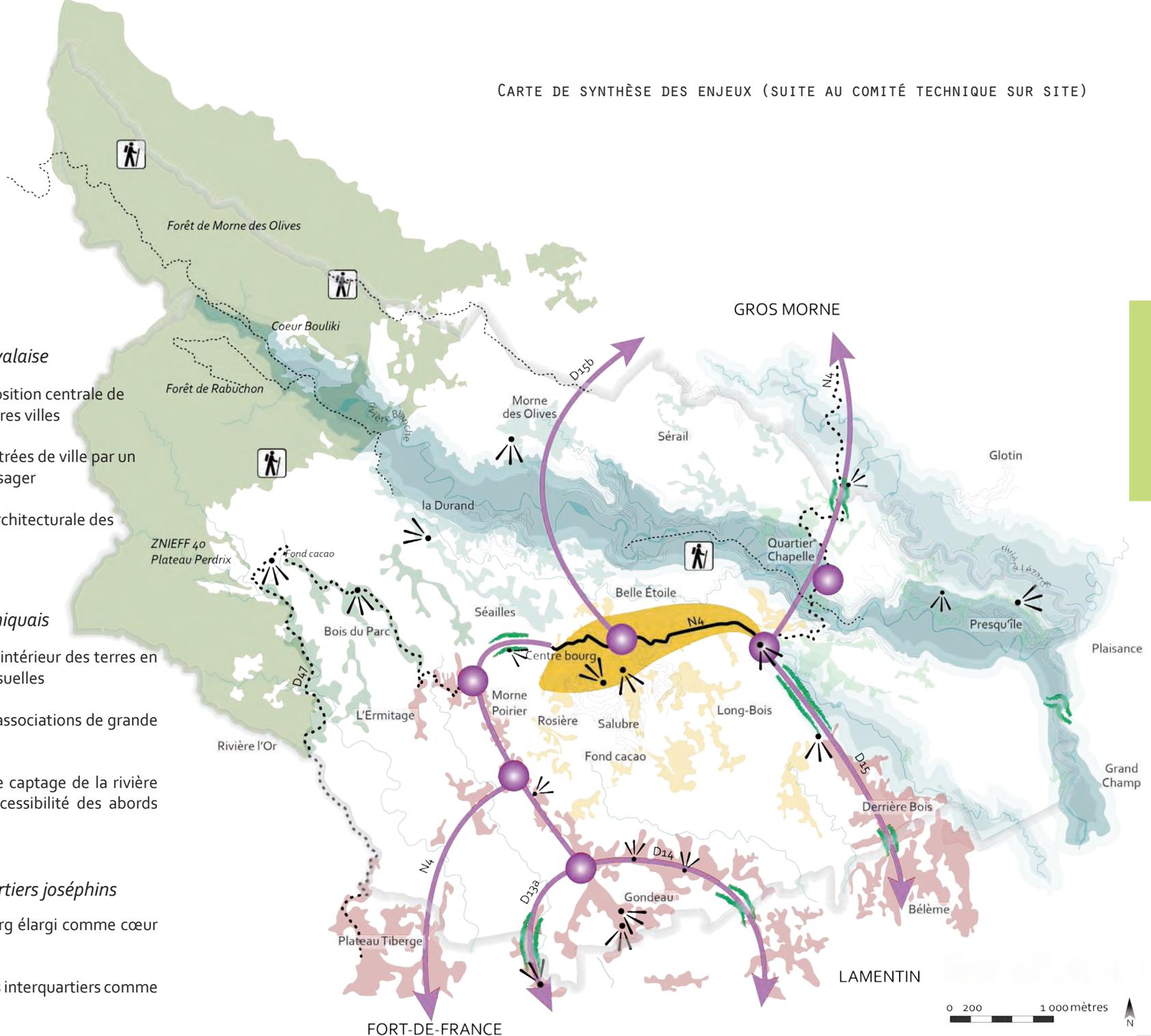
-  Valoriser et affirmer la position centrale de Saint-Joseph avec les autres villes
-  Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager
-  Maintenir la spécificité architecturale des quartiers

Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

-  Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles
-  Valoriser les activités et associations de grande randonnée
-  Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche et valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

Un centre bourg à la croisée des quartiers josphins

-  Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie josphin
-  Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes





DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 47 À HAUTEUR DE L'HABITATION LE CHALET, VUE PANORAMIQUE SUR LA BAIE DES FLAMANDS

A wide-angle landscape photograph of Saint-Joseph, showing a dense forest in the foreground, a valley with scattered buildings, and a large body of water in the distance under a cloudy sky. A semi-transparent green rectangular box is overlaid in the center, containing the title text.

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Après avoir défini les enjeux paysagers de Saint-Joseph, l'étape suivante est la formulation des actions pour préserver et valoriser les qualités paysagères de la commune. Ainsi, cette étape permettra d'orienter les futures interventions sur la commune dans la durée.

Le paysage est un élément important de qualité de vie des populations. L'implication des citoyens est donc essentielle à la construction du projet d'évolution de leur territoire.

Nous avons alors choisi de réaliser un atelier de concertation avec les joséphins, techniciens et élus, afin de hiérarchiser les enjeux définis précédemment et de définir des actions d'amélioration du cadre de vie.

1. L'atelier de concertation

1.1. LES PARTICIPANTS 102

- Une concertation multifacette, entre élus, techniciens, habitants et socioprofessionnels

1.2. LE DÉROULÉ DE L'ATELIER 103

- Une méthode participative concluante

1.3. LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX 104

- Un souhait de commune à embellir, avec des atouts à valoriser

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

1. L'atelier de concertation

1.1. Les participants

Une concertation multifacette, entre élus, techniciens, habitants et socioprofessionnels

Les participants de l'atelier ont été choisis lors d'une réunion avec les élus et les délégués des comités de quartiers afin d'avoir des représentants d'associations, différentes catégories socioprofessionnelles de la commune et des habitants de quartiers distincts. Peu de Joséphins ont répondu à l'appel. Il a donc été décidé de modifier légèrement la formule de concertation en

permettant à quelques élus et techniciens désireux de faire avancer leur commune de participer à l'atelier.

Le jour-j, l'atelier comptait 20 participants (voir le tableau ci-contre) dont 9 habitants, délégués de comité de quartier inclus.

INTRODUCTION DE L'ATELIER DANS LA SALLE DES CONSEILS
DEVANT LES PARTICIPANTS



LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER

Noms	Fonction	Quartier
BAUBANT Max	Conseiller municipal	
BELLIARD Valentine	Elue, adjointe au maire, Pdte commission ADOC	
BERTE Claude	Comité de quartier secteur 8	
BOURGET Jean-Charles	Responsable logistique	Sérail
BOURGET Marie-Dominique	Responsable	Sérail
CADIGNAN Suzette	Pharmacienne	Bourg
CHANTEUR Geneviève	Cabinet du Maire – Démocratie participative	Bourg
CHARLEC Charlery	Comité de quartier 14 (Conseiller municipal)	
CLAUDE Bertrand	Retraité chaudronnier	Bois du Parc
COURTINARD Jean-Marc	Elu	Long Bois
CRAMER Jeannette	Adjointe au Maire	Long Bois
FITTE-DUVAL Thierry	Comité de quartier zone 10 (membre)	
GRANDIN Catherine	Exploitante Bois du Parc	
JEAN Jean-Claude	Cabinet du Maire	
JEAN-BAPTISTE Francis	Adjoint administratif (Agent de la commune)	
LEOPOLDIE Marie-Aline	Habitante	Rousseau
LEPEL Bruno	Comité de quartier zone 1	
NICOLAS Jacqueline	Comité de quartier Zone 2	
RACINE Marie-Claude	Adjointe administrative (Agent de la commune)	
THALY-PONTAT Lysiane	Elue	Rousseau

1.2. Le déroulé de l'atelier

Une méthode participative concluante

L'atelier a été planifié en trois temps :

1. Un temps de **hiérarchisation des enjeux** avec les participants
2. Un temps de **formulation et de localisation des actions** sur la carte IGN de la commune en petits groupes
3. Un temps de **présentation** de ce qui a été fait dans chacun des groupes par un rapporteur.

L'accueil des participants s'est déroulé à la mairie, en fin d'après-midi, le mercredi 13 juillet 2016.

L'équipe d'animateurs était composée de quatre agents de l'ADUAM (deux paysagistes : Vanessa Libéros et Suzelle Hecht, une urbaniste : Anne Petermann et un chargé de communication : Christophe Denise) et de la paysagiste du Parc Naturel Régional de Martinique (Anaïs Salomon).

Après une présentation synthétique de la démarche du Plan Communal de Paysage et des enjeux paysagers de la commune, les participants ont pu poser des questions sur la démarche et sur le déroulement de l'atelier.

1. Les participants ont d'abord positionné, sur un tableau, des gommettes en face des enjeux qu'ils estimaient prioritaires. Le décompte est réalisé puis une hiérarchisation des enjeux est établie.
2. Ensuite, trois groupes d'habitants se sont constitués selon les trois composantes paysagères définies dans le diagnostic. Il a été demandé que les groupes soient mixtes en termes de métier ou de fonction. Chaque groupe était composé de cinq à sept participants et d'un animateur. Une animatrice contrôlait le temps de chaque étape et pouvait aider les autres animateurs. Après presque une heure de discussion, les participants ont pu prendre une courte pause pendant que les animateurs rassemblaient les actions sur une même carte IGN.
3. Pour finir, une personne de chaque groupe a présenté le résultat du travail commun. Les autres participants ont complété certaines actions. Cette synthèse a permis d'avoir une vision globale et ainsi de faire le lien entre quelques actions similaires au sein des différents groupes.

INTRODUCTION DE L'ATELIER DEVANT LES PARTICIPANTS



CHOIX DES ENJEUX PRINCIPAUX PAR LES PARTICIPANTS



PRÉSENTATION FINALE DES ACTIONS RESSORTIES DES GROUPES



II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

1.3. Hiérarchisation des enjeux

Un souhait de commune à embellir, avec des atouts à valoriser

Parmi les 18 enjeux définis dans le diagnostic, 7 d'entre eux ont été définis comme prioritaires par les participants de l'atelier. Voici ceux qui se sont dégagés:



TABLEAU DE HIÉRARCHISATION DES ENJEUX APRÈS LE CHOIX DES PARTICIPANTS DE L'ATELIER

Thème	Enjeu	Hiérarchie (1-8)
Ville jardin	1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM A/ Valoriser la situation centrale de Saint-Joseph avec les autres villes	2
	2. L'urbanisme Joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles A/ Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir «l'urbanisme végétal») / Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quartiers	4
	B/ Saint-Joseph ne pas se réduire à la fonction d'habitat et B/ Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM	8
	B/ Préserver la qualité du cadre de vie Joséphin	6
Grand Paysage	C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager	6
	C/ Développer une culture vivrière de proximité	5
	1. Un des points de vue panoramique de l'île A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs	4
	2. Les sources des grandes vallées martiniquaises A/ Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)	5
Centre bourg	B/ Valoriser les activités et associations de grande randonnée	6
	B/ Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau	5
	C/ Préserver le patrimoine culturel et agricole; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes	7
	C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellements	2
Centre bourg	1. Un centre bourg en mutation A/ Maintenir la mixité urbaine sur le bourg	5
	2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg, éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers	7
	B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg	8
	B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier	2
Centre bourg	C/ Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie Joséphin / Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité	4
	C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes	4

I- La ville jardin de l'agglomération foyalaise

1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

A/ Valoriser la situation centrale de Saint-Joseph avec les autres villes

2

B/ Saint-Joseph ne pas se réduire à la fonction d'habitat et
B'/ Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM

8

C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

6

II- Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

1. Un des points de vue panoramique de l'île

A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

4

B/ Valoriser les activités et associations de grande randonnée

6

C/ Préserver le patrimoine culturel et agricole; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

7

III- Un centre bourg à la croisée des quartiers Joséphins

1. Un centre bourg en mutation

A/ Maintenir la mixité urbaine sur le bourg

5

B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg

8

C/ Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie Joséphin /
Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

4

? Nombre de gommettes

Enjeu prioritaire pour les habitants

2. L'urbanisme Joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

A/ Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir «l'urbanisme végétal» /
Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quartiers

4

B/ Préserver la qualité du cadre de vie Joséphin

6

C/ Développer une culture vivrière de proximité

5

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

A/ Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)

5

B/ Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

5

C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellements

2

2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg ; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

7

B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

2

C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes

4

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

À la suite de discussions riches, l'atelier se termine donc avec la présentation des actions proposées par les participants.

Ces actions sont rapportées dans ce document selon les trois composantes paysagères définies depuis le diagnostic et correspondant aux groupes de travail lors de l'atelier.

2. Les actions proposées selon les composantes paysagères

2.1. LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION FOYALAISE108

- Une soif de valorisation du patrimoine

2.2. FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINICAIS108

- Une richesse à faire découvrir

2.3. UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS ...109

- Un désir de reconquête du bourg

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

2. Les actions proposées

2.1. La ville jardin de l'agglomération

Une soif de valorisation du patrimoine

Voici quelques actions proposées par les participants et animateurs des trois groupes :

1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

B-B'/ Saint-Joseph ne doit pas se réduire à la fonction d'habitat et doit trouver sa place au sein de la CACEM

Saint-Joseph est le POUMON VERT et la SOURCE en EAU de la CACEM.

- Développer le tourisme vert (gîtes, hébergements touristiques, tables d'hôtes, artisanat local)
- Implanter plusieurs parcours santé plantés proposant des stations de travail (agrès) et intégrés au paysage; reprendre le chantier du parcours de Rivière l'Or
- Former les hôtes (infrastructures, accueil)

C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

- Aménager les entrées de ville principales avec des plantations fleuries et des arbres (ex.: arbre du voyageur, référence à l'ancienne usine de cacao et de café sur la commune, référence aux rivières) et nettoyer les panneaux de signalisation

2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

B/ Préserver la qualité du cadre de vie joséphin

- Privilégier la construction de logements adaptés : petits gabarits avec jardins

2.2. Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

Une richesse à faire découvrir

1. Un des points de vue panoramique de l'île

A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

- Aménager un point de vue avec table d'orientation à Rabuchon, en haut du Morne des Olives, à Bois du Parc et à Rivière l'Or.

B/Valoriser les activités et associations de grande randonnée

- Elargir la communication sur les événements de randonnée à l'échelle de la Martinique par le biais de l'office du tourisme et des associations de randonnée.
- Ouvrir et signaler un sentier entre Morne des Olives, Coeur Bouliki et les Nuages

C/ Préserver le patrimoine culturel et agricole ; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

- Mettre en place le programme Ti-forestier à l'école
- Faire une animation culturelle lors de la fête de l'eau, en organisant par exemple un Lasotè sur de belles terres agricoles

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

A/ Faire connaître les sites de captage de la rivière Blanche

- Signaler les sites de captage et organiser une journée d'information

B/Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

- Dégager, nettoyer les cours d'eau par un chantier d'insertion

C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellement

- Proposer aux habitants de récupérer leur eau de pluie

DISCUSSION AUTOUR DE LA TABLE DU GROUPE 1



DISCUSSION AUTOUR DE LA TABLE DES GROUPES 2 ET 3



LOCALISATION DES ACTIONS SUR LA CARTE



2.3. Un centre bourg à la croisée des quartiers Joséphins

Un désir de reconquête du bourg

1. Un centre bourg en mutation

B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg

- Mettre en place un planning événementiel pour la place des fêtes
- Créer un réseau des petits jardins publics (avec des bancs, des jeux pour enfants, des arbustes et des fleurs) dans les dents creuses (zone de la gare, rue Schoelcher); aménager une place du 22 Mai, lieu de mémoire

C/ Consolider le centre bourg élargi comme coeur de vie Joséphin. Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

- Matérialiser l'entrée de la Croix Mission
- Demander aux habitants de fleurir leurs balcons et les aider en ce sens
- Définir un code couleur pour les bâtiments du bourg
- Construire un marché couvert pouvant accueillir des animations culturelles et économiques (produits PIL, des agriculteurs locaux)

2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaissé le bourg ; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

- Mettre en place un système de bus bourg / quartiers
- Rechercher des financements pour le ravalement des façades et réhabiliter les trottoirs, notamment à

l'entrée du bourg (Croix Mission)

- Construire des bâtiments de 2 étages maximum avec des commerces en rez-de-chaussée
- Réhabiliter l'ancien hôpital en centre d'hébergement (sportif, urgence)

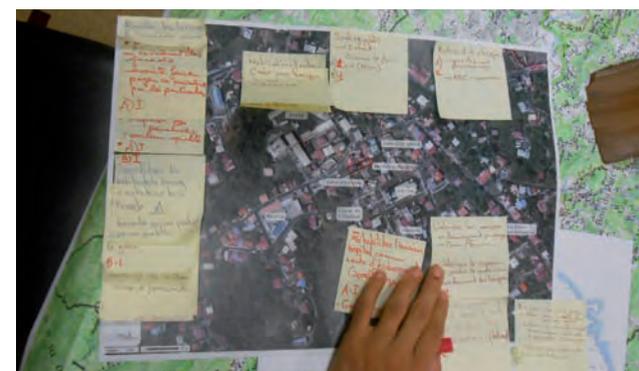
B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

- Mettre en place un plan de la ville et du bourg, une signalétique indiquant les réseaux de jardins en périphérie du parc du Centenaire
- Valoriser le parc du Centenaire, notamment à travers son ruisseau en réalisant l'enrochement des berges, et en réglementant la promenade au sein du parc (interdit aux chiens sans laisse, implantation de distributeurs de sacs à crotte)
- Adhérer au concours VVF, installer des jardinières fixes
- Répertorier les sources, ruisseaux et passages à gué de l'ensemble de la commune, les aménager avec des espaces de détente et d'information

C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes

- Réaliser des fresques (oeuvres éphémères ou pérennes) sur les murs aveugles (stade, école, mur d'Ecomax), avec l'intervention des scolaires
- Mettre en place une charte de couleur pour les quartiers (utiliser une couleur distincte dans l'aménagement de l'entrée des quartiers)

SYNTHÈSE DES ACTIONS PROPOSÉES SUR PHOTO AÉRIENNE



DISCUSSION DES ACTIONS AUTOUR DE LA TABLE



CONCLUSION DE L'ATELIER: PRÉSENTATION DE TOUTES LES ACTIONS



II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

À partir des actions évoquées pendant l'atelier, nous pouvons construire le projet d'évolution partagé de Saint-Joseph.

3. Définition du projet d'évolution du territoire

3.1. SYNTHÈSE DES ACTIONS PROPOSÉES112

- Pour des aménagements à l'image de la commune
- La carte des actions

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

3.1. Synthèse des actions proposées

Pour des aménagements à l'image de la commune

La classification des actions selon les trois composantes paysagères a été conservée pour maintenir une cohérence d'ensemble.

Les actions ont été ici complétées et classées selon trois types d'actions :

- Actions de Valorisation : **V**
- Actions de Protection : **P**
- Actions de Requalification : **R**

Les actions de valorisation désignent des actions qui améliorent l'existant.

Les actions de protection sont les actions de gestion et d'entretien de l'existant.

Enfin les actions de requalification modifient l'existant, lui donnent une nouvelle fonction ou un nouvel usage.

LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION		
1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM		
V	1	Développer le tourisme vert (gîtes, hébergements touristiques, tables d'hôtes, artisanat local) et former les hôtes (infrastructures, accueil).
	2	Implanter plusieurs parcours santé plantés proposant des stations de travail (agrès) et intégrés au paysage; reprendre le chantier du parcours de Rivière l'Or.
	3	Aménager les entrées de ville principales avec des plantations fleuries et des arbres (ex.: référence à l'ancienne usine de cacao et de café sur la commune, référence aux rivières), nettoyer les panneaux de signalisation et respecter le Règlement Local de Publicité (RLP).
	4*	Identifier et valoriser le patrimoine religieux de la commune (chapelles, statue).
2. L'urbanisme josphin, entre forêt habitée et jardins créoles		
V	5	Privilégier la construction de nouveaux logements adaptés : petits gabarits avec jardins.
R	6*	Intégrer la dimension paysage et privilégier l'aménagement d'espaces jardins dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires

FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINICAIS		
1. Un des points de vue panoramique de l'île		
V	1	Aménager un point de vue avec table d'orientation à Rabuchon, en haut du Morne des Olives, à Bois du Parc et à Rivière l'Or.
	2	Elargir la communication sur les événements de randonnée et de course nature par le biais de l'office du tourisme et des associations de randonnée à l'échelle de la commune et de la Martinique.
	3	Ouvrir et signaler un sentier entre Morne des Olives, Coeur Bouliki et les Nuages.
	4*	Organiser une animation culturelle lors de la fête de l'eau sur les usages de l'eau dans la commune (exposition sur les fontaines, Lasotè) et valoriser les sources et passages à gué par des aménagements spécifiques (protection, exploitation, valorisation).
P	5	Mettre en place le programme Ti-forestié ou du PNM à l'école.
2. Les sources des grandes vallées martiniquaises		
V	6*	Signaler les sites de captage et organiser une journée d'information sur les enjeux de la protection et de la valorisation des milieux.
P	7*	Proposer aux habitants de récupérer leur eau de pluie et favoriser les dispositifs adhoc auprès des collectivités et des porteurs de projets.
R	8*	Valoriser le jardin du Centenaire, notamment à travers la restauration de son ruisseau, et en réglementant la promenade au sein du jardin.

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires

UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS		
1. Un centre bourg en mutation		
V	1*	Restructurer la place des fêtes et en redéfinir les usages.
	2	Inciter les habitants à végétaliser leurs balcons, façades et jardins et les aider en ce sens, adhérer au concours VVF.
R	3	Construire un marché couvert pouvant accueillir des animations culturelles et économiques (produits PIL, des agriculteurs locaux).
	4	Créer un réseau des petits jardins publics (avec des bancs, des jeux pour enfants, des arbustes et des fleurs) dans les dents creuses (zone de la gare, rue Schoelcher) ; aménager une place du 22 Mai, lieu de mémoire.
	5*	Rendre lisible l'entrée de la Croix Mission.
2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires		
V	6*	Mettre en place un plan de la ville et du bourg, une signalétique indiquant les réseaux de jardins en périphérie du jardin du Centenaire.
P	7*	Construire dans le bourg des bâtiments de 3 niveaux maximum avec des commerces en rez-de-chaussée.
R	8*	Rechercher des financements et des outils opérationnels pour le ravalement des façades et la réhabilitation des espaces publics, notamment à l'entrée du bourg (Croix Mission).
	9*	Réhabiliter l'ancien hôpital en centre d'hébergement (social, sportif, urgence) et l'ancien hôtel de ville.
	10*	Réaliser des œuvres artistiques ou végétalisées (éphémères ou pérennes) sur les murs aveugles (stade, école, mur d'Ecomax).

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

3.1. Synthèse des actions proposées

La carte des actions

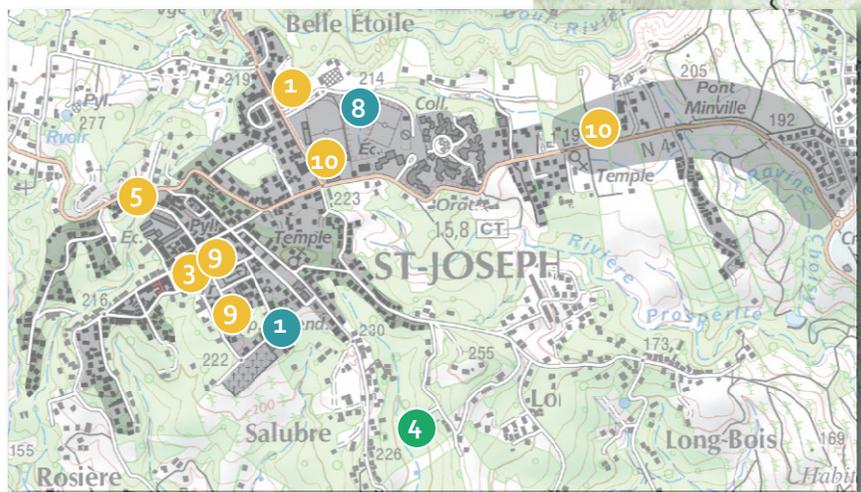
Les actions proposées par les participants à l'atelier de concertation, retravaillées lors du comité technique sont localisées sur la carte de Saint-Joseph dans la mesure où cela est possible.

Les actions concernant la commune en général, des sites à déterminer, des démarches (recherche de financements, communication) ne sont pas représentées.

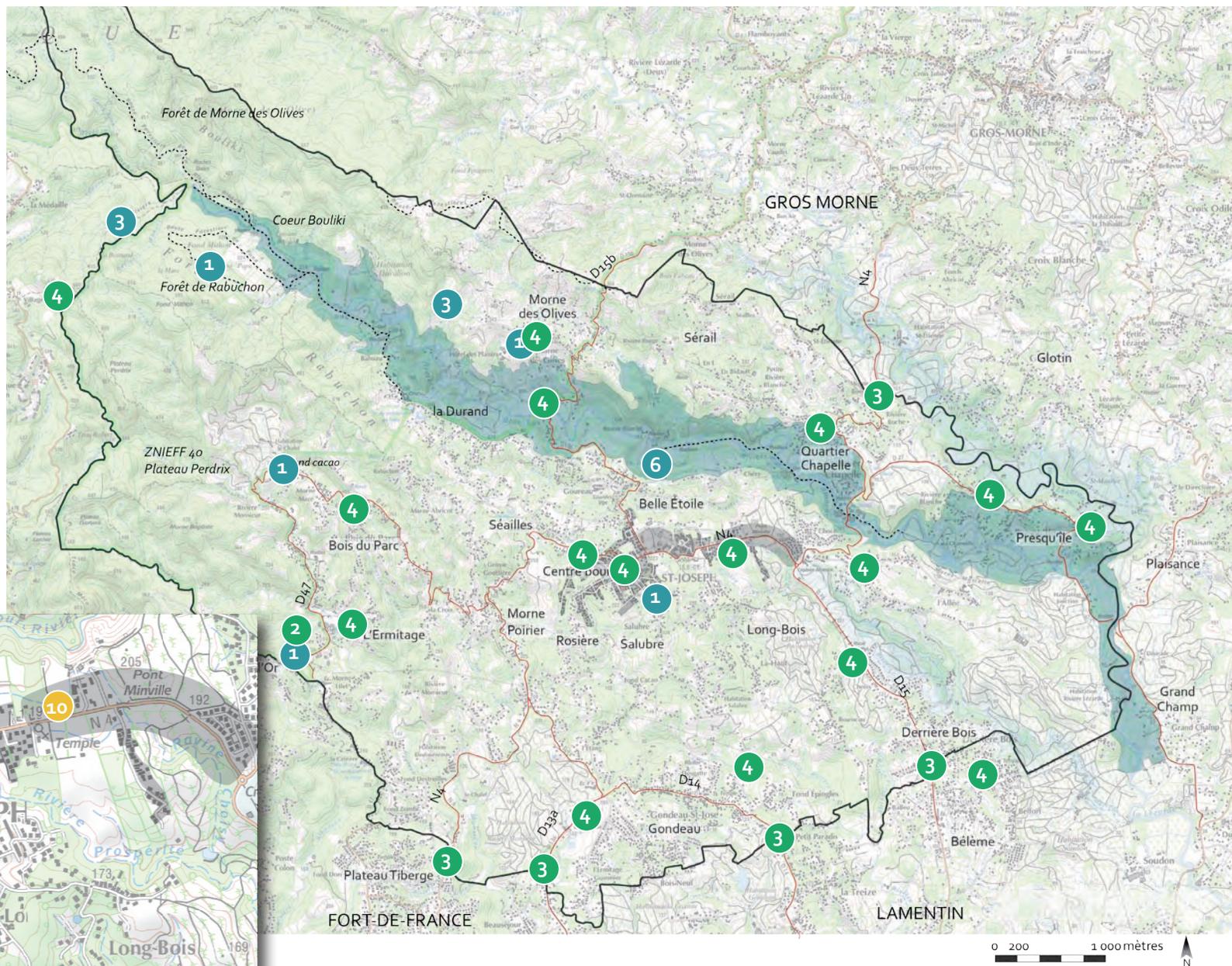
Légende

-  ACTIONS DE LA VILLE-JARDIN
-  ACTIONS DU GRAND PAYSAGE
-  ACTIONS DU CENTRE BOURG

ZOOM SUR LES ACTIONS DU BOURG ÉLARGI



CARTE DE SYNTHÈSE DES ACTIONS LOCALISABLES





VUE SUR LA BAYE DE GÉNIPA ET LES RELIEFS DU SUD DE LA MARTINIQUE DEPUIS LE QUARTIER LA CROIX



BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

RÉFÉRENCES DE DÉMARCHES PAYSAGÈRES :

Le plan de paysage, Agir pour le cadre de vie - Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, janvier 2015

@ : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14199_plan-paysage_DEF_08-01-15_light.pdf

RÉFÉRENCES DE DÉMARCHES PARTICIPATIVES ET DE CONCERTATION :

« Projets urbains et démocratie locale : des conseils de maîtrise d'usage aux conseils citoyens » - Collectif etc, 2015

@ : <http://www.collectifetc.com/projets-urbains-et-democratie-locale-des-conseils-de-maitrise-dusage-aux-conseils-citoyens/>

Une dose de créativité et un brin d'audace - le secret de la mobilisation - Y aller par quatre chemins, 2015

@ : <http://www.yallerparquatrechemins.fr/2024/repenser-participation-conseils-citoyens-demarches/>

Outils et méthodes pour le dialogue Territorial - Comédie, 2015

Comédie est un programme d'appui aux expériences locales de concertation et de médiation portant sur l'environnement et le territoire. Il est animé par les associations Geyser et Afip avec l'appui de la Fondation de France et de collectivités territoriales. Fiche rédigée par Véronique Da Silva, AFIP Bourgogne Franche-Comté et par Pierre-Yves Guihéneuf, Geyser.

@ : <http://www.comedie.org/>



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH
Partie 2 - Projet d'évolution du territoire
Février 2017

Directrice de l'étude : Joëlle TAÏLAMÉ

Rédaction : Vanessa LIBÉROS

Cartographie : Vanessa LIBÉROS

Photos non créditées : Vanessa LIBÉROS

Mise en page : Vanessa LIBÉROS

Impression : ADUAM

ADUAM

Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique
3 rue Schoelcher - 97200 Fort-de-France
www.aduam.com



PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH

PARTIE III - PROGRAMME D' ACTIONS
OCTOBRE 2017



SOMMAIRE

I. ANALYSE PAYSAGERE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

Synthèse des enjeux 126

II. PROJET D'EVOLUTION DU TERRITOIRE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

Synthèse des actions proposées132

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Fiches actions par composante paysagère 137

/// DESCRIPTION D'UNE FICHE ACTION

/// GLOSSAIRE

◆ Actions concernant la ville jardin 140

- Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM
- L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

◆ Actions concernant le grand paysage 146

- Un des points de vue panoramique de l'île
- Les sources des grandes vallées martiniquaises

◆ Actions concernant le centre bourg 154

- Un centre bourg en mutation
- Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

Bibliographie et annexes 166



VUE SUR LES RELIEFS DU SUD DE L'ÎLE DEPUIS LE CIMETIÈRE



I. ANALYSE PAYSAGÈRE

RAPPEL DES CONCLUSIONS

I. ANALYSE PAYSAGÈRE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

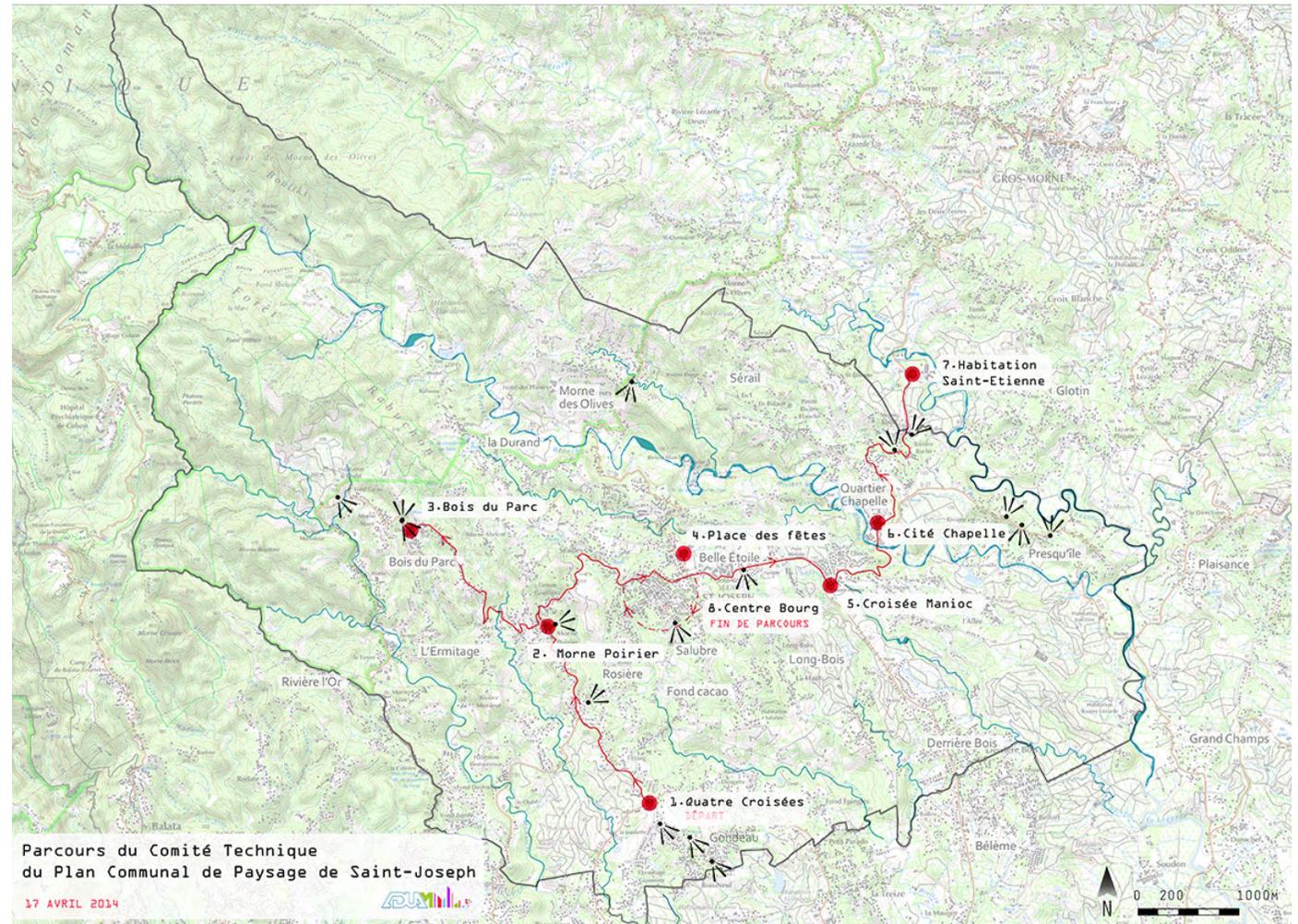
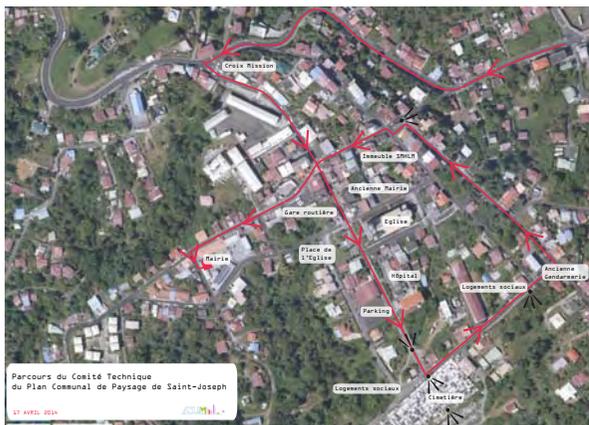
Synthèse des enjeux : Comité technique sur site

Le Plan Communal de Paysage est un document qui a pour but de présenter un projet de développement cohérent pour la commune, ainsi que les divers moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Il doit donc faire consensus entre tous les acteurs du développement de Saint-Joseph.

C'est en ce sens qu'il a été décidé de restituer le diagnostic précédent directement sur site, au travers d'un parcours dont les points d'arrêt avaient pour motif de mettre en exergue des atouts, faiblesses et problématiques différents.

L'objectif était donc de croiser les regards entre techniciens avertis et moins avertis, élus et acteurs travaillant sur le terrain afin d'arriver à définir ensemble les enjeux.

Le Comité technique sur site s'est tenu durant la matinée du 17 avril 2014. Il s'est décomposé en 9 étapes au cours desquelles un bref diagnostic est brossé, puis la place est laissée au dialogue et au dégagement d'enjeux propres à chacun.



1 /// QUATRE CROISÉES

Entité de paysage concernée:

1. Pentès foyalaises et lamentinoises

Problématiques:

- a). Quartiers résidentiels limitrophes relevant des enjeux d'urbanisation périurbaine, de pression foncière
- b). Traitement des entrées de ville

Interventions:

- >> Réfléchir à comment densifier tout en conservant le cachet et le cadre de vie qui font l'attractivité de ces quartiers.
- >> Proposer des principes d'aménagements paysagers qualitatifs des entrées de ville.

2 /// MORNE POIRIER

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). Lisibilité de l'accès au bourg et de son périmètre
- b). Traitement de l'entrée et de la perception globale du bourg (centre bourg élargi avec Belle-Etoile)

Interventions:

- >> Mettre en avant le caractère «ville fleurie» de Saint-Joseph et favoriser les initiatives de fleurissement privées.
- >> Importance de l'aménagement au niveau de la Croix-Mission qui marque l'entrée dans le bourg et du boulevard urbain.

3 /// BOIS DU PARC

Entité de paysage concernée:

3. La Forêt habitée de Rabuchon

Problématiques:

- a). Point de vue sur le grand paysage
- b). Habiter les mornes

Interventions:

- >> Population ancrée dans ses «racines», mode «d'habiter» à préserver et pérenniser (pas de clôture, petit maraîchage).
- >> Itinéraire «touristique» du grand paysage à permettre

4 /// PLACE DES FÊTES

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). L'espace public et ses usages
- b). Traitement des équipements sportifs et de leurs abords
- c). Raccrochement au bourg et aux quartiers

Interventions:

- >> Projet de réhabilitation du parc du centenaire pour une réappropriation des lieux par les joséphins
- Avis divergents sur les usages et les aménagements:*
- >> Les joséphins voient le lien entre cet espace sportif et de loisirs et le reste de la commune.
- >> Ouvrir le parc sur le boulevard urbain.
- >> Donner de la cohérence autour du parc et des différents équipements.

5 /// CROISÉE MANIOC (abordée au point suivant à cause des pluies)

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Zone charnière entre Le Lamentin et la RN4 vers le bourg ou le Gros Morne
- b). Traitement des entrées de ville, accès à la ZAC

Interventions:

- >> Valoriser l'allée de glyciridias et cette entrée sur la commune

6 /// CITÉ CHAPELLE

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Liaisons interquartiers
- b). Intégration paysagère - Traitement architectural

Interventions:

- >> Valoriser l'accessibilité à l'eau, la route des gués

7 /// HABITATION SAINT-ÉTIENNE

Entité de paysage concernée:

6. Lézarde et Rivière Blanche, les vallées agricoles

Problématiques:

- a). Opportunité de parcours touristique
- b). Activité agricole peu valorisée

Interventions:

- >> Valoriser ce patrimoine régional situé sur la route de Saint-Joseph

8 /// CENTRE BOURG

Entité de paysage concernée:

2. Le Belvédère du centre bourg

Problématiques:

- a). Manque d'espaces publics
- b). Circulation complexe
- c). Point de vue sur le grand paysage

Interventions:

- >> Potentialités à utiliser et atouts paysagers à valoriser

9 /// EN MAIRIE

Echanges sur les enjeux listés et mis en avant durant le parcours

MORNE POIRIER : ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DU PAYSAGE URBAIN



BOIS DU PARC : REDÉCOUVRIR LES PAYSAGES DE QUARTIER



CENTRE BOURG : QUESTIONNER L'ORGANISATION DE L'ESPACE



I. ANALYSE PAYSAGÈRE : RAPPEL DES CONCLUSIONS

Synthèse des enjeux partagés

en bleu : enjeux ajoutés durant le Comité Technique

I- La ville jardin de l'agglomération foyalaise

1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM

A/ Valoriser la situation centrale de Saint-Joseph avec les autres villes

B/ Saint-Joseph ne doit pas se réduire à la fonction d'habitat et

B'/ Saint-Joseph doit trouver sa place au sein de la CACEM

C/ Faciliter la lecture des entrées de ville par un traitement qualitatif paysager

2. L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles

A/ Favoriser l'intégration paysagère de l'architecture (éviter l'uniformisation, promouvoir «l'urbanisme végétal»)

Maintenir la spécificité architecturale et de traitement des limites des quartiers

B/ Préserver la qualité du cadre de vie joséphin

C/ Développer une culture vivrière de proximité

II- Fenêtre sur le Grand Paysage Martiniquais

1. Un des points de vue panoramique de l'île

A/ Valoriser le paysage de l'intérieur des terres en préservant les percées visuelles remarquables et en aménageant les belvédères majeurs

B/ Valoriser les activités et associations de grande randonnée

C/ Préserver le patrimoine culturel et agricole ; développer la connaissance de la faune et de la flore indigènes

2. Les sources des grandes vallées martiniquaises

A/ Faire connaître le site de captage de la rivière Blanche (alimentation en eau du sud de l'île)

B/ Valoriser l'accessibilité des abords des cours d'eau

C/ Favoriser une gestion intégrée des eaux de ruissellements

III- Un centre bourg à la croisée des quartiers joséphins

1. Un centre bourg en mutation

A/ Maintenir la mixité urbaine sur le bourg

B/ Développer une trame d'espaces publics en centre bourg

C/ Consolider le centre bourg élargi comme cœur de vie joséphin /

Faciliter les entrées et sorties ainsi que leur lisibilité

2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires

A/ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité pour assurer une vie de quartier sans pour autant délaisser le bourg ; éviter le vieillissement et l'isolement des quartiers

B/ Valoriser les atouts paysagers de chaque quartier

C/ Valoriser les axes routiers interquartiers comme des circulations mixtes



DEPUIS LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 47 À HAUTEUR DE L'HABITATION LE CHALET, VUE PANORAMIQUE SUR LA BAIE DES FLAMANDS

A wide-angle landscape photograph showing a valley with dense green forest, a body of water in the distance, and mountains under a cloudy sky. A semi-transparent teal box is overlaid on the center of the image, containing white text.

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE RAPPEL DES CONCLUSIONS

II. PROJET D'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE: RAPPEL DES CONCLUSIONS

Synthèse des actions proposées

Pour des aménagements à l'image de la commune

La classification des actions selon les trois composantes paysagères a été conservée pour maintenir une cohérence d'ensemble.

Les actions ont été ici complétées et classées selon trois types d'actions :

- Actions de Valorisation : **V**
- Actions de Protection : **P**
- Actions de Requalification : **R**

Les actions de valorisation désignent des actions qui améliorent l'existant.

Les actions de protection sont les actions de gestion et d'entretien de l'existant.

Enfin les actions de requalification modifient l'existant, lui donnent une nouvelle fonction ou un nouvel usage.

LA VILLE JARDIN DE L'AGGLOMÉRATION		
1. Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM		
V	1	Développer le tourisme vert (gîtes, hébergements touristiques, tables d'hôtes, artisanat local) et former les hôtes (infrastructures, accueil).
	2	Implanter plusieurs parcours santé plantés proposant des stations de travail (agrès) et intégrés au paysage; reprendre le chantier du parcours de Rivière l'Or.
	3	Aménager les entrées de ville principales avec des plantations fleuries et des arbres (ex.: référence à l'ancienne usine de cacao et de café sur la commune, référence aux rivières), nettoyer les panneaux de signalisation et respecter le Règlement Local de Publicité (RLP).
	4*	Identifier et valoriser le patrimoine religieux de la commune (chapelles, statue).
2. L'urbanisme josphin, entre forêt habitée et jardins créoles		
V	5	Privilégier la construction de nouveaux logements adaptés : petits gabarits avec jardins.
R	6*	Intégrer la dimension paysage et privilégier l'aménagement d'espaces jardins dans le cadre d'opérations de réhabilitation.

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires

FENÊTRE SUR LE GRAND PAYSAGE MARTINICAIS		
1. Un des points de vue panoramique de l'île		
V	1	Aménager un point de vue avec table d'orientation à Rabuchon, en haut du Morne des Olives, à Bois du Parc et à Rivière l'Or.
	2	Elargir la communication sur les événements de randonnée et de course nature par le biais de l'office du tourisme et des associations de randonnée à l'échelle de la commune et de la Martinique.
	3	Ouvrir et signaler un sentier entre Morne des Olives, Coeur Bouliki et les Nuages.
	4*	Organiser une animation culturelle lors de la fête de l'eau sur les usages de l'eau dans la commune (exposition sur les fontaines, Lasotè) et valoriser les sources et passages à gué par des aménagements spécifiques (protection, exploitation, valorisation).
P	5	Mettre en place le programme Ti-forestié ou du PNM à l'école.
2. Les sources des grandes vallées martiniquaises		
V	6*	Signaler les sites de captage et organiser une journée d'information sur les enjeux de la protection et de la valorisation des milieux.
P	7*	Proposer aux habitants de récupérer leur eau de pluie et favoriser les dispositifs adhoc auprès des collectivités et des porteurs de projets.
R	8*	Valoriser le jardin du Centenaire, notamment à travers la restauration de son ruisseau et en réglementant la promenade au sein du jardin.

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires

UN CENTRE BOURG À LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS		
1. Un centre bourg en mutation		
V	1*	Restructurer la place des fêtes et en redéfinir les usages.
	2	Inciter les habitants à végétaliser leurs balcons, façades et jardins et les aider en ce sens, adhérer au concours VVF.
R	3	Construire un marché couvert pouvant accueillir des animations culturelles et économiques (produits PIL, des agriculteurs locaux).
	4	Créer un réseau des petits jardins publics (avec des bancs, des jeux pour enfants, des arbustes et des fleurs) dans les dents creuses (zone de la gare, rue Schoelcher) ; aménager une place du 22 Mai, lieu de mémoire.
	5*	Rendre lisible l'entrée de la Croix Mission.
2. Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires		
V	6*	Mettre en place un plan de la ville et du bourg, une signalétique indiquant les réseaux de jardins en périphérie du jardin du Centenaire.
P	7*	Construire dans le bourg des bâtiments de 3 niveaux maximum avec des commerces en rez-de-chaussée.
R	8*	Rechercher des financements et des outils opérationnels pour le ravalement des façades et la réhabilitation des espaces publics, notamment à l'entrée du bourg (Croix Mission).
	9*	Réhabiliter l'ancien hôpital en centre d'hébergement (social, sportif, urgence) et l'ancien hôtel de ville.
	10*	Réaliser des œuvres artistiques ou végétalisées (éphémères ou pérennes) sur les murs aveugles (stade, école, mur d'Ecomax).

* actions ajoutées ou reformulées par l'ADUAM et ses partenaires



VUE SUR DES CARBETS EN BOIS TI-BAUME, PROCHE FLOTIN (GROS-MORNE)



III. PROGRAMME D' ACTIONS

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Toutes les actions sont présentées et développées dans cette partie selon les trois composantes paysagères. Chaque action correspond à un enjeu défini dans la phase 1 et propose des solutions spatialisées et référencées.

Fiches actions par composante paysagère

/// DESCRIPTION D'UNE FICHE ACTION

/// GLOSSAIRE

◆ ACTIONS CONCERNANT LA VILLE JARDIN	140
• Le positionnement de Saint-Joseph au sein de la CACEM	140
• L'urbanisme joséphin, entre forêt habitée et jardins créoles	144
◆ ACTIONS CONCERNANT LE GRAND PAYSAGE.....	146
• Un des points de vue panoramique de l'île	146
• Les sources des grandes vallées martiniquaises	151
◆ ACTIONS CONCERNANT LE CENTRE BOURG	154
• Un centre bourg en mutation	154
• Des quartiers structurés constituant des pôles urbains secondaires	159

III. PROGRAMME D' ACTIONS

/// DESCRIPTION D'UNE FICHE ACTION :

Nom de la composante paysagère définie dans la phase 1, suivi de l'intitulé de la sous composante

Priorité de l'action définie lors de l'atelier de concertation:
 1 = priorité pour les habitants
 2 = action énoncée par les habitants
 3 = action proposée par l'ADUAM ou par les partenaires

Type d'action :
 Valorisation,
 Protection ou
 Requalification

COMPOSANTE : UN CENTRE BOURG A LA CROISÉE DES QUARTIERS JOSÉPHINS
 1. UN CENTRE BOURG EN MUTATION

N° de l'action

1 ACTION DE REQUALIFICATION

Objectifs visés :

Apporter des lieux fleuris de convivialité au niveau du bourg plus proches des habitants.

Priorité :

1 2 3

Intitulé de l'action

Créer un réseau de petits jardins publics dans les dents creuses

Principes de l'action :

Actuellement, au centre bourg de Saint-Joseph il n'existe que très peu d'espaces de détente en dehors du Parc du Centenaire. C'est pourquoi les habitants souhaiteraient pouvoir investir quelques dents creuses inusitées afin d'y aménager tout un réseau de petits jardins publics agrémentés de bancs, de jeux pour enfants, d'arbustes et de fleurs (rue Schoelcher, près de la gare routière). Cela permettrait également de réinsuffler un peu de vie dans ce centre vieillissant.

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
 Commune

Qui fait la demande ?

Partenaires possibles :
 CTM, CACEM, PNRM, ADUAM

Qui peut apporter son aide technique ?

Financements potentiels :
 CTM, CACEM

Qui peut apporter une aide financière ?

Échéance : Moyen terme

Quel délai d'exécution ?

Indicateur de suivi :
 Réalisation des jardins
 Appropriation des jardins par la population

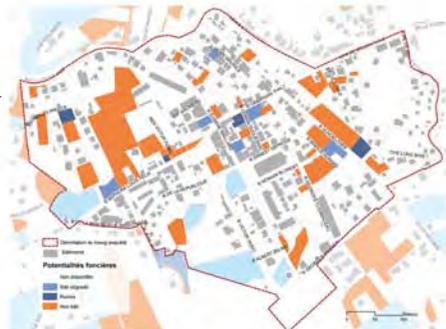
Court terme : < 2 ans
Moyen terme : 2 à 5 ans
Long terme : 6 à 10 ans

Quel élément détermine le bon déroulement de l'action ?

Localisation sur la commune (la couleur du fond fait référence à la composante paysagère)



Illustration de référence pour l'action



DISPONIBILITÉS FONCIÈRES DU CENTRE BOURG (EXTRAIT DE L'ÉTUDE ADUAM DE 2015)



EXEMPLES DE PARCS URBAINS



/// GLOSSAIRE :

ADUAM	Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique	ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
AME	Agence Martiniquaise de l'Énergie	ONF	Office National des Forêts
ARS	Agence Régional de Santé	PACT	anciennement "Propagande et Actions Contre les Taudis" devenu Fédération SOLiHA "Solidaires pour l'Habitat"
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières	PARM	Pôle Agroalimentaire Régional de Martinique
CAP Nord	Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique	PNRM	Parc Naturel Régional de la Martinique
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique	SMEM	Syndicat Mixte d'Électricité de la Martinique
CdL	Conservatoire du Littoral		
CIRAD	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement		
CMT	Comité Martiniquais du Tourisme		
CNDS	Centre National pour le Développement du Sport		
CTM	Collectivité Territoriale de Martinique		
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt		
DAC	Direction des Affaires Culturelles		
DEAL	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement		
IFRECOR	Initiative Française pour les Récifs Coralliens		
FEADER	Fond Européen Agricole pour le Développement Rural		
FEAMP	Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche		
FEDER	Fond Européen de Développement Economique et Régional		
LEADER	Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale		
ODE	Office De l'Eau		

1 ACTION DE VALORISATION

Développer le tourisme vert et former les hôtes.



PANNEAU INCITATIF POUR LE RESPECT DE LA NATURE

Objectifs visés :

Pour la commune de Saint-Joseph, l'enjeu est de faciliter l'essor de son développement économique grâce à la mise en avant de ses atouts tels que Coeur Bouliki, les chemins de randonnée de la forêt de Rabuchon, les aménagements le long de la rivière Blanche (à venir). Parallèlement, il s'agira de mettre en place une offre d'hébergement et une signalétique appropriées.

Principes de l'action :

Afin de mieux organiser et faire connaître les sites « naturels » ou éléments emblématiques de Saint-Joseph, il faudrait les mettre en avant au travers d'un guide spécialisé dans l'écotourisme. Des panneaux pourraient être implantés sur les sites afin d'éduquer les touristes sur l'importance de la préservation des sites. Il faudrait également s'assurer du respect de la biodiversité par la mise en place d'un groupe pouvant sensibiliser le public ou dissuader les mauvais comportements.

Les étapes :

- Recenser les espaces naturels, les circuits de promenade et de randonnée sur la commune.
- Diffuser ces informations à travers plusieurs moyens de communication : site internet, brochures et guides à l'office du tourisme.
- Lister les lieux d'hébergement répondant aux concepts d'écotourisme ou souhaitant se former aux principes de l'écotourisme afin de les référencer dans un guide.

ÉCO TOURISME
TOURISME VERT

LOGO DU TOURISME VERT

Priorité : **1** **2** **3**
habitants habitants institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
CACEM

Partenaires possibles :
CTM (formation), CMT, CACEM

Financements potentiels :
CTM (formation)

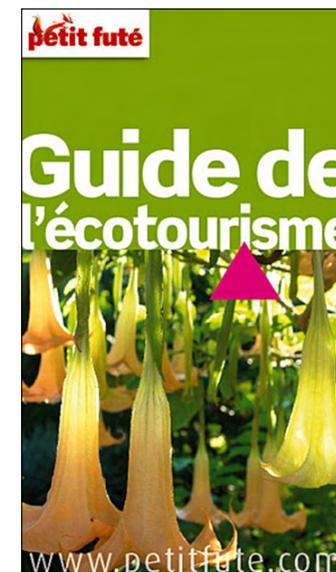
Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi : Fréquentation des sites naturels, création de sites d'hébergement et taux d'occupation, création d'emplois en lien avec ce tourisme.

Définition:

Le tourisme vert dit aussi "écotourisme" a pour objectif principal de découvrir ou faire découvrir la Nature, des paysages (naturels, agricoles, urbains) ou des espèces particulières, tout en respectant les écosystèmes, voire en contribuant à les restaurer, dans une approche volontaire de "remboursement de la dette écologique" générée par ce tourisme.

COUVERTURE DU GUIDE DE L'ECOTOURISME



2 ACTION DE VALORISATION

Implanter plusieurs parcours santé plantés, proposant des stations de travail et intégrés au paysage; reprendre le chantier du parcours de Rivière l'Or.



EXEMPLE D'AGRÈS SUR UN PARCOURS DE SANTÉ

Objectifs visés :

Nombreux sont les sportifs qui empruntent les rues de Saint-Joseph ou des parcours improvisés aux abords du stade.

L'objectif de cette action est de permettre à tout un chacun de pouvoir pratiquer une activité en plein air à proximité de son domicile aussi bien les sportifs avertis que les sportifs occasionnels.

Principes de l'action :

Baliser et aménager un sentier de "course" au sein d'un espace naturellement arboré ou en plantant quelques arbres et arbustes sur le site choisi. Des agrès de différents niveaux de difficulté seront implantés le long du parcours par ordre croissant de difficulté.

Les étapes :

- Repérer / identifier les lieux susceptibles d'accueillir des parcours santé.
- Définir le parcours et les agrès qui y seront implantés.
- Mettre en place un nouveau programme d'insertion pour finaliser le chantier de Rivière-l'Or.
- Réaliser les parcours (travaux).



PARCOURS SANTÉ DU SAINT-ESPRIT (PHOTO ADUAM)

Priorité : **1** habitants, 2 habitants, 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
CTM, Commune

Partenaires possibles :
ODE, PNM, ONF

Financements potentiels :
Etat (contrat de ruralité), CACEM (Dispositif LEADER), ODE, CTM, CNDS

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi : Mise en place effective de parcours santé, taux de fréquentation, satisfaction des visiteurs

Estimation financière en annexe



ENTRÉE D'UN PARCOURS SANTÉ COMBINÉ À UN SENTIER BOTANIQUE DANS LES VOSGES

3 ACTION DE VALORISATION

Aménager les entrées de ville principales avec des plantations fleuries, des arbres; nettoyer les panneaux de signalisation et respecter le Règlement Local de Publicité.



Objectifs visés :

Actuellement, l'entrée sur la commune de Saint-Joseph passe inaperçue ; il y a très peu voire aucune mise en valeur du territoire via ses portes d'entrée. L'objectif principal est d'aménager les carrefours, ronds-points, avec des plantations d'espèces locales faisant référence par exemple aux anciennes exploitations de cacao et de café de Saint-Joseph.

Principes de l'action :

- Possibilité d'associer des artistes pour réaliser un travail sur la mémoire de Saint-Joseph.
- Rendre lisible les entrées de ville en nettoyant les panneaux de signalisation et en supprimant les panneaux publicitaires illicites, surchargeant la vue.

Les étapes :

- Identifier les entrées qui bénéficieront d'un traitement paysager.
- Dessiner les projets d'aménagement pour chacune des entrées.
- Réaliser les aménagements par le biais d'une entreprise, des services espaces verts ou d'un programme d'insertion.

Priorité :



Maîtrise d'ouvrage pressentie :

Commune, CACEM, CTM selon la voirie concernée

Partenaires possibles :

PNM, CMT (actions fleurissement), ODE, ADUAM

Financements potentiels :

CMT, ODE

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi : Réalisation des aménagements et leur entretien.

Estimation financière en annexe.



CARREFOUR 4 CROISÉES (GONDEAU) - ETAT ACTUEL (PHOTO ADUAM)



SUGGESTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (PHOTOMONTAGE ADUAM)

4 ACTION DE VALORISATION

Identifier et valoriser le patrimoine religieux de la commune (chapelles, statue).



Objectifs visés :

Saint-Joseph bénéficie d'un motif paysager récurrent en la présence de nombreuses chapelles, statues et croix, sûrement liées au grand nombre de quartiers très habités avant la constitution de la commune. Il serait donc intéressant de faire de ce patrimoine religieux acquis au fil du temps, un atout et un levier touristique pour la commune.

Principes de l'action :

Répertorier l'ensemble du patrimoine et toutes les informations s'y référant (date de réalisation, construction, référence religieuse). Les valoriser à travers une brochure, un livre, un parcours.

Les étapes :

- Recenser les différents chapelles, statues, croix, chemin de croix de la commune.
- Les cartographier.
- Aménager l'espace autour des sites.
- Réaliser une petite brochure à mettre à la disposition des visiteurs (en mairie, à l'office du tourisme, sur le net).
- Réhabiliter les chapelles.



STATUE DE SAINT-JOSEPH (BOURG) - CHEMIN DE CROIX (BOIS DU PARC)



CHAPELLE QUARTIER ROUSSEAU (PHOTO ADUAM)

Priorité : **1** habitants **2** habitants **3** institutions

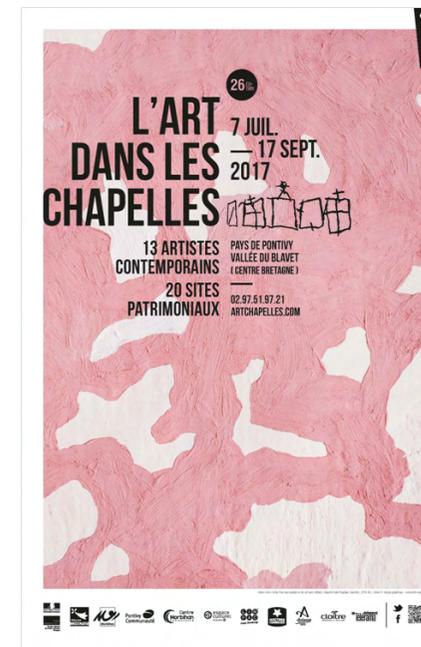
Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune

Partenaires possibles :
DAC, CAUE

Financements potentiels :
Commune

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :
Mise en valeur des sites



AFFICHE POUR UNE EXPOSITION D'ART DANS LES CHAPELLES

5 ACTION DE VALORISATION

Privilégier la construction de nouveaux logements adaptés : petits gabarits avec jardins.



Objectifs visés :

S'intégrer dans le contexte paysager urbain existant et à l'identité forte de Saint-Joseph en tant que ville-jardin de l'agglomération.

Principes de l'action :

Evaluer la hauteur maximale des nouveaux logements qui viendraient s'implanter sur la commune en fonction du tissu bâti déjà présent. Des bâtiments de 3 niveaux maximum (R+2), avec des jardins privatifs pour les rez-de-chaussée et/ou des jardins partagés.

Les étapes :

- Aux prémices d'un nouveau projet de construction de logements, faire appel aux partenaires afin d'évaluer ensemble les possibilités d'implantation du bâtiment.

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

Bailleurs, commune

Partenaires possibles :

ADUAM, CAUE, DAC

Financements potentiels :

Opérateurs privés

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi : Construction des nouveaux logements selon ces préconisations.



LOGEMENTS EN BANDE EN ACCESSION, POINTE COURCHET (LE FRANÇOIS) (PHOTO ADUAM)



PROJET DE VILLAS SÉNIORS AU MORNE-ROUGE (SIMAR, ANONYM'ART) AVEC DE PETITS JARDINS À L'AVANT ET À L'ARRIÈRE DES VILLAS.

6 ACTION DE REQUALIFICATION

Intégrer la dimension paysage et privilégier l'aménagement d'espaces jardins dans le cadre d'opérations de réhabilitation.



Objectifs visés :

Le retour au petit jardin créole est de plus en plus présent dans les mentalités. Beaucoup de locataires souhaitent également bénéficier de cette opportunité d'espace «nature» et cultivable sur son lieu d'habitation.

Principes de l'action :

Le principe est de profiter des opérations de réhabilitation pour aménager des espaces jardins aux logements en rez-de-jardin. Selon la disposition et la surface des espaces verts disponible, il s'agira de délimiter des espaces verts privatifs ou partagés au bénéfice des résidents.

Les étapes :

- Identifier les opérations de réhabilitation éligibles
- Concevoir l'aménagement de jardins privatifs clos ou des jardins partagés pour l'ensemble des résidents; une association sera bienvenue pour la gestion et le partage de la production (cf. Cité Langelier ou les jardins partagés de Trénelle-Citron).



Priorité : 1 habitants 2 habitants 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Bailleurs, commune

Partenaires possibles :
ADUAM, CAUE, DAC

Financements potentiels :
CTM, PACT, CAF

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :
Mise en oeuvre de jardins.



1 ACTION DE VALORISATION

Aménager un point de vue avec table d'orientation à Rabuchon, en haut du Morne des Olives, à Bois du Parc et à Rivière l'Or.



Objectifs visés :

Mettre en valeur les points de vue existants depuis différents quartiers.

Principes de l'action :

Aménager les sites avec des escaliers si nécessaire, une «plateforme» et des garde-corps pour la sécurité des visiteurs. Installer des tables d'orientation permettant d'identifier les éléments du paysage et une longue-vue.

Les étapes :

- Identifier la localisation optimale des points de vue.
- Concevoir et réaliser les aménagements.
- Respecter les chartes signalétiques en fonction de la localisation du point de vue (ONF, PNM, ODE).
- Communiquer via l'office du tourisme et les brochures des randonnées sur la présence de ces points de vue.

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
ONF

Partenaires possibles :
PNM, CACEM

Financements potentiels :
PNM, ONF, ODE (contrat de baie, si mise en valeur d'un cours d'eau)

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Réalisation des points de vue.
Fréquentation des sites par le public.

Estimation financière en annexe.



POINT DE VUE DU MORNE GOMMIER



POINT DE VUE DE L'ANSE MARIGOT AU CARBET



2 ACTION DE REQUALIFICATION

Elargir la communication sur les événements de randonnée et de course nature par le biais de l'office du tourisme et des associations de randonnée à l'échelle de la commune et de la Martinique.



Objectifs visés :

Il existe actuellement plusieurs courses nature se déroulant à Saint-Joseph tels que «le Bouliki des entreprises, «la Driv du Manikou»,

L'objectif est de renseigner les visiteurs le plus précisément possible sur les activités réalisables sur la commune.

Une attention particulière sera portée sur le contrôle et la limitation de la fréquentation afin de préserver ces sites naturels et leur biodiversité.

Principes de l'action :

Multiplier les moyens de communication et les cibles pour faire connaître ces événements qui ont lieu à Saint-Joseph.

Les étapes :

- Référencer les sources de communication déjà existantes.
- Rencontrer l'Office du tourisme et les différentes associations afin de voir avec eux les potentialités de communication supplémentaires tels que des affiches, flyers, spots publicitaires, pages facebook.



DRIV' DU MANIKOU, ORGANISÉE PAR LE CLUB MANIKOU

Priorité : **1** habitants, 2 habitants, 3 institutions

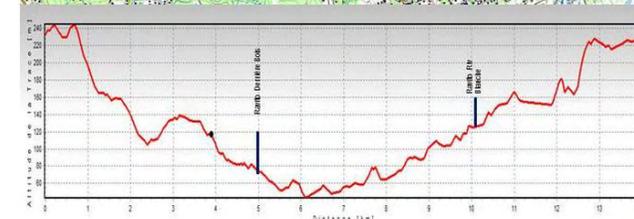
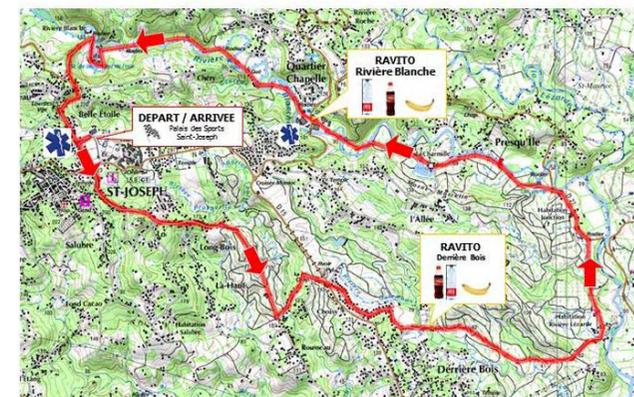
Maîtrise d'ouvrage pressentie :
CTM, Commune

Partenaires possibles :
CTM (commission sport), CACEM, Associations sportives, PNM, CAUE (communication)

Financements potentiels :
ODE (si valorisation des cours d'eau), CTM

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :



PARCOURS DE LA COURSE DRIV' DU MANIKOU

3 ACTION DE VALORISATION

Ouvrir et signaler un sentier entre Morne des Olives, Coeur Bouliki et les Nuages.



Objectifs visés :

Il existe déjà des départs de randonnée depuis Coeur Bouliki (le circuit de Rabuchon) au coeur de la forêt de Rabuchon. Le quartier Les Nuages situé sur la route de la Trace à Fort-de-France se trouve dans ce même territoire forestier. Pourquoi ne pas permettre le franchissement des frontières communales via un sentier de randonnée?

Principes de l'action :

Des traces reliant Bouliki aux quartiers Les Nuages et La Médaille figurent sur la carte IGN ; une transformation de ces traces en réel sentier permettrait de les pratiquer de façon plus aisée. Des connexions entre elles seraient également nécessaires.

Les étapes :

- Consulter les habitants sur le tracé souhaité pour ce sentier.
- Etudier la faisabilité d'ouvrir ce sentier par rapport aux contraintes techniques et topographiques.
- Tracer et ouvrir le sentier.
- Créer et installer les panneaux d'information sur le sentier.
- Communiquer auprès des habitants.
- Communiquer via les médias.

Priorité : **1** habitants, 2 habitants, 3 institutions

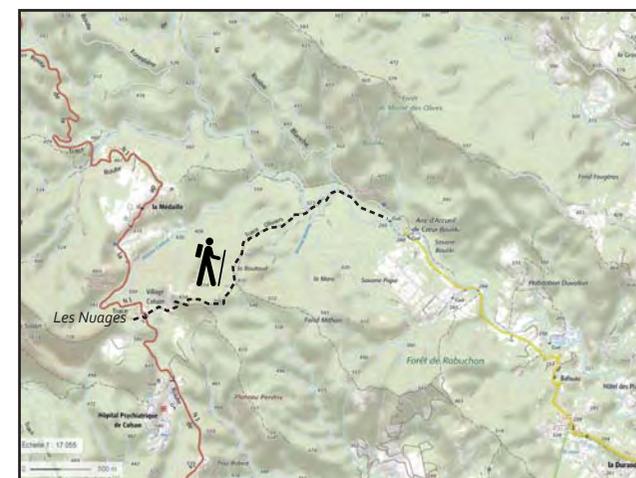
Maîtrise d'ouvrage pressentie :
ONF, PNM

Partenaires possibles :
CMT, Associations, ONF, PNM (pré-définition du tracé avec un gardien)

Financements potentiels :
ONF, ODE, CTM, CMT

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Réalisation du sentier
Fréquentation du public



EXEMPLE DE TRACÉ DE SENTIER DE RANDONNÉE
(SOURCE GEOPORTAIL)

4 ACTION DE VALORISATION

Organiser une animation culturelle lors de la fête de l'eau sur les usages de l'eau dans la commune et valoriser les sources et passages à gué par des aménagements spécifiques.



Objectifs visés :

L'objectif est de mettre en valeur l'eau sous toutes ses formes dans la commune. Soit par des animations culturelles soit par des aménagements spécifiques.

Principes de l'action :

Il s'agit de mobiliser les différents «acteurs de l'eau» pour tenir un stand par exemple lors de la fête de l'eau. En ce qui concerne les sources et passages à gué, des aménagements tels que le nettoyage des abords, des plantations de qualité, des supports d'information permettraient de les mettre en lumière.

Les étapes :

- Contacter les organismes susceptibles de pouvoir réaliser une animation lors de la fête de l'eau (cf. partenaires possibles ci-contre) et définir avec eux les thèmes abordés.
- Elaborer un plan d'aménagement des abords des sources et quelques passages à gué de la commune en cohérence les uns avec les autres.
- Réaliser les aménagements.



PASSAGE À GUÉ DE LA RIVIÈRE LÉZARDE: ÉTAT ACTUEL (PHOTO ADUAM)

Priorité :



habitants

2

habitants

3

institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

Commune, le syndicat d'initiative

Partenaires possibles :

CAUE, ARS, BRGM, Associations de protection de l'environnement, ODE (animation), CMT

Financements potentiels :

CACEM, CTM

Échéance :

Court terme

Indicateur de suivi :

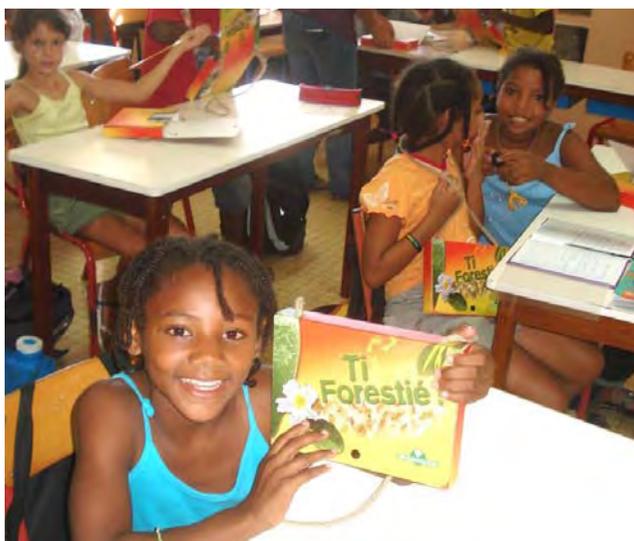
Réalisation de l'animation culturelle
Réalisation des aménagements et leur entretien



SUGGESTION D'AMÉNAGEMENT AUX ABORDS DES PASSAGES À GUÉ (TRAITEMENT PAYSAGER SIMPLE, PANNEAU D'INFORMATIONS) (PHOTOMONTAGE ADUAM)

5 ACTION DE PROTECTION

Mettre en place le programme Ti-forestié ou du PNM à l'école.



PROGRAMME ÉDUCATIF À L'ENVIRONNEMENT : TI-FORESTIÉ, MALETTE
IMAGE PLAQUETTE ONF

Objectifs visés :

Il a pour objectif de sensibiliser les plus jeunes à la diversité des milieux en Martinique, de leur faire découvrir les forêts et les métiers qui y sont liés, de leur donner une approche pratique de la gestion durable des milieux naturels et de la protection des écosystèmes. Ce programme leur permet de devenir acteurs de la protection de l'environnement.

Principes de l'action :

Les enfants suivent quatre étapes d'intervention à travers de nombreuses actions pour éveiller en eux la conscience de l'écocitoyenneté : diaporama, rencontre-débat, expérimentation avec l'animateur forestier, sortie de terrain sur deux sites (forêt humide, forêt sèche...) et plantation d'arbres.

Les étapes :

- Définir avec l'ONF et le Parc Naturel de Martinique les modalités à mettre en oeuvre pour pouvoir profiter de ces programmes au sein des écoles de la commune.
- Contacter le rectorat pour intégrer ce programme dans le calendrier scolaire des écoles de Saint-Joseph.



LA FORÊT LITTORALE DU DIAMANT VUE PAR PACO
IMAGE PLAQUETTE ONF

Priorité : **1** habitants 2 habitants 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
ONF, PNM, Commune

Partenaires possibles :
Rectorat, CACEM

Financements potentiels :
ONF, CTM

Échéance : Moyen terme

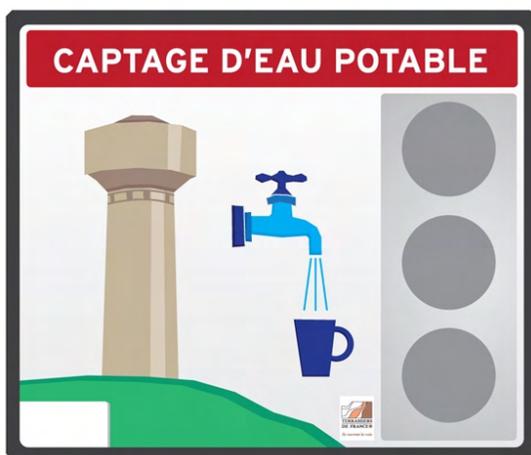
Indicateur de suivi :
Mise en place d'un ou des programmes dans des écoles de la commune



ÉCOLIERS DU LAMENTIN PROFITANT DU PROGRAMME TI-FORESTIÉ EN 2011 (IMAGE FRANCE-ANTILLES)

6 ACTION DE VALORISATION

Signaler les sites de captage et organiser une journée d'information sur les enjeux de la protection et de la valorisation des milieux.



PANNEAU D'INFORMATION SIGNALANT UN SITE DE CAPTAGE D'EAU POTABLE

Objectifs visés :

Mieux faire connaître la présence des sites de captages et les enjeux de leur périmètre de protection.

Principes de l'action :

Multiplier les panneaux d'information en différents points.
Mettre en place régulièrement une journée d'information sur les enjeux de la protection et de la valorisation des milieux lors de la fête de l'eau ou sous forme d'exposition par exemple au centre culturel.

Les étapes :

- Recenser les panneaux d'information déjà existants et leur état.
- Les nettoyer ou les remplacer.
- Se faire accompagner par les différents partenaires pour la réalisation des panneaux les plus pédagogiques possible.



PANNEAU D'INFORMATION SIGNALANT UN SITE DE CAPTAGE D'EAU NATURELLE

Priorité : 1 habitants, 2 habitants, 3 institutions

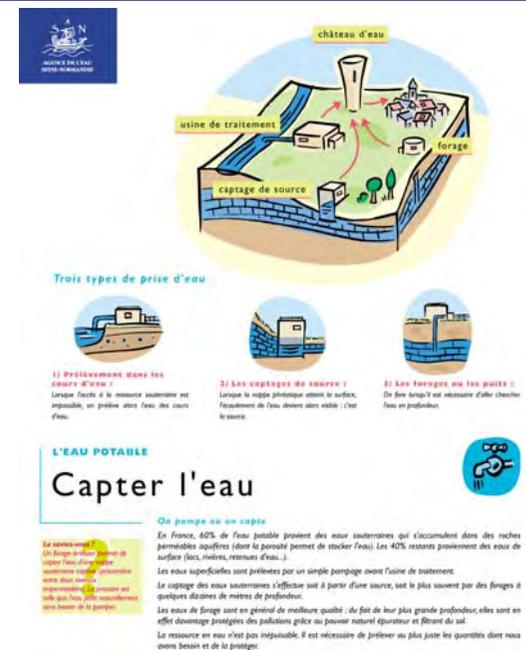
Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Odyssi

Partenaires possibles :
ODE, CTM, Comité de bassin (Contrat de captage, de milieu)

Financements potentiels :
ODE, Comité de bassin

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :



AFICHÉ D'INFORMATION SUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE PRISE D'EAU

7 ACTION DE PROTECTION

Proposer aux habitants de récupérer leur eau de pluie et favoriser les dispositifs adhoc auprès des collectivités et des porteurs de projets.



Objectifs visés :

Permettre une certaine autonomie en consommation d'eau et limiter la consommation d'eau potable lorsqu'elle n'est pas nécessaire.

Principes de l'action :

Récupérer l'eau de pluie, ressource précieuse, pour l'utiliser à des fins d'arrosage, de nettoyage de véhicules, de terrasses, voire pour l'alimentation des toilettes.
Attention : l'utilisation de l'eau de pluie est interdite dans les crèches, les écoles maternelles et élémentaires.

Les étapes :

- Recenser les habitants, établissements publics et porteurs de projet souhaitant récupérer l'eau de pluie.
- Choisir les modèles de récupérateurs en fonction de la quantité potentielle d'eau récupérée.
- Effectuer les travaux de raccordement du récupérateur aux descentes de gouttières et éventuellement au réseau interne pour les toilettes.

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune

Partenaires possibles :
ODE (communication), DEAL, Comité de bassin, Odysse ou CACEM

Financements potentiels :
CTM, ODE

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Nombre de récupérateurs installés
Réduction de la facture d'eau



EXEMPLE DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU SOUS FORME DE CITERNE SOUPLE



EXEMPLE DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU POUR MAISON



8 ACTION DE REQUALIFICATION

Valoriser le jardin du Centenaire, notamment à travers la restauration de son ruisseau et en réglementant la promenade au sein du jardin.



RUISSEAU DU JARDIN À RÉAMÉNAGER EN PRIORITÉ (PHOTO ADUAM)

Objectifs visés :

Bien situé au coeur de la commune, il semble primordial de redonner vie à ce jardin qui fut primé en 2000 au concours des communes fleuries.

Il est aujourd'hui peu attractif par manque d'entretien mais témoigne néanmoins d'un aménagement recherché de type japonisant avec la présence d'essences végétales intéressantes et profitant du passage d'eau.

Principes de l'action :

Dans un premier temps : mettre en oeuvre des petits travaux simples de remise en état, principalement concernant la restauration du ruisseau, des passerelles. Interdire la promenade de chien sans laisse, et obliger le ramassage des crottes. Planter des distributeurs de sacs à crottes.

Dans un second temps : relancer le projet d'aménagement du jardin par la mise en place d'un chantier d'insertion pour la partie travaux.

Les étapes :

- Listing des petits travaux réalisables par les services techniques de la mairie.
- Réalisation de ces premiers travaux.
- Etablissement d'un cahier des charges .
- Consultation d'un bureau d'études pour la remise en état du jardin.
- Mise en place d'un chantier d'insertion pour le réaménagement du jardin.



Priorité : 1 habitants, 2 habitants, 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

Commune / CACEM / Etat selon la propriété du site

Partenaires possibles :

CACEM, ODE, PNM, CTM (si insertion)

Financements potentiels :

DEAL (sans insertion), CACEM, PNM

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :

Réalisation des travaux - Fréquentation du jardin

Estimation financière en annexe.



JARDIN DE TYPE JAPONISANT

1 ACTION DE VALORISATION

Restructurer la place des fêtes et en redéfinir les usages.



Objectifs visés :

La place des fêtes de Saint-Joseph ne joue pas son rôle au sein de la commune. Son aspect très minéral et le manque notable d'ombrage empêche sa fréquentation par les habitants. Par ailleurs, elle souffre d'un manque de programmation de manifestations. L'objectif est donc de redéfinir les usages de cette place : animations culturelles, concerts, marchés, place publique?

Principes de l'action :

Redéfinir au sein de la municipalité et avec les habitants les usages souhaités sur cette place et comment la restructurer en fonction des attentes.

Les étapes :

- Mettre en place un groupe de travail mêlant élus, techniciens et habitants pour redéfinir les usages de la place.
- Travailler avec les associations pour définir un programme de manifestations sur l'année.
- Réaliser les travaux de restructuration / plantations...

Priorité : **1** habitants, **2** habitants, **3** institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
CACEM, Commune?

Partenaires possibles :
CACEM, Commune, Associations

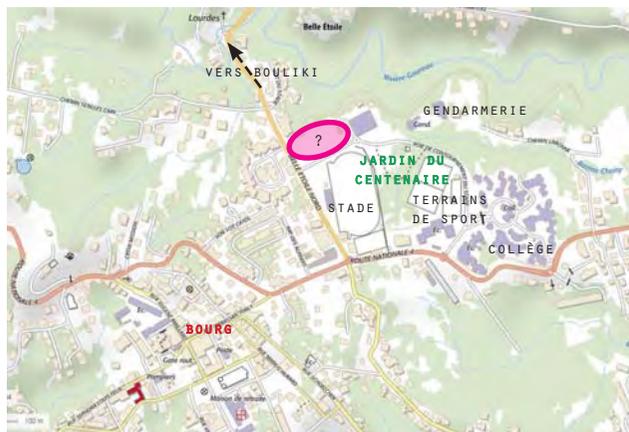
Financements potentiels :
CACEM, CTM, DAC

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Réalisation des travaux
Fréquentation de la place.
Fréquence des événements sur la place



PLACE DES FÊTES - PHOTO AÉRIENNE GOOGLE EARTH)



PLACE DES FÊTES - (GEOPORTAIL)



PLACE DES TROIS-SIX À BÉZIERS

2 ACTION DE VALORISATION

Inciter les habitants à végétaliser leurs balcons, façades et jardins et les aider en ce sens, adhérer au concours VVF.



FLEURISSEMENT DES ABORDS D'UNE MAISON À SAINT-JOSEPH (PHOTO ADUAM)

Objectifs visés :

Encourager l'embellissement à travers le fleurissement de la commune.

Principes de l'action :

Organiser un concours de fleurissement à l'échelle de la commune ou de quartiers récompensant les propriétés les mieux aménagées, végétalisées, que ce soit des terrasses, balcons ou jardins. Cela permettrait d'impliquer les administrés dans la politique de fleurissement de Saint-Joseph.

Par ailleurs, la commune pourrait de nouveau participer au concours VVF ce qui motiverait d'autant plus ses habitants dans l'embellissement de leur cadre de vie.

Un référentiel sur les essences à utiliser a été réalisé par le PNM et est accessible à tous afin d'aider ceux qui le désirent dans le choix des végétaux pour la réalisation de haies (en annexe).

Les étapes :

- Mettre à disposition la liste des plantes pour haies préconisées par le PNM et diffuser l'information (en annexe).
- Informer les habitants sur l'organisation du concours jardins et balcons fleuris.
- Communiquer dans les médias.
- Fournir des conseils à ceux qui le souhaitent grâce aux organismes partenaires.
- Récompenser les plus beaux jardins et/ou balcons par des cadeaux en lien avec le jardinage.



CONCOURS DE JARDINS CRÉOLES ET BALCONS FLEURIS DU GOSIER, GUADELOUPE

Priorité :

1

habitants

2

habitants

3

institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

CTM, Commune

Partenaires possibles :

DAC, habitants, associations locales, PNM, horticulteurs, pépinières de la commune, Conservatoire botanique

Financements potentiels :

Troc de plantes, DEAL / CTM (remise des prix)

Échéance :

Court terme

Indicateur de suivi :

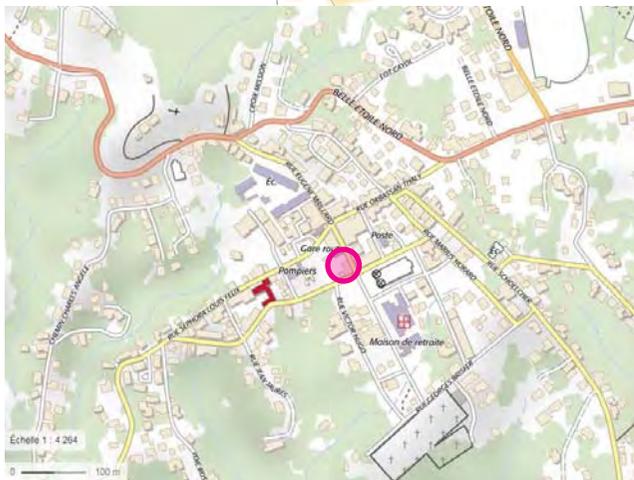
Réalisation des événements et reconduction
Nombre de participants



CONCOURS DE MAISONS FLEURIES DE L'AJOUA-BOUILLON

3 ACTION DE REQUALIFICATION

Construire un marché couvert pouvant accueillir des animations culturelles et économiques (produits PIL, des agriculteurs locaux).



REPÉRAGE DE L'EMPLACEMENT POTENTIEL POUR LE MARCHÉ COUVERT (SOURCE GEOPORTAIL)

Objectifs visés :

Refaire vivre le centre bourg de la commune et offrir un espace de vente couvert agréable aux différents artisans.

Principes de l'action :

Proposer aux Joséphins un lieu de vie, d'échanges au cœur de leur commune. Un bâtiment de qualité architecturale permettrait de revaloriser le bourg et apporterait à cet espace un attrait supplémentaire.

Les étapes :

- Etudier le meilleur emplacement pour construire ce bâtiment.
- Lister les artisans intéressés pour vendre leurs produits dans le marché. Si nécessaire, rechercher des artisans.
- Réaliser un dossier de financement pour permettre la mise en œuvre des travaux.
- Lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux.



EXEMPLE DE COUVERTURE POUVANT ACCUEILLIR DES MARCHANDS - PLACE BELAT

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune ou CACEM?

Partenaires possibles :
CACEM, DAC, Groupements d'agriculteurs

Financements potentiels :
CACEM, CTM

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Réalisation du marché
Nombre d'artisans présents et fréquence des animations culturelles
Fréquentation du public



MARCHÉ DE POINTE-À-PITRE

4 ACTION DE REQUALIFICATION

Créer un réseau des petits jardins publics dans les dents creuses ; aménager une place du 22 Mai, lieu de mémoire.



Objectifs visés :

Apporter des lieux fleuris de convivialité au niveau du bourg plus proches des habitants.

Principes de l'action :

Actuellement, au centre bourg de Saint-Joseph il n'existe que très peu d'espaces de détente en dehors du Parc du Centenaire. C'est pourquoi les habitants souhaiteraient pouvoir investir quelques dents creuses inusitées afin d'y aménager tout un réseau de petits jardins publics agrémentés de bancs, de jeux pour enfants, d'arbustes et de fleurs (rue Schoelcher, près de la gare routière). Cela permettrait également de réinsuffler un peu de vie dans ce centre vieillissant.

Les étapes :

- Recenser les dents creuses en centre bourg susceptibles de pouvoir accueillir des jardins publics.
- Procéder à l'acquisition foncière si les terrains ne sont pas communaux.
- Concevoir l'aménagement du ou des jardin(s).
- Réaliser les travaux.

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :

Commune

Partenaires possibles :

CTM, CACEM, ADUAM, PNM, EPFL, Associations

Financements potentiels :

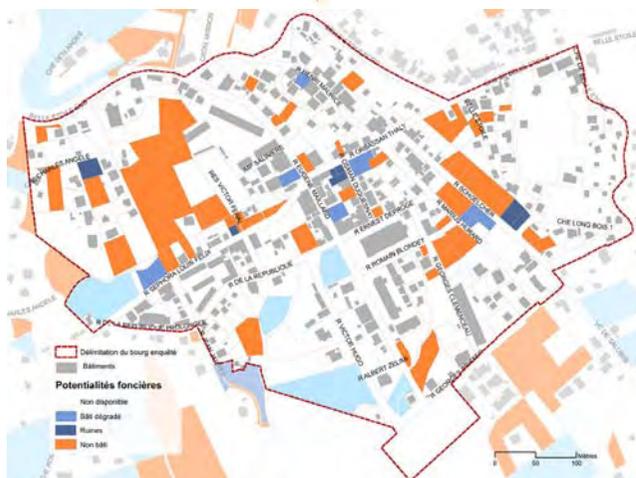
CTM, CACEM

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :

Réalisation des jardins
Appropriation des jardins par la population

Estimation financière en annexe.



DISPONIBILITÉS FONCIÈRES DU CENTRE BOURG (EXTRAIT DE L'ÉTUDE ADUAM DE 2015)



EXEMPLES DE PARCS URBAINS



6 ACTION DE VALORISATION

Mettre en place un plan de la ville et du bourg, une signalétique indiquant les réseaux de jardins en périphérie du jardin du Centenaire.



Objectifs visés :

Améliorer la visibilité des jardins existants ou créés dans le bourg et les faire connaître au plus grand nombre, habitants comme visiteurs de la commune.

Informers rapidement et efficacement les visiteurs afin qu'ils puissent s'orienter facilement vers les jardins du centre bourg.

Principes de l'action :

Installation d'un grand panneau dans le bourg, à un endroit visible et fréquenté.

Les étapes :

- Identifier les jardins à indiquer sur le panneau.
- Déterminer la localisation optimale du panneau.
- Créer le panneau et l'installer.



EXEMPLE DE PANNEAU D'INFORMATIONS (TROIS-ILETS) (PHOTO ADUAM)

Priorité : **1** habitants, **2** habitants, **3** institutions

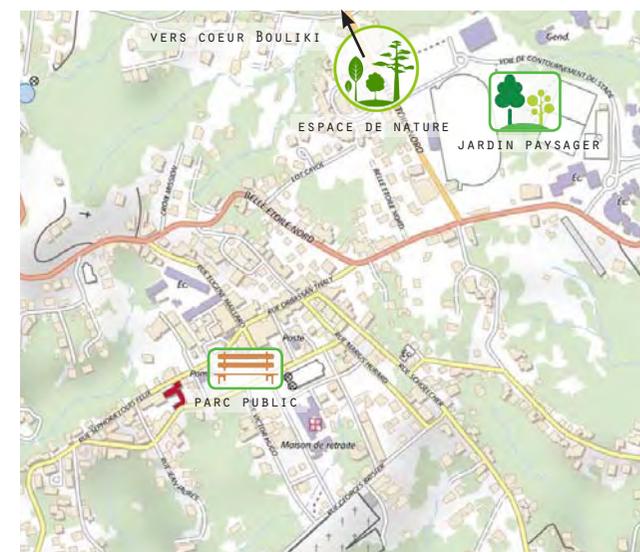
Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune

Partenaires possibles :
Commune, CACEM

Financements potentiels :
Commune

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :
Réalisation du plan et mise en place de la signalétique



SUGGESTION DE PANNEAU D'INFORMATIONS PRESENTANT DIFFÉRENTS PICTOGRAMMES EN FONCTION DU TYPE D'ESPACES VERTS (SOURCE GEOPORTAIL)

7 ACTION DE PROTECTION

Construire dans le bourg des bâtiments de 3 niveaux maximum avec des commerces en rez-de-chaussée.



Objectifs visés :

Respecter les hauteurs «idéales» / maximales au sein de ce centre bourg, compte tenu du tissu urbain existant, tout en permettant l'installation de nouveaux commerces afin de le faire revivre.

Principes de l'action :

Restructurer le bourg en «supprimant» les dents creuses et en y construisant de nouveaux bâtiments présentant un travail de recherche architecturale.

Les étapes :

- Repérer les sites susceptibles d'accueillir des bâtiments dans le bourg (dents creuses, ruines, bâti dégradé).
- Proposer un portage foncier si nécessaire sur ces parcelles aux porteurs de projet en imposant la réalisation de locaux commerciaux en rez-de-chaussée.
- Proposer les locaux de commerce à des artisans, commerçants, ...

Priorité :

1
habitants

2
habitants

3
institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune, Bailleurs sociaux

Partenaires possibles :
CAUE, ADUAM (PLU), CCIM, CACEM (SCoT)

Financements potentiels :
Bailleurs sociaux

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Construction de bâtiments selon les critères avec installation de nouveaux commerçants.



EXEMPLE DE BÂTIMENT À 3 NIVEAUX AVEC COMMERCE EN RDC DANS LE BOURG (PHOTO ADUAM)



EXEMPLE DE CONSTRUCTION DANS UNE DENT CREUSE SELON LES PRESCRIPTIONS: AVANT - APRÈS (PHOTOMONTAGE ADUAM)



8 ACTION DE REQUALIFICATION

Rechercher des financements et des outils opérationnels pour le ravalement des façades et la réhabilitation des espaces publics, notamment à l'entrée du bourg (Croix Mission).



Objectifs visés :

L'impact de l'aspect extérieur d'un bâtiment n'est pas anodin sur son environnement immédiat et notamment sur l'ambiance qu'il dégage vis-à-vis des passants. L'objectif principal est ainsi de renvoyer une image positive et attrayante du bourg et mettre en valeur le centre bourg ainsi que son patrimoine public.

Principes de l'action :

Rencontrer les partenaires pouvant apporter des financements et établir un cahier des charges concernant l'égibilité des façades et des espaces publics.

Les étapes :

- Prendre contact avec les partenaires financeurs potentiels.
- Rédiger un ou des cahiers des charges en fonction des subventions possibles.
- Communiquer auprès des habitants sur la possibilité de financement pour faire le ravalement de leurs façades.

Priorité : **1** habitants, 2 habitants, 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage presentie :
Commune

Partenaires possibles :
CTM, DEAL, CACEM, ADUAM, CAUE, PNM, DAC

Financements potentiels :
PNRQAD, CACEM, DEAL

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :



EXEMPLES DE FAÇADES DE MAISONS NÉCESSITANT UN RAVALEMENT ET/OU UNE RÉHABILITATION (PHOTO ADUAM)

EXEMPLE DE RÉHABILITATION DE MAISON AU SAINT-ESPRIT (PHOTO ADUAM)

9 ACTION DE REQUALIFICATION

Réhabiliter l'ancien hôpital en centre d'hébergement (social, sportif, urgence) et l'ancien hôtel de ville.



Objectifs visés :

Valoriser le bâti existant et leur attribuer un nouvel usage.

Principes de l'action :

L'ancien hôpital ainsi que l'ancien hôtel de ville ne sont plus utilisés en tant que tels. Néanmoins, leur positionnement au cœur du bourg leur confère un intérêt particulier et motive d'autant plus leur réhabilitation. La mairie avait déjà envisagé de nouvelles fonctions pour ces sites, à savoir un centre d'hébergement et un marché couvert par exemple.

Les étapes :

- Etablir des devis pour la rénovation des bâtiments.
- Solliciter les partenaires financiers possibles.
- Réaliser les travaux.
- Informer le public.

Priorité :

1 habitants 2 habitants 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage pressentie :
Commune

Partenaires possibles :
CAUE, DAC (au stade AVP)

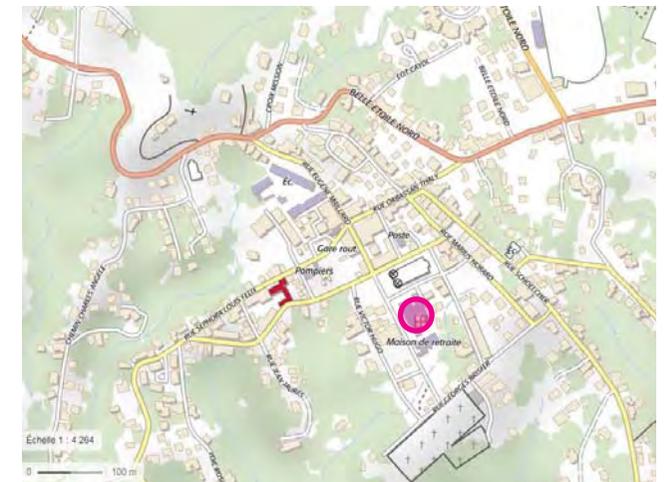
Financements potentiels :
CTM, DAC (subvention patrimoniale)

Échéance : Moyen terme

Indicateur de suivi :
Réalisation des réhabilitations
Fréquentation des sites par le public



ANCIEN HÔPITAL (PHOTO ADUAM)



CARTE DE REPÉRAGE SUR LE BOURG (SOURCE GEOPORTAIL)

10 ACTION DE REQUALIFICATION

Réaliser des œuvres artistiques ou végétalisées (éphémères ou pérennes) sur les murs aveugles.



Objectifs visés :

Masquer les murs aveugles souvent sales et apporter l'art en ville.
 Contribuer à ranimer voire requalifier les quartiers.
 Proposer des supports et des moyens de se faire connaître aux artistes locaux.

Principes de l'action :

L'idée est d'offrir la possibilité aux artistes, aux écoliers, collégiens, associations culturelles de s'exprimer, de faire passer des messages et par la même occasion, de s'approprier des lieux peu valorisants de leur commune en leur donnant un nouveau souffle.

Les étapes :

- Recenser les murs pouvant accueillir ce type d'œuvres artistiques.
- Les proposer à des artistes, associations, écoles afin qu'ils s'approprient ces murs.
- Communiquer auprès du public sur ces actions afin que les œuvres soient acceptées de tous.

Priorité : 1 habitants, 2 habitants, 3 institutions

Maîtrise d'ouvrage presentie :
 Commune, propriétaires des murs

Partenaires possibles :
 Rectorat, Artistes, DAC, CAUE, Campus Caribéen des Arts

Financements potentiels :
 Education Nationale, CTM (CCA), DAC

Échéance : Court terme

Indicateur de suivi :
 Réalisation des œuvres.



EXEMPLES D'ŒUVRES ARTISTIQUES



MURS À SAINT-JOSEPH POTENTIELS SUPPORTS À DES ŒUVRES ARTISTIQUES OU VÉGÉTALISÉES (MUR AVEUGLE AU BOURG, STADE) (PHOTO ADUAM)





VUE SUR LA BAYE DE GÉNIPA ET LES RELIEFS DU SUD DE LA MARTINIQUE DEPUIS LE QUARTIER LA CROIX



BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES AUX ÉTUDES CONCERNANT SAINT-JOSEPH :

Plan local d'Urbanisme - Ville de Saint-Joseph,
ADUAM - Agence Rousseau- Hubert Consultants,
Date d'approbation 27 décembre 2012

RÉFÉRENCES ILLUSTRATIONS :

- p140: *Panneau incitatif pour le respect de la nature*

@ : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/jeunesse/chronique/2006/0606-raf.jpg>

- p140: *Logo du tourisme vert*

@ : <https://vosdestinationsvoyages.files.wordpress.com/2015/01/ecotourisme-ou-tourisme-vert11.jpg>

- p140: *Couverture du guide de l'écotourisme*

@ : <http://www.inakis.fr/image-loisirs-services-ethiques/librairie/guides/76039-petit-fute-guide-de-l-ecotourisme.jpg>

- p141: *Exemple d'agrès sur un parcours de santé*

@ : <http://randonnee.pays-horloger.com/images/prestataires/ps-bruot-copier-12059.jpg>

- p141: *Entrée d'un parcours santé combiné à un sentier botanique dans les Vosges*

@ : http://www.remiremont.fr/sport/grangeputon/photos/sentier_1024x768.jpg

- p143: *Statue de Saint-Joseph (Bourg)*

@ : <https://batisseurdeparadis.files.wordpress.com/2015/05/dscf421911.jpg>

- p143: *Affiche pour une exposition d'art dans les chapelles*

@ : <http://www.artchapelles.com/internet/index.php?numrubrique=465>

- p145: *Jardins partagés de Terreville (Schoelcher) au coeur d'un quartier mêlant maisons individuelles et logements collectifs*

@ : Google earth

- p146: *Point de vue du Morne Gommier*

@ : http://www.marin-martinique.fr/FR/visite-point-de-vue-du-morne-gommier_9234.html

- p146: *Point de vue de l'Anse Marigot au Carbet*

@ : <http://blog.rentacar-martinique.fr/point-de-vue-de-l-anse-marigot-au-carbet-en-martinique/>

- p147: *Driv' du manikou, organisée par le club Manikou (logo)*

@ : <http://clubmanikou.com/>

- p147: *Parcours de la course Driv' du manikou*

@ : <http://clubmanikou.com/la-driv-du-manikou/>

- p150: *Programme éducatif à l'environnement :Ti-Forestié, malette- Image plaquette ONF*

- *La forêt littorale du Diamant vue par Paco- Image plaquette ONF*

@ : <http://cms.ac-martinique.fr/structure/edd1d/file/tiforestie/Tiforestie>

- p150: *Ecoliers du Lamentin profitant du programme Ti-Forestié en 2011 (Image France-Antilles)*

@ : http://www.martinique.fr/images/2011/06/15/4470d04_b6d520ebdf1b61368b09ddac9.jpg

- p151: *Panneau d'information signalant un site de captage d'eau potable*

@ : <https://www.direct-signalétique.com/A-45712-panneau-captage-d-eau-potable.aspx>

- p151: *Panneau signalant un site de captage d'eau naturelle*

@ : https://www.signalétique.biz/boutique/images_produits/ho170_captage_eau-v.jpg

- p151: *Affiche d'information sur les différents types de prise d'eau*

@ : <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6563>

- p152: *Exemple de récupérateurs d'eau sous forme de citerne souple*

@ : <https://www.maison-ecolo.com/bricolage-equipement-maison-jardin/jardin/collecteur-eau-de-pluie/recuperateur-d-eau-de-pluie-souple-2000l-carre.html>

- p152: *Exemples de récupérateurs d'eau pour maison*

@ : <https://www.leroymerlin.fr/multimedia/971500682005/produits/recuperateur-d-eau-aerien-garantia-rectangulaire-sable-300-l.jpg>

@ : <http://www.meteocity.com/medias/magazine/content/recuperateur-eau-de-pluie.jpg>

- p153: *Panneau signalétique pour les chiens*

@ : <http://www.signaclic.com/obligation-de-tenir-le-chien-en-laisse-iz-3937.jpg>

@ : http://panneauxsignalétiques.fr/534-thickbox_default/chiens-interdits-300x200mm.jpg

- p153: *Jardin de type japonisant*

@ : <https://i.pinimg.com/736x/bo/g2/1d/b0921d12a59896352b49d58b5326d06-japanese-gardens-the-japanese.jpg>

- p154: *Place des Trois-Six à Béziers*

@ : <http://www.brusseau-paysages.fr/amenagement-d-espace-public/>

- p155: *Concours de jardins créoles et balcons fleuris du Gosier, Guadeloupe*

@ : <http://guadeloupe.coconews.com/ac/850x300/1/2013/04/bf8229696f7a3bb4700c-concours-de-jardins-creoles-et-jardins-fleuris.jpg>

- p155: *Concours de maisons fleuries de l'Ajoupa-Bouillon*

@ : <https://www.facebook.com/VilleAjoupaBouillon/photos/pcb.564057677088134/564052277088674/?type=3&theater>

- p156: *Exemple de couverture pouvant accueillir des marchands - Place Belat*

@ : https://files1.structurae.de/files/350high/2018/place_belat.jpg

- p156: *Marché de Pointe-à-Pitre*

@ : <http://www.guadeloupe-islands.com/soul-of-guadeloupe/>

- p157: *Exemples de parcs urbains*

@ : <http://dailygeekshow.com/wp-content/uploads/2014/07/stanley-parc.jpg> - Stanley park rose garden (Vancouver)

@ : http://www.avp21.com/content/images_references/photos/255.jpg

- p163: *Exemples d'oeuvres artistiques*

@ : <http://www.envol-moi.org/wp-content/uploads/2015/02/paris-urban-art.jpg>

CONSULTATION DE PLANS DE PAYSAGE :

Le plan de paysage, Agir pour le cadre de vie - Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, janvier 2015

@ : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14199_plan-paysage_DEF_o8-01-15_light.pdf

Plan de paysage de la Communauté d'agglomération du Grand Albigeois // Phase 2, Orientations et programme d'actions, document provisoire - Agence Folléa Gautier, mars 2016

@ : <http://www.grand-albigeois.fr/1309-plan-de-paysage.htm>

Estimation financière de quelques actions

NB: Les estimations correspondent au coût des travaux uniquement. Les frais de maîtrise d'oeuvre, ou toute autre étude ne sont pas compris.

Action 2 Verte (Ville Jardin) :

ACTION DE VALORISATION

Implanter plusieurs parcours santé plantés, proposant des stations de travail et intégrés au paysage; reprendre le chantier de celui de Rivière l'Or.

Chantier de Rivière l'Or :

- Surface estimée: 2ha
- Sentier de 500ml: 17500€
- 5 Agrès: 1500€
- Accueil et stationnement sur 350 m²; 10 places de stationnement dont 1 PMR: 5000€
- Divers (signalétique), 5 panneaux + 10 plaques botaniques : 1000€
- 2 passerelles au-dessus de la rivière (env. 10m): 14000€

=> **Montant estimé des travaux: 35000€**

Action 3 Verte (Ville Jardin) :

ACTION DE VALORISATION

Aménager les entrées de ville principales avec des plantations fleuries, des arbres; nettoyer les panneaux de signalisation et respecter le Règlement Local de Publicité.

» Entrée "Rivière Monsieur" :

- Fleurissement / massif monochrome hauteur 1m-1,20m
- Surface estimée: 120m² autour de l'ouvrage + 75ml sur les accotements

=> **Montant estimé des travaux: 4875€**

» Entrée "4 Croisées" :

- Massif fleuri de 2,50m d'épaisseur soit une surface estimée de 840m² : 20000€
- Alignement arboré de Pins Caraïbe (env. 40U): 12000€

=> **Montant estimé des travaux: 32000€**

» Entrée "Bèlème" :

- Panneau "Bienvenue à Saint-Joseph"
- Renforcement des alignements de glycérédias (env. 130U) : 5200€
- Mise en lumière de l'alignement: 24000€ (si réseaux déjà existants)

- Plantation de l'anneau central du rond-point de Choco-Choisy avec des agaves (4U) et des acalyphas wilkesiana (150m²): 4070€

=> **Montant estimé des travaux: 33270€**

» Entrée "HSE" - Rivière Roche:

- Massif fleuri de 60m² aux abords de l'ouvrage hydraulique : 3000€
- Fleurissement des limites de terrain par les habitants avec une contribution financière ou fourniture de plants par la commune pour les parcelles n° 56, 205, 267, 268, 562, 561.

=> **Montant estimé des travaux: 3000€**

Estimation financière de certaines actions

NB: Les estimations correspondent au coût des travaux uniquement. Les frais de maîtrise d'oeuvre, ou de toute autre étude ne sont pas compris.

Action 1 Bleue (Grand Paysage) :

ACTION DE VALORISATION

Aménager un point de vue avec table d'orientation à Rabuchon, en haut du Morne des Olives, à Bois du Parc, et à Rivière l'Or.

Aménagement d'un point de vue :

- Table d'orientation : de 200€ à 500€
- Point de vue : 15000€ minimum

=> **Montant estimé des travaux: de 15200€ à 20000€**

Action 8 Bleue (Grand Paysage) :

ACTION DE REQUALIFICATION

Valoriser le jardin du Centenaire, notamment à travers la restauration de son ruisseau, et en réglementant la promenade au sein du jardin.

» Projet d'aménagement dessiné par LBD Paysages :

- Surface estimée : 1.5 ha

PLAN D'AMÉNAGEMENT DU JARDIN DU CENTENAIRE, PHASE PRO
(OCTOBRE 2012, LBD PAYSAGES)



ANNEXES

Estimation financière de certaines actions

NB: Les estimations correspondent au coût des travaux uniquement. Les frais de maîtrise d'oeuvre, ou de toute autre étude ne sont pas compris.

Action 4 Jaune (Bourg) :

ACTION DE REQUALIFICATION

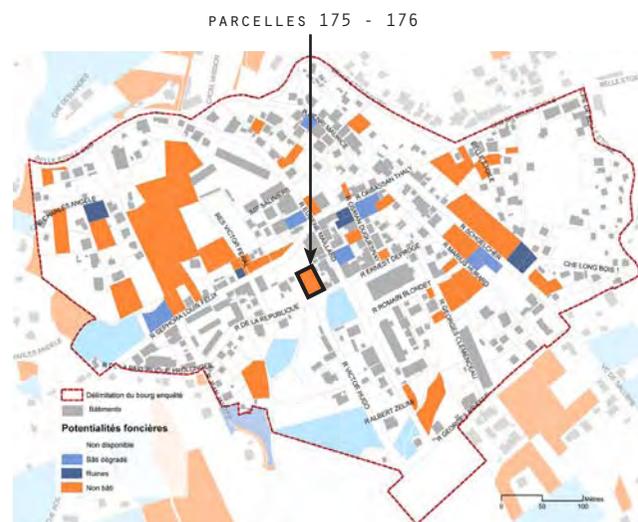
Créer un réseau des petits jardins publics dans les dents creuses ; aménager une place du 22 Mai, lieu de mémoire.

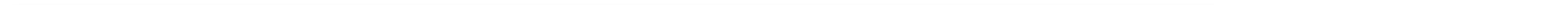
» Réalisation d'un jardin public sur les parcelles 175 et 176, "Passage de la gare" :

- Cheminement (80ml) : 3600€
- Mobilier (5 bancs) : 2000€
- Clôture de qualité (110 ml) et portillons (3) : 33000€
- Plantations (3 beaux sujets): 900€

=> Montant estimé des travaux: 39500€

EXEMPLE DU TYPE DE CLÔTURE QUALITATIVE SUGGÉRÉE







PLAN COMMUNAL DE PAYSAGE DE SAINT-JOSEPH
Partie 3 - Fiches actions
Octobre 2017

Etude réalisée dans le cadre du Programme Partenarial

Directrice de l'étude : Joëlle TAÏLAMÉ

Rédaction : Vanessa LIBÉROS

Cartographie : Vanessa LIBÉROS

Photos non créditées : Vanessa LIBÉROS

Mise en page : Vanessa LIBÉROS

Impression : ADUAM

ADUAM
Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de Martinique
3 rue Schoelcher - 97200 Fort-de-France
www.aduam.com